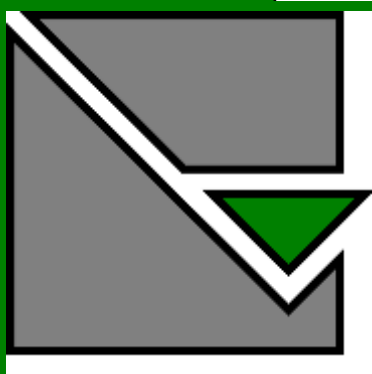




RAPPORT ANNUEL 2010

**Assemblée Générale
Mixte du 27 juin 2011**

WWW.SIPH.COM



**SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS**

Rapport

Annuel 2010

**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS SA
« S.I.P.H. »**

Société Anonyme au Capital
de 11.568.965,94 €

Siège social :
53 rue du Capitaine Guynemer
92400 COURBEVOIE

R.C.S. Nanterre B 312 397 730



**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS**



SIPH

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Attestation du Responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bertrand VIGNES
Directeur Général



RAPPORT ANNUEL 2010

SOMMAIRE

ORGANE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2010	5
ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2010	6
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010	7
☐ FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES	7
☐ LE MARCHE	9
☐ ANALYSE DE L'ACTIVITE	10
☐ BILAN ET RESULTAT	19
☐ SIPH EN BOURSE	23
☐ CONSEIL D'ADMINISTRATION	24
COMPTES SOCIAUX	25
☐ BILAN AU 31 DECEMBRE 2010	26
☐ COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010	27
☐ RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	28
☐ TABLEAU DE RENSEIGNEMENT SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	29
☐ INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE	30
☐ ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010	31
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	48
☐ BILAN CONSOLIDE	49
☐ COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	50
☐ ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL	51
☐ TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	52
☐ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	53
☐ NOTE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	54
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET LES PRINCIPES ET LES REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	111
☐ PREMIERE PARTIE :	113
☐ DEUXIEME PARTIE :	120
☐ TROISIEME PARTIE :	131

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	132
☐ RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	132
☐ RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES	135
☐ RAPPORT SPECIAL	138
☐ RAPPORT SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE	142
INFORMATIONS COMMUNIQUEES AU PUBLIC DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2010	145
☐ RESULTATS	146
☐ RAPPORTS FINANCIERS	148
☐ CHIFFRES D'AFFAIRES	148
☐ CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES GENERALES	151
☐ DOCUMENTS DE REFERENCE	151
☐ DECLARATIONS TOTALE DES DROITS DE VOTE & DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE SIPH	151
☐ GOUVERNANCE	154
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUIN 2011	155
TEXTE DES RESOLUTIONS	156

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

SIPH



*PRODUCTION, USINAGE ET
COMMERCIALISATION DE CAOUTCHOUC NATUREL
A USAGE INDUSTRIEL*



ORGANE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2010

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Début	Mandat (*) (Exercice)	Fin
M. Yves LAMBELIN <i>Président du Conseil d'administration</i>	2004		2010
M. Jean-Louis BILLON <i>Administrateur</i>	2004		2010
M. Joel CADIER <i>Administrateur</i>	2009		2010
M. Olivier de SAINT-SEINE <i>Administrateur</i>	2004		2010
MFPB « Michelin Finance » (Pays-Bas) <i>Administrateur Représentée par M. Thierry SERRES</i>	2006		2010
TRANSITYRE BV <i>Administrateur Représentée par M. Jean-François BOUFFARD</i>	2006		2010
M. Bernard DIGUET <i>Censeur</i>	2009		2012

DIRECTION

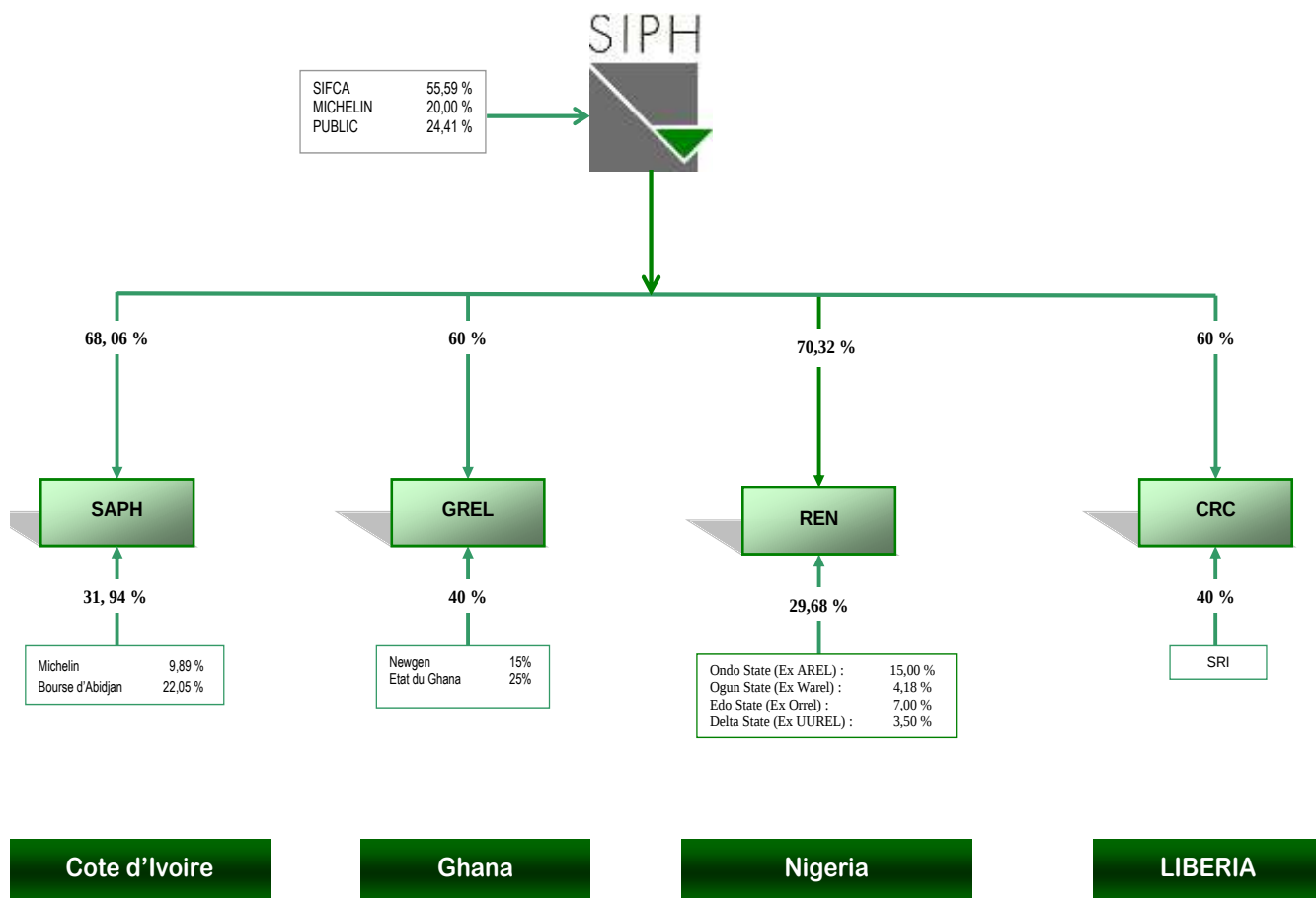
M. Yves LAMBELIN	Président du Conseil d'administration
M. Bertrand VIGNES	Directeur Général
M. Olivier de SAINT SEINE	Directeur Général Adjoint

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT	Titulaire	2010
MAZARS	Titulaire	2014
Yves NICOLAS	Suppléant	2010
Guillaume POTEL	Suppléant	2014

(*) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer les comptes de l'exercice mentionné ci-dessus

ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2010



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2010, vous permettre de prendre connaissance des rapports de vos Commissaires aux Comptes et de décider de l'affectation du résultat.

Nous vous donnons d'abord quelques informations relatives au contexte économique dans lequel évolue SIPH et sur les faits marquants de l'exercice 2010.

FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

FAITS MARQUANTS

❖ MARCHE ET PERFORMANCES : ACCELERATION DE LA HAUSSE, NIVEAU RECORD DES COURS

Le cycle haussier amorcé mi 2009 s'est prolongé sur les trois premiers trimestres 2010.

Au 4^e trimestre 2010, la tendance haussière s'est encore accentuée pour atteindre des niveaux historiques.

❖ EXCELLENTE PERFORMANCE DANS UN MARCHE AUX PLUS HAUTS HISTORIQUES

Le Groupe SIPH a tiré parti de ce contexte de marché, avec un chiffre d'affaires en augmentation de 69 % à 318 millions d'euros, et un résultat net consolidé de 97 Millions d'euros.

PERSPECTIVES

❖ TENDANCES ACTUELLES : POURSUITE DE LA HAUSSE DES COURS

LA HAUSSE DES COURS S'EST CONFIRMEE, ET LES PREMIERS mois de 2011 restent ancrés dans cette tendance favorable : le cours moyen s'établit à 5,22 \$/kg au 1^{er} trimestre 2011.

Après avoir franchi en février le seuil jamais atteint de 5,75 \$/kg, le cours du caoutchouc fluctue entre 4,5 \$/kg et 5,0 \$/kg, qui demeure un niveau très rémunérateur, à rapprocher de la moyenne 2010 qui s'est établie à 3,38 \$/kg.

Ces cours s'inscrivent dans un marché qui bénéficie notamment d'une demande soutenue, tant des pays émergents que des autres pays consommateurs.

La volatilité du marché s'accroît : l'amplitude constatée au 1^{er} trimestre 2011 est de 1,95 \$/kg entre le cours le plus bas (3,8 \$/kg) et le plus haut (5,75 \$/kg).

❖ SITUATION EN COTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire traverse une crise politique majeure depuis les élections présidentielles qui ont eu lieu en novembre 2010.

La situation confuse qui a suivi cette élection a généré de nombreuses difficultés pour l'activité, dont les plus manifestes ont été :

- une diminution des passages de bateaux, indispensables pour l'exportation de caoutchouc
- la défaillance du système bancaire
- des risques sur les approvisionnements, notamment en carburant
- une dégradation de la sécurité.

De décembre 2010 à mi-mars 2011, des solutions préventives et alternatives ont pu être mises en place rapidement pour résoudre les difficultés de fonctionnement générées par cette situation.

Jusqu'à cette date, SIPH qui avait anticipé ces difficultés a non seulement continué à produire et à commercialiser le caoutchouc de Côte d'Ivoire, mais a même pu accélérer l'usinage et la commercialisation.

Depuis, le blocage économique et la dégradation des conditions de sécurité n'ont pas permis d'exporter le caoutchouc produit, et ce jusqu'à la fin avril.

La récolte de matière première a cependant pu s'effectuer sans interruption.

L'usinage a été ralenti en raison des difficultés d'approvisionnement en énergie, mais la capacité d'usinage peut rapidement compenser ce retard.

La défaillance du système bancaire ivoirien aurait pu priver SIPH de ses ressources, mais grâce à la réactivité de SIFCA, actionnaire majoritaire de SIPH, les solutions ont été mises en place immédiatement.

Le progressif rétablissement des conditions de sécurité, ainsi que la reprise annoncée du trafic maritime et du fonctionnement du système bancaire devraient permettre de retrouver rapidement des conditions normales d'activité et d'exportation.

Les mois d'avril et mai sont des périodes de faible production, et le caoutchouc n'étant pas périssable, les effets de la crise ivoirienne devraient donc être limités sur l'exercice en cours.

En revanche, les événements graves du mois d'avril laissent des séquelles importantes sur l'ensemble des équipes.

Yves LAMBELIN, Président du Conseil de SIPH et de SIFCA, fait partie des personnes enlevées à Abidjan le 4 avril 2011.

Le Conseil d'administration de SIPH s'est tenu le 21 avril 2011, Jean Louis Billon ayant été nommé Administrateur Délégué dans les fonctions de Président, jusqu'au prochain Conseil d'administration.

SIPH et SIFCA restent confiants dans l'efficacité des autorités Françaises et Ivoiriennes dans leurs actions de recherche des otages.

Le renforcement de la sécurisation des personnes et des biens demeure une priorité majeure du Groupe, tant en Côte d'Ivoire que dans les autres pays d'implantation.

LE MARCHE

La consommation mondiale de caoutchouc naturel, estimée à 10 millions de tonnes, marque une nette reprise (+ 8 %), tandis que la production représente 9,8 millions de tonnes en 2010 (+ 6 %).

La production de 2010 a notamment été pénalisée par les conditions climatiques en Asie.

(Source LMC 4^e trim. 2010)

La tension entre l'offre et la demande pourrait perdurer compte tenu du délai d'environ 7 ans, nécessaire à l'hévéa pour entrer en production.

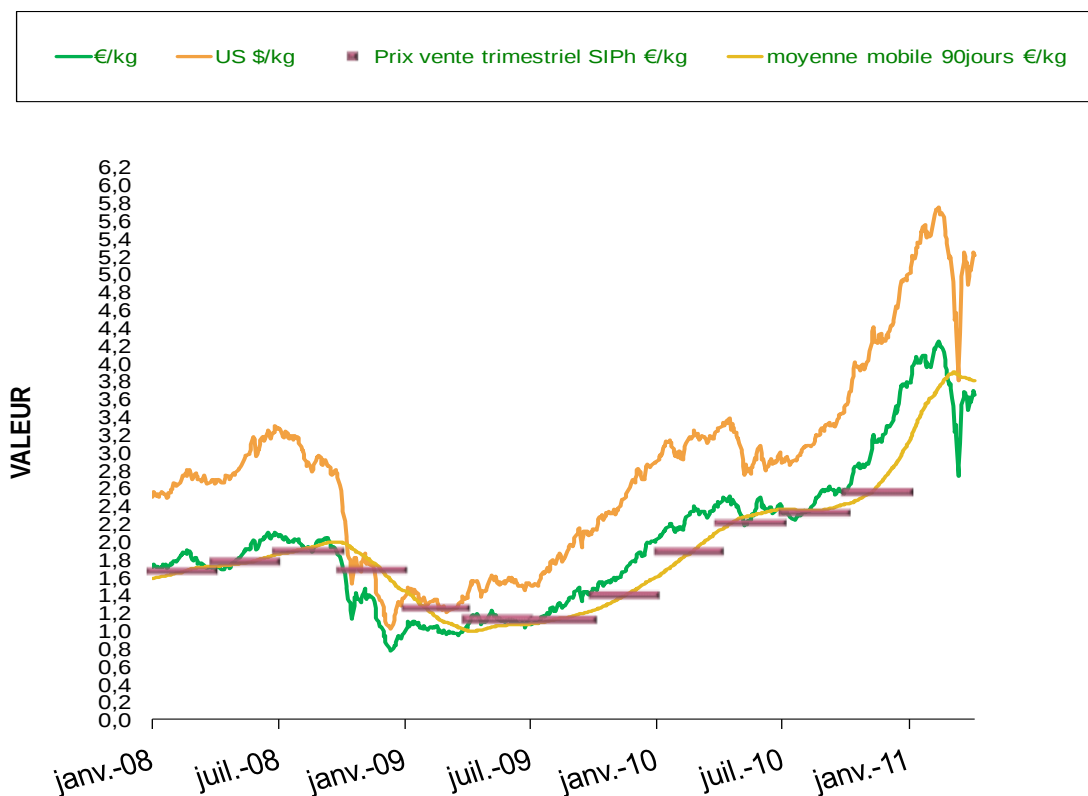
Le cycle haussier amorcé mi 2009 s'est prolongé sur les trois premiers trimestres 2010, avec une moyenne de 2,35 €/kg soit 3,1 \$/kg sur cette période.

La hausse s'est amplifiée au 4^e trimestre 2010 : le cours moyen a ainsi atteint 3,15 €/kg (4,26 \$/kg) au 4^e trimestre 2010.

Le cours moyen de 2010 ressort ainsi à 2,55 €/kg (3,38 \$/kg) contre 1,28 €/kg (1,80 \$/kg) en 2009. La qualité « TSR 20 » cotée en \$ à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH.

EVOLUTION DU SICOM 20 de 2008 à avril 2011 :

En USD/kg et en équivalent €/kg



ANALYSE DE L'ACTIVITE

1°) PRODUCTION 2010

PRODUCTIONS EXERCICE 2010

En Milliers de tonnes DRC

	SAPH	GREL	NIGERIA	CRC	TOTAL
Production propre	32	10	17	5	64
Achats	56	5	0	2	63
TOTAL	88	15	17	7	128
% Achats/total	63,4%	34,5%	2,5%	23,8%	49,5%

PRODUCTIONS EXERCICE 2009

En Milliers de tonnes DRC

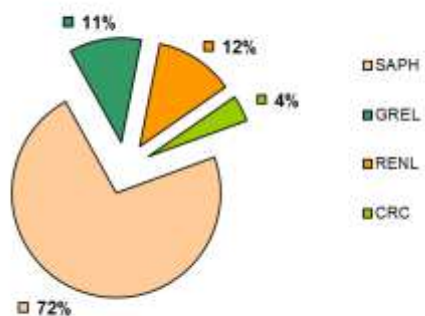
	SAPH	GREL	NIGERIA	CRC	TOTAL
Production propre	36	10	16	5	68
Achats	60	4	0	0	65
TOTAL	96	15	16	5	132
% Achats/total	62,8%	29,6%	0,1%	0,7%	48,9%

La production totale de caoutchouc est de 128 milliers de tonnes, contre 132 milliers de tonnes en 2009.

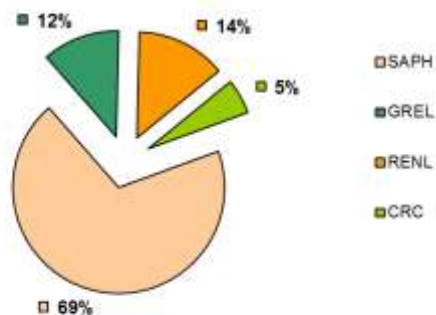
Les conditions climatiques moins favorables que l'an passé ont limité la production en Côte d'Ivoire et au Ghana.

La proportion des caoutchoucs achetés auprès des planteurs indépendants se maintient (49,5 % contre 48,9 % en 2009).

Répartition de la production
2009 par entité



Répartition de la production
2010 par entité



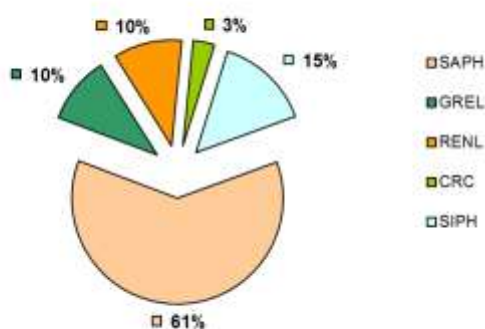
2°) CHIFFRE D'AFFAIRES ET COMMERCIALISATION DU CAOUTCHOUC

Les tonnages vendus sur l'exercice sont de 132 milliers de tonnes (*contre 137 milliers de tonnes en 2009*).

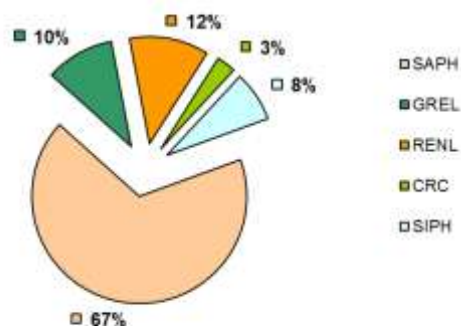
Porté par le dynamisme du marché, le chiffre d'affaires caoutchouc de 2010 atteint 295,4 M€, en progression de + 74,1 %, une forte croissance liée à l'augmentation du prix de vente moyen du caoutchouc sur cette période.

Le chiffre d'affaires total s'établit à 318 M€, contre 188 M€ en 2009.

Répartition du chiffre d'affaires total
2009 par entité



Répartition du chiffre d'affaires total
2010 par entité



SIPH-Holding achète le caoutchouc exporté par ses filiales pour le commercialiser auprès de ses clients. Le risque client est géré et supporté par SIPH.

L'objectif est d'assurer la meilleure rémunération possible et de sécuriser les transactions. La connaissance du marché du caoutchouc par SIPH, sa compétence dans les domaines du fret et de la logistique ainsi que sa localisation européenne lui permettent de remplir ce rôle.

3°) RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DES PLANTATIONS

Le Groupe SIPH poursuit le renouvellement et l'extension de ses propres plantations.

Ces plantations représentent plus de 52 milliers d'hectares au 31/12/2010, dont 53 % sont des plantations immatures ou exploitées depuis moins de 15 ans, et 47 % sont des arbres exploités depuis plus de 15 ans.

L'augmentation des superficies plantées de 1 867 hectares sur 3 ans est issue d'extensions, et provient du Nigeria (834 hectares), du Ghana (439 hectares), du Libéria (352 hectares) et de Côte d'Ivoire (241 hectares).

HECTARES PLANTES	2010	2009	2008
Immatures	11 547	10 236	8 083
Matures moins de 15 ans d'exploitation	15 919	15 542	15 938
Matures plus de 15 ans d'exploitation	24 653	25 436	26 230
Total	52 119	51 214	50 252
% cultures plus de 15 ans d'exploitation	47%	50%	52%

4°) SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH)

CÔTE D'IVOIRE	
Monnaie	CFA 1 € = 655,957 CFA
Capital	14 593 millions FCFA composé de 5 111 601 actions de 2 855 CFA de nominal
Participation SIPH	68,06 % au 31/12/2010 contre 65,76 % au 31/12/2009
Activité	Plantations d'hévéas, usines de transformation de caoutchouc, encadrement de programmes de développement hévéicole

SIPH a renforcé sa participation dans SAPH de 2,30%

Exploitation

Avec 21 906 hectares plantés, une production de 32 303 tonnes et des achats de 55 981 tonnes, SAPH demeure le premier acteur hévéicole de Côte d'Ivoire.

Au cours de l'exercice, SAPH a exploité 18 080 ha en saignée et entretenu 3 826 ha de jeunes plantations immatures.

Les conditions climatiques ont été moins favorables en 2010, limitant quelque peu la production propre mais aussi les achats extérieurs.

La croissance rapide de la production de Côte d'Ivoire, qui passe de 146 milliers de tonnes en 2005 à 218 milliers de tonnes en 2010 (*LMC Rubber 4^e trim. 2010*) est liée au dynamisme des planteurs indépendants, fortement appuyés par la SAPH : dans ce contexte de plus en plus concurrentiel, SAPH a su conserver sa place de premier acheteur de caoutchouc de Côte d'Ivoire, avec une part de marché estimée entre 40 % et 50 % du caoutchouc ivoirien vendus aux usiniers. L'exacerbation de la concurrence conduit à une augmentation du coût d'achat de la matière première.

Les objectifs de SAPH sont désormais de :

- Continuer à stimuler le développement des plantations privées, et maintenir sa position de 1^{er} acheteur de Côte d'Ivoire pour les caoutchoucs produits par les planteurs indépendants,
- Développer de nouvelles zones de plantations industrielles sur des surfaces louées aux propriétaires,
- Améliorer les qualités produites par ses usines, malgré l'hétérogénéité des matières premières,
- Optimiser son organisation, notamment au niveau de la structure industrielle.

Investissements et financement :

Les investissements se sont élevés à 6,3 millions d'euros contre 5,2 millions d'euros en 2009.

Compte tenu du poids des achats dans l'activité et de l'envolée des cours de fin d'année, le financement des stocks a augmenté de 15 millions d'euros.

Ces stocks étant financés sur des lignes court terme adaptées au cycle, la trésorerie nette de découvert de SAPH s'établit à - 5,6 millions d'euros à la clôture, contre - 5 millions fin 2009.

En 2010, SAPH a distribué un dividende de 15,586 millions d'euros à l'ensemble de ses actionnaires.

Crise politique ivoirienne :

Cf. « FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES » du présent rapport.

5°) GHANA RUBBER ESTATES LTD (GREL)

GHANA	
Monnaie	CEDI 1 € = 2,031 cedis au 31/12/2009 et 1,961 cedis au 31/12/2010
Capital	2 346 956 € composé de 1 000 actions de 2 346,956 € de nominal
Participation SIPH	60,00 %
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc, création et encadrement de projets de développement villageois (Hévéas)

Exploitation :

Les plantations d'hévéas portent sur 12 969 hectares, en cours de rajeunissement.

Les superficies plantées en hévéas matures représentent 8 754 ha (*dont 3 387 ha d'hévéas récemment replantés, les autres devant être replantés dans les 9 prochaines années*), auxquels s'ajoutent 4 212 ha de cultures immatures. GREL intensifie depuis plusieurs années l'effort de rajeunissement de ses cultures : le programme de replantation est ambitieux avec un objectif annuel de l'ordre de 600 hectares.

➡ Un potentiel productif de 25 000 tonnes sur les plantations détenues en propre :

La production propre s'est élevée à 9 886 tonnes, légèrement inférieure à celle de l'année précédente. La production propre devrait se stabiliser aux environs de 10 000 tonnes dans les années à venir, compte tenu des abattages réalisés pour le rajeunissement des cultures, mais le potentiel productif à moyen et long terme de GREL sera ainsi augmenté, jusqu'à atteindre 15 000 tonnes dans 10 ans et 25 000 tonnes en régime de croisière dans 15 ans.

➡ Un potentiel d'achats extérieurs de 15 000 tonnes en 2020 :

Le volume des achats de caoutchouc villageois s'est élevé à 5 503 tonnes contre 4 369 tonnes en 2009 : l'augmentation régulière de ces achats reflète le succès de la promotion de l'hévéaculture faite par GREL auprès des planteurs indépendants.

➤ Promotion de l'hévéaculture auprès des petits planteurs :

- Projet ROU : une nouvelle phase de 10 500 hectares est en cours, s'ajoutant aux 11 000 hectares déjà plantés par 3 000 planteurs indépendants,

GREL est à l'origine de la promotion de l'hévéaculture et, à ce titre, encadre un projet « ROU : Rubber Outgrower Unit, phase I, II et III », fournissant assistance technique et matériel végétal de qualité à des planteurs indépendants.

Le financement de ces projets a été assuré par l'Agence Française de Développement (AFD) et par KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau). Une phase IV, portant sur 10 500 ha à planter entre 2010 et 2012 a été lancée.

- Projet « self financed » : environ 1 500 hectares plantés.

Un programme de « Self Financed Outgrowers » est également en phase de croissance et concerne des planteurs indépendants autofinancés.

GREL contribue ainsi au développement de la région, et est reconnu comme un acteur économique, social et promoteur majeur du développement durable.

Pour faire face à cette augmentation programmée des quantités produites sur champs et achetées aux planteurs, GREL a débuté en 2010 un programme graduel d'augmentation de capacité de son usine.

Investissements et financement :

Les investissements ont été de 4,1 millions d'euros contre 3,1 Millions d'euros en 2009.

L'endettement de la société représente 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 ; il faut noter que la durée de ce prêt (12 ans résiduels) et son taux, renégocié en 2003 à 2,5 %, sont particulièrement adaptés à l'activité.

En 2010, GREL a distribué 6 millions d'euros à l'ensemble de ses actionnaires.

6°) NIGERIA (RENL)

NIGERIA	
Monnaie	NAIRA 1 € = 212,35 Nairas au 31.12.2009 et 201,12 Nairas au 31.12.2010
Capital	491 875 000 Nairas composé de 491 875 000 actions de 1 NGN de nominal
Participation SIPH	70,32%
Activité	Plantations d'hévéas, usines de transformation de caoutchouc

➤ Fusion des entités de RENL :

En février 2010, la fusion des 5 entités juridiques a pu être finalisée, la société RENL ayant absorbé ses filiales.

Cette fusion simplifie la gestion de ces plantations et permettra une meilleure optimisation des services communs.

➤ Première distribution de dividende :

En 2010, RENL a distribué des dividendes pour la première fois, soit 700 millions de nairas à l'ensemble de ses actionnaires (3,5 millions d'euros).

L'absence de dette financière et une trésorerie de plus de 6 Millions d'euros à la clôture permettent à RENL d'envisager sereinement son programme de développement.

➤ Extensions de plantations et augmentation de la capacité de l'usine :

Fin 2010, 12 100 hectares étaient plantés, contre 11 226 hectares fin 2008. En 2015, les extensions seront achevées et la superficie plantée sera portée à plus de 13 000 hectares.

Les hévéas matures représentent 8 946 ha, (*2 077 ha de vieilles cultures qui seront replantées dans les 10 ans à venir, et 6 869 ha de cultures récemment replantées*), auxquels s'ajoutent 3 154 ha de cultures immatures.

La production propre s'est élevée à 17 049 tonnes, contre 16 239 tonnes en 2009 et 14 994 tonnes en 2008. Compte tenu de la progressive arrivée à maturité des jeunes cultures, cette production augmentera régulièrement pour atteindre environ 20 000 tonnes dans une dizaine d'années.

L'augmentation de la capacité d'usinage, débutée en 2009, s'est achevée début 2010, dans de bonnes conditions.

Les investissements ont été de 4,7 millions d'euros contre 3,9 millions d'euros en 2009.

7°) CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

LIBERIA		
Monnaie	Dollar Libérien	1 € = 98,89 Dollars Libériens au 31.12.2009 et 94,08 Dollars Libériens au 31.12.2010
Capital	13 298 850 USD	composé de 13 298 850 actions de 1 USD de nominal
Participation SIPH	60,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas	

En date du 24 avril 2008, SIPH a acquis 60 % du capital social et des droits de vote de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC.

Cette société dispose d'une superficie de 8 000 hectares, située au Libéria dans le comté du Maryland proche de la frontière avec la Côte d'Ivoire. 4 791 hectares sont plantés en hévéas, et les infrastructures sont en cours de réhabilitation après les dommages subis de 1985 à 2003. La production 2010 s'établit à 5,2 milliers de tonnes, confortant le potentiel productif évalué lors de l'acquisition. Cette production est vendue actuellement de manière brute sans usinage.

La construction de l'usine a débuté au 2^e semestre 2009. Prévue initialement fin 2010, sa mise en route a rencontré des retards mais devrait être effective en 2011.

Les investissements nécessaires pour la réhabilitation des plantations et la reconstruction des infrastructures sont en cours, tandis que la constitution et la formation des équipes évolue favorablement.

Les investissements de 2010 se sont élevés à 3,4 Millions € contre 2 millions € en 2009.

CRC est actuellement financé à hauteur de 10 millions \$ par des prêts et avances de ses actionnaires, dont 8 millions \$ de SIPH.

La relance de la production sera, comme prévue, longue et progressive car issue d'extension puis de replantation, mais devrait confirmer à terme tout le potentiel stratégique de cette acquisition dans un pays qui demeure le deuxième producteur de caoutchouc en Afrique de l'Ouest.

8°) AUTRES ACTIVITES

▪ **Activité « General Trade » de SIPH**

Cette activité de fourniture de matériels, de pièces détachées et de consommables industriels optimise et sécurise l'approvisionnement du Groupe par son expérience d'exportateur et sa connaissance des fournisseurs mondiaux.

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé avec les filiales de SIPH ou des sociétés du Groupe de son actionnaire majoritaire, le Groupe SIFCA.

▪ **Activité de commercialisation de produits naturels**

SIPH commercialise ponctuellement divers produits naturels (*huile de palme, huile palmiste, et sucre...*). Ces opérations sont réalisées en achat pour revente avec des sociétés du Groupe SIFCA, sans prise de positions spéculatives.

En 2010, le chiffre d'affaires de cette activité a porté sur 8,2 millions d'euros, contre 6,8 millions d'euros en 2009. Ce chiffre d'affaires est susceptible d'enregistrer d'importantes fluctuations, mais sans induire de variations importantes de résultat, la contribution de ces autres activités restant marginale dans le résultat consolidé du Groupe.

9°) GESTION DES RISQUES

Les risques et les moyens de gestion et de contrôle mis en œuvre par SIPH sont décrits en détail dans l'annexe des comptes consolidés à la note 28.

10°) DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La culture de l'hévéa contribue tout naturellement mais très efficacement au développement durable :

▪ **Développement économique**

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants, et l'utilisation de sous-traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

L'appui à la création de plantations villageoises est un facteur essentiel du développement économique dans les pays et régions où SIPH est implantée.

- **Développement social**

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main-d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 10 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charge par les Etats, SIPH assure à ses employés les services de santé (*dispensaires, médicaments, évacuation sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme*), la scolarisation des enfants (*création et entretiens d'écoles*), ou même la mise à disposition de certaines infrastructures (*eau potable, électrification des villages, etc.*).

- **Ecologie et respect de l'environnement**

Les plantations d'hévéas participent à la lutte contre la désertification africaine, par le maintien de milliers d'hectares boisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les process de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage, et des travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours d'achèvement.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements ont été réalisés par GREL pour limiter cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients.



▪ **Engagement des actionnaires de référence de SIPH**

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & MICHELIN) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

Dans le domaine de la sécurité du travail, SIPH bénéficie de l'expérience de Michelin, dans le cadre de son assistance technique. Le plan d'action Développement Durable de SIPH est piloté par SIFCA, qui a créé en 2007 une direction du développement durable et un comité de pilotage.

SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction.

Ces axes de progrès sont :

- Diffuser et appliquer la politique hygiène et sécurité et assurer un suivi performant des accidents du travail,
- Assurer à l'ensemble du personnel un équipement et des outils de travail sécurisés et veiller à ce que les sous-traitants travaillent dans le respect des réglementations,
- Assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité,
- Déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment sida et paludisme,
- Prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.



BILAN ET RESULTAT

1°) COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne.

Il faut noter que l'évaluation des plantations à la juste valeur imposée par la norme IAS41 pourrait être sensiblement différente de leur valeur de réalisation. En effet, l'incertitude inhérente associée à l'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques (plantations) est due principalement :

- à l'absence d'un marché liquide pour les plantations d'hévéas ;
- à la volatilité des prix et à la sensibilité aux hypothèses de cours futurs du caoutchouc ;
- à la difficulté d'évaluer un actif biologique indépendamment de son contexte spécifique.

Extraits du Compte de résultat consolidé Résumé du compte de résultat consolidé en K€

	2010			2009		
	TOTAL	IAS41*	Avant IAS41	TOTAL	IAS41*	Avant IAS41
Chiffre d'affaires Caoutchouc	295 408		295 408	169 643		169 643
Chiffre d'Affaires total	317 984		317 984	188 050		188 050
Coûts des marchandises produites	-194 420		-194 420	-124 637		-124 637
Variations stock	25 457	7 525	17 932	4 942	9 737	-4 795
Coûts des marchandises vendues	-168 963	7 525	-176 487	-119 695	9 737	-129 432
Marge sur coûts directs	149 021	7 525	141 497	68 355	9 737	58 618
Application IAS 41 sur les plantations	22 199	22 199		36 084	36 084	
Résultat Opérationnel Courant	137 239	29 724	107 514	75 486	45 821	29 666
Résultat Opérationnel	136 546	29 724	106 822	75 689	45 821	29 868
Coûts de l'endettement net	-1 115			175		
RESULTAT NET	97 960			57 375		

(*) Application de la norme IAS 41 sur les plantations : cf. Note 25-1 de l'annexe aux comptes consolidés.

❖ CHIFFRE D'AFFAIRES : + 74,13 % SUR CHIFFRE D'AFFAIRES CAOUTCHOUC

L'augmentation du chiffre d'affaires « caoutchouc » est liée à la hausse du prix moyen de vente, qui s'élève à 2,25 €/kg, en augmentation de 82 % par rapport au prix de vente moyen de 2009.

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires caoutchouc atteint 295,4 M€ contre 169,6 M€ en 2009.

Le **chiffre d'affaires total** ressort à 318 M€ contre 188 M€ en 2009.

Le « chiffre d'affaires autres » recouvre les activités connexes au caoutchouc et les autres opérations de négoce de matière premières. Ce chiffre d'affaires sur négoce peut subir d'importantes fluctuations, sans avoir d'impact significatif sur le résultat.

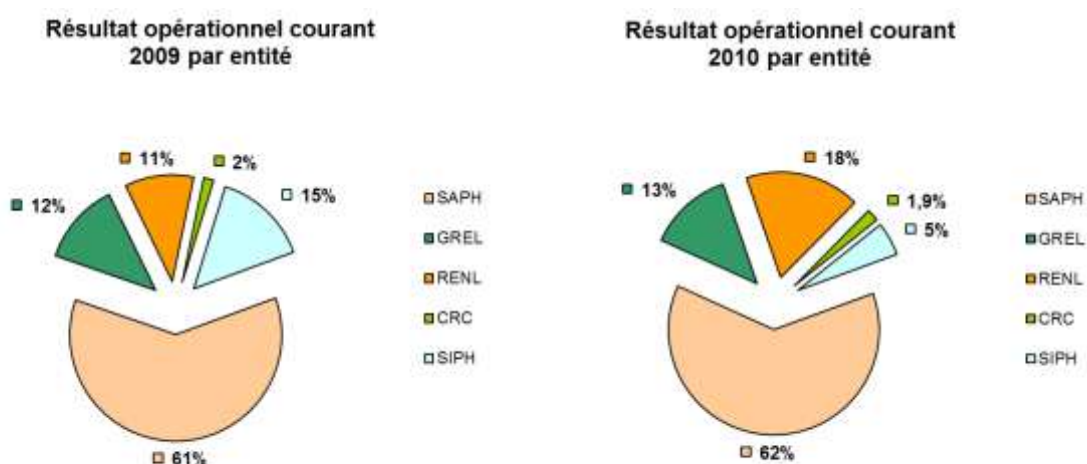
❖ COUT DES MARCHANDISES VENDUES, RESULTAT OPERATIONNEL

La hausse des cours dont bénéficie le chiffre d'affaires explique également l'augmentation de 56 % du coût des marchandises produites, essentiellement lié aux coûts des caoutchoucs achetés.

Compte tenu de la saisonnalité, les achats de caoutchouc sont plus importants sur le 2^e semestre, et ont été effectués dans un marché en forte hausse : le poids des achats de caoutchouc pèsent ainsi davantage sur le coût des marchandises produites en 2010 (60 %) qu'en 2009 (47 %).

Le résultat opérationnel s'établit à 106 822 K€ (*avant application de l'IAS 41*) contre 29 868 K€ en 2009.

❖ CONTRIBUTION DES ENTITES AU RESULTAT OPERATIONNEL COURANT HORS VARIATION DES ACTIFS BIOLOGIQUES



❖ L'APPLICATION DE L'IAS 41 EST MOINDRE QU'EN 2009

- En 2009, l'application de l'IAS 41 sur la valeur des plantations avait eu un effet positif de 36 084 K€. L'importance de cet écart de juste valeur résultait de la différence entre les perspectives baissières de fin 2008, et le retournement rapide à la hausse constaté en 2009.
- La clôture 2010 constate la confirmation du cycle haussier : l'effet de l'IAS 41 sur les plantations est de 22 199 K€, moins sensible qu'en 2009.
- L'application de l'IAS 41 n'a aucun effet sur la trésorerie.

La charge d'impôt enregistrée dans les comptes 2010 est de 37 471 K€, contre 18 489 K€ en 2009.

Le **bénéfice de l'ensemble consolidé s'élève à 97 960 K€**, contre un bénéfice de **57 375 K€** en 2009.

Le **bénéfice net consolidé revenant au Groupe SIPH est de 66 143 K€**, contre un bénéfice de **38 955 K€** en 2009.

Le total des capitaux propres consolidés atteint 183 261 K€ pour la part du Groupe contre 151 157 K€ au 31 décembre 2009.

Les **écarts d'acquisition** s'élèvent au total à 20 890 K€ et concernent CRC pour 5 196 K€, RENL pour 4 089 K€, et SAPH pour 11 605 K€. L'écart d'acquisition de SAPH inclut 9 256 K€ d'écart d'acquisition lié à l'achat de SAIBE en 2007.

Ces écarts d'acquisitions résultent notamment de l'évaluation prudente des plantations valorisées dans les actifs biologiques (IAS41), et de la prise en compte du potentiel des achats extérieurs.

Les **investissements corporels s'élèvent** à 18 573 K€ contre 14 394 K€ en 2009.

La **dette financière est de 25 367 K€** contre 22 830 K€ au 31 décembre 2009, dont 16 387 K€ à moins de 1 an et 8 981 K€ à plus de 1 an.

La variation du besoin en fonds de roulement s'est élevé à 62 574 K€ : l'envolée des cours au dernier trimestre a généré des besoins importants, dont 18 753 K€ pour les stocks et 40 623 K€ d'actif circulant, y compris 23 000 K€ d'appel de marge sur les contrats de couverture.

La trésorerie demeure supérieure à la dette financière, et s'élève à 27 329 K€ au 31 décembre 2010 contre 28 704 K€ au 31 décembre 2009.

2°) COMPTES SOCIAUX

❖ ACTIONNARIAT

Actionnaires	31/12/2008			31/12/2009			31/12/2010		
	Nb d'actions	% de Droits de vote	% du capital	Nb d'actions	% de Droits de vote	% du capital	Nb d'actions	% de Droits de vote	% du capital
SIFCA	2 813 410	63,29%	55,59%	2 813 410	63,28%	55,59%	2 813 410	63,28%	55,59%
CFM	1 012 160	22,77%	20,00%	1 012 160	22,77%	20,00%	1 012 260	22,77%	20,00%
Public	1 235 220	13,94%	24,41%	1 235 220	13,95%	24,41%	1 235 120	13,95%	24,41%
TOTAL	5 060 790			5 060 790			5 060 790		

❖ COMPTES SOCIAUX

Le bénéfice social de SIPH pour l'exercice 2010 s'élève à 18 345 K€ contre 10 725 K€ en 2009.

Ce résultat intègre 14 843 K€ de dividendes reçus des filiales, contre 7 080 K€ en 2009. Ces dividendes proviennent de SAPH (9 224 K€), de GREL (3 330 K€) et de RENL (2 289 K€), qui distribue pour la 1^{ère} fois depuis son apport en 2006.

Les emprunts et dettes financières de SIPH représentent 10 240 K€ au 31 décembre 2010 contre 6 364 K€ au 31 décembre 2009. Cette dette financière se compose notamment de :

- 5 143 K€, solde sur un emprunt de 8 millions d'euros qui a été contracté en avril 2008 pour le financement de l'acquisition de CRC et son développement
- 5 000 K€ de découvert, mobilisé pour financer les appels de marge.

Les échéances des comptes fournisseurs sont présentées en note 11 dans l'annexe des comptes sociaux.

La trésorerie représente 16 113 K€ contre 13 193 K€ au 31 décembre 2009, et la trésorerie nette de dette financière s'élève à 5 874 K€.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
	2006	2007	2008	2009	2010
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social K€	11 569	11 569	11 569	11 569	11 569
Nombre d'actions émises	506 079	506 079	5 060 790	5 060 790	5 060 790
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT K€	134 742	181 820	264 632	179 647	306 658
Résultat net après impôts K€	8 307	17 331	20 488	10 725	18 345
RESULTAT en € / ACTION					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisio	16,61	34,54	4,09	2,16	3,65
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	16,41	34,24	4,05	2,12	3,62
RESULTAT en € / ACTION (*) après division du nominal					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisio	1,66	3,45	4,09	2,16	3,65
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1,64	3,42	4,05	2,12	3,62
(*) Le nominal du titre SIPH a été divisé par 10, et le nombre de titres multiplié par 10 à compter du 1er juillet 2008 : pour faciliter la comparaison, le nombre de titres antérieurs a été multiplié par 10					

3°) AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil propose de distribuer un dividende brut de 27 834 K€, correspondant au bénéfice de l'exercice 2010 soit 18 345 K€, le solde de 9 489 K€ étant prélevé sur le report à nouveau qui passera de 14 130 K€ à 4 640 K€.

Le dividende brut par action proposé s'élève à 5,5 euros, et est éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

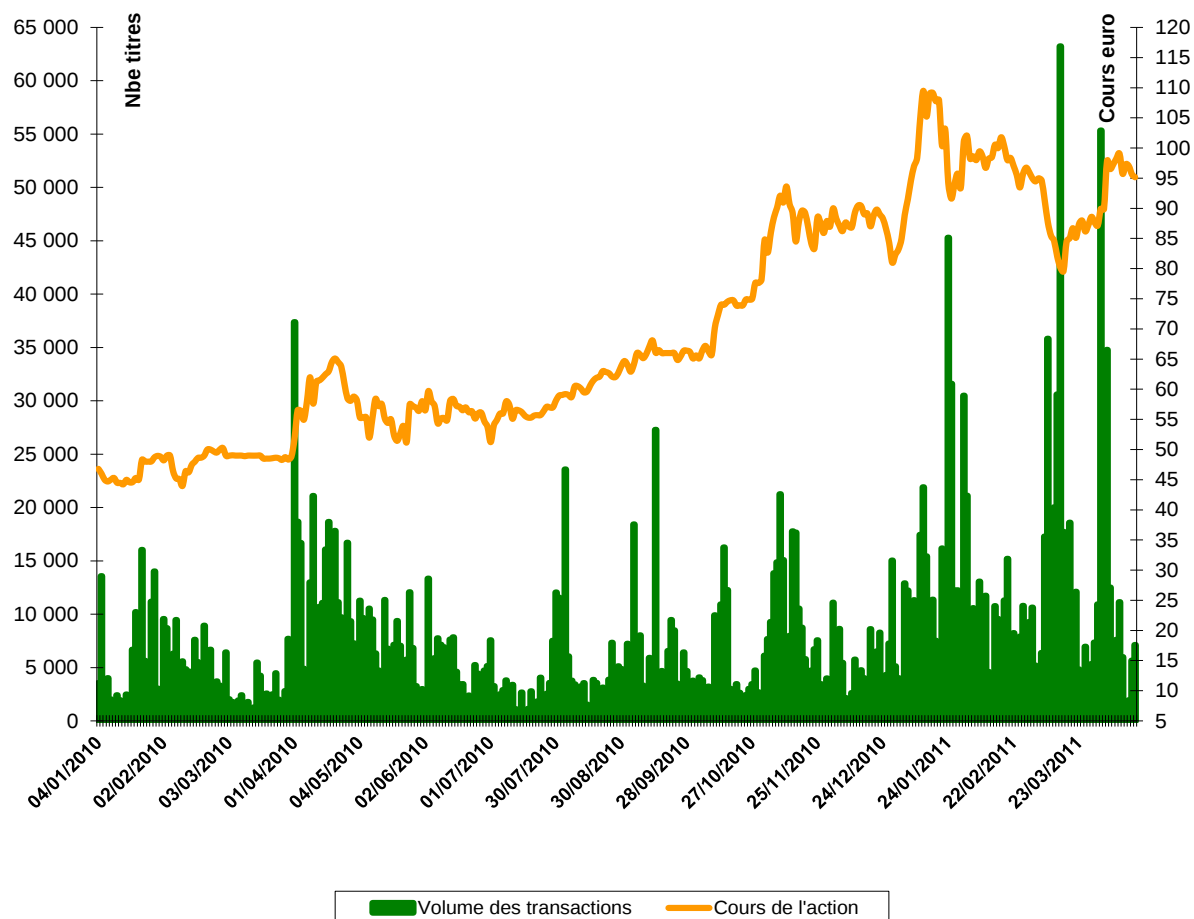
Dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

- 2009 : 15 182 K€ soit 3,00 € brut par action
- 2008 : 7 085 K€ soit 1,40 € brut par action
- 2007 : 12 146 K€ soit 2,40 € brut par action

SIPH EN BOURSE

En date du 18 avril 2011, l'action SIPH s'établit à 95,15 €, soit une capitalisation boursière de 481 millions d'euros.

Evolution de l'action SIPH du 04/01/2010 au 18/04/2011



Aucune des sociétés contrôlées par votre société ne détient de part du capital de votre société.

Conformément à l'article L. 225.209, nous vous informons que nous n'avons procédé à aucun rachat ou vente sur des actions de la société.

▪ Augmentation de capital réservée aux salariés :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129 alinéa 6 du Code de commerce introduites par l'article 29-1 de la loi n°2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, un projet d'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés pour un montant de 3 %, est proposé à l'Assemblée Générale.

Cependant, ce projet n'a pas été jugé opportun par le Conseil d'administration qui a décidé de ne pas agréer les projets de résolutions y afférents qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil est de 6 administrateurs et d'un censeur au 31 décembre 2010.

L'ensemble des mandats d'administrateurs venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2010, et en application de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils d'administration, la nomination des administrateurs suivants est soumise à l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011 :

- Monsieur Yves LAMBELIN
- Monsieur Jean-Louis BILLON
- Monsieur Alassane DOUMBIA
- SIFCA (Représentant permanent : Mme Frédérique VARENNES)
- SARL TRANSITYRE B.V. (Représentant permanent : M. Jacques Philippe HOLLAENDER)
- SARL MFPB "Michelin Finance" B.V. (Représentant permanent : M. Thierry SERRES)

Les mandats du commissaire aux comptes titulaire PRICEWATERHOUSECOOPERSAUDIT et du Commissaire aux Comptes suppléant M. Nicolas YVES venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2010, le Conseil d'administration soumet à cette assemblée générale la nomination de DELOITTE comme commissaire aux comptes titulaire, et de BEAS comme commissaire aux comptes suppléant.

❖ REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

La rémunération des mandataires sociaux est présentée en détail dans l'annexe aux comptes consolidés, à la note 27-2.

❖ MANDATS EXERCES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La description complète des mandats exercés par les membres du Conseil d'administration de SIPH est intégrée au rapport du Président du Conseil d'administration sur le Contrôle Interne, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

❖ REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars				PricewaterHouseCoopersAudit				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
❖ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	160	166	100%	98%	222	354	75%	89%	35	32	29%	47%
❖ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	3	0%	2%	39	0	13%	0%	0	22	0%	32%
Sous total 1	160	169	100%	100%	261	354	88%	89%	35	54	29%	79%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
❖ Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%	37	45	12%	11%	84	14	71%	21%
❖ Autres	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous total 2	0	0	0%	0%	37	45	12%	11%	84	14	71%	21%
TOTAL 1 + 2	160	169	100%	100%	297	399	100%	100%	118	68	100%	100%

COMPTES SOCIAUX

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

L'exercice a une durée de douze mois
recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

Exercice social du 01/01/2010 au 31/12/2010

ACTIF	au 31 décembre 2010			au 31/12/09	PASSIF	au 31/12/10	au 31/12/09
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	€	€	€	€	CAPITAUX PROPRES	€	€
Autres immobilisations incorporelles	322 588	130 384	192 204	190 089			
Immobilisations incorporelles en cours	146 100		146 100	39 328	Capital social	11 568 966	11 568 966
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>468 688</i>	<i>130 384</i>	<i>338 304</i>	<i>229 417</i>	Primes d'émission, fusion, d'apport	25 179 034	25 179 034
Installations générales	125 973	100 649	25 324	29 756	Réserve Légale	1 156 897	1 156 897
Installations informatiques					Réserves indisponibles	2 780	2 780
Matériel de bureau	6 918	6 801	117	204	Autres Réserves		
Autres matériel informatique	67 448	42 956	24 492	29 006	Report à nouveau	14 129 652	18 587 500
Mobilier de bureau	96 654	69 244	27 410	31 981	RESULTAT DE L'EXERCICE	18 345 104	10 724 522
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>296 993</i>	<i>219 649</i>	<i>77 344</i>	<i>90 948</i>	Provisions réglementées	427 467	316 182
Autres participations	55 368 721	12 392	55 356 329	50 893 959	Total capitaux propres	70 809 899	67 535 881
Créances rattachées à des participations	6 091 315		6 091 315	3 845 753	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Prêts	62 341		62 341	62 341	Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	402 930	471 078
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>61 522 377</i>	<i>12 392</i>	<i>61 509 986</i>	<i>54 802 053</i>			
Total actif immobilisé	62 288 059	362 425	61 925 634	55 122 418	Total provisions	402 930	471 078
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stock et en cours : marchandises	355 654		355 654	813 483	Emprunts et dettes auprès des ét. de crédits		
<i>Total stock</i>	<i>355 654</i>	<i>0</i>	<i>355 654</i>	<i>813 483</i>	- dont à plus d'un an	4 000 000	5 142 857
Avances et acomptes versés	23 670 950		23 670 950	1 155 327	- dont à moins d'un an	6 239 619	1 221 247
Clients et comptes rattachés	42 746 896		42 746 896	21 635 426	Emprunts et dettes financières divers		
Autres créances	316 245		316 245	652 864	Avances acomptes reçus sur commande en cours	100 445	107 814
<i>Total créances</i>	<i>66 734 090</i>	<i>0</i>	<i>66 734 090</i>	<i>23 443 617</i>	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 424 818	16 341 026
Valeurs mobilières de placement	13 941 378		13 941 378	5 295 481	Dettes fiscales et sociales	1 919 404	1 074 111
Disponibilités	2 171 774		2 171 774	7 898 000	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	550 057	531 582
Charges constatées d'avance	2 939 342		2 939 342	71 574	Autres dettes	139 429	218 975
Total actif circulant	86 142 238	0	86 142 238	37 522 154	Produits constatés d'avance		
COMPTE DE REGULARISATION					Total dettes	76 373 771	24 637 613
					COMPTE DE REGULARISATION		
					Ecart de conversion Passif	481 271	
TOTAL GENERAL	148 430 297	362 425	148 067 872	92 644 572	TOTAL GENERAL	148 067 872	92 644 572

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

Exercice social du 01/01/2010 au 31/12/2010

		au 31/12/10	au 31/12/09
PRODUITS D'EXPLOITATION		€	€
Ventes de marchandises		300 504 361	175 868 002
Prestations de services		6 153 463	3 778 949
Divers			
	Montant net du chiffre d'affaires	306 657 825	179 646 952
Reprises sur amortissements, provisions, transferts charges		118 952	
Autres produits		28 224	176 094
	Total des produits d'exploitation	306 805 001	179 823 046
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		290 282 363	165 733 980
Variation de stock (marchandises)		457 829	-717 498
Autres achats et charges externes		6 096 363	5 947 709
Impôts, taxes et versements assimilés		781 648	594 553
Salaires et traitements		1 946 572	1 401 912
Charges sociales		1 000 541	735 817
Dotations sur immobilisations (amortissements)		81 920	56 227
Dotations sur actif circulant (provisions)			
Dotations sur risques et charges (provisions)		50 804	63 464
Autres charges		66 949	228 594
	Total des charges d'exploitation	300 764 989	174 044 759
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 040 012	5 778 287
OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué , perte transférée		0	0
PRODUITS FINANCIERS			
De participation		14 845 504	7 081 620
Autres intérêts et produits assimilés		220 897	240 092
Reprises sur provisions, transferts charges			
Différences positives de change		46 129	546 267
Produits nets sur cessions de V.M.P.		3 704	71 629
	Total des produits financiers	15 116 235	7 939 608
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		338 719	496 390
Différences négatives de change		16 364	328 521
Charges nettes sur cessions de V . M . P .			
	Total des charges financières	355 083	824 911
RESULTAT FINANCIER		14 761 152	7 114 697
RESULTAT COURANT		20 801 164	12 892 984
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		47 625	
Sur opérations en capital			
	Total des produits exceptionnels	47 625	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
dotation amortissements et provisions		111 284	104 641
	Total des charges exceptionnelles	111 284	104 641
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-63 659	-104 641
Impôt sur les bénéfices		2 392 400	2 063 821
	TOTAL DES PRODUITS	321 968 861	187 762 654
	TOTAL DES CHARGES	303 623 757	177 038 132
	RESULTAT	18 345 104	10 724 522

RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
	€	€	€	€	€
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	11 568 966	11 568 966	11 568 966	11 568 966	11 568 966
Nombre des actions ordinaires existantes	506 079	506 079	5 060 790	5 060 790	5 060 790
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	134 741 600	181 820 172	264 631 851	179 646 952	306 657 825
Résultat avant impôts, particip.salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 424 817	17 478 091	23 159 836	13 012 676	20 862 560
Impôts sur les bénéfices	18 750	0	2 446 159	2 063 821	2 392 400
Participation ds salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, particip.salariés, et dotations aux amortissements et provisions	8 306 983	17 330 542	20 487 960	10 724 522	18 345 104
Résultat distribué	10 501 139	12 145 896	7 085 106	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, particip.salariés, mais avant dotations aux amortissements et prov.	16,61	34,54	4,09	2,16	3,65
Résultat après impôts, partic.salariés et dotations aux amortissements et provisions	16,41	34,24	4,05	2,12	3,62
Dividende attribué à chaque action	20,75	24,00	1,40	3,00	3,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	15	16	18	19	22
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 253 367	1 207 429	1 457 631	1 401 912	1 946 572
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale - oeuvres sociales - etc. ...)	662 821	642 961	753 057	735 817	1 000 541

TABLEAU DE RENSEIGNEMENT SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'unités monétaires)

Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & Avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Sté	Chiffre d'Affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication : 1) Filiales (détenues à + 50%) <u>Filiales françaises :</u> <u>Filiales étrangères :</u> Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) Siège social : 01 BP 1322 - Abidjan Côte d'Ivoire Rubber Estates Nigeria Limited (REN) ex MDC Osse River Estata, Udo, Ovia, South-West, Local government Area - Edo State Nigeria Ghana Rubber Estates Limited (GREL) Siège social : Takoradi Ghana Cavalla Rubber Corporation Inc. (CRC) Siège Social : Libéria	<i>F.CFA</i> 14 593 620	<i>F.CFA</i> 62 302 850	68,06%	€ 26 190	€ 26 190	€ 0		<i>F.CFA</i> 140 237 524	<i>F.CFA</i> 32 518 960	€ 9 224	Exercice arrêté au : 31/12/2010 (1)
2) Participations (détenues entre 10 et 50%) <u>Participations à l'étranger :</u> 	<i>NGN</i> 491 875	<i>NGN</i> 5 326 237	70,32%	€ 20 187	€ 20 187	€ 0		<i>NGN</i> 7 709 332	<i>NGN</i> 2 109 809	€ 2 289	31/12/2010 (1)
B - Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société astreinte à la publication <u>Participations :</u> .Dans les autres Sociétés françaises .Dans les Sociétés étrangères				€ 76 13	€ 76 0	€ 0 0				€ 2 0	31/12/2010
C - Renseignements globaux les titres c'est-à-dire A+B Filiales étrangères Participations dans les Sociétés françaises Participations dans les Sociétés étrangères				€ 55 280 76 13 55 369	€ 55 280 76 0 55 356	€ 0 0					

- 1) 1.00 € = 655.957 F.CFA
1.00 € = 201,123 NGN - Naira
1.00 € = 1,32515 USD

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE

Exercice au 31 décembre 2010

I - Titres dont le total du bilan dépasse 3 048 980,30 € ou dont la valeur d'inventaire ou boursière du portefeuille est supérieure à 304 898.03 €.

3 478 740	actions	SAPH de 2 855 CFA.....	26 190 458,74 €
345 886 499	actions	REN (ex MDC) de 1 NGN.....	20 186 789,32 €
600	actions	GREL de 2 346.96 €.....	2 817 257,84 €
7 979 310	actions	CRC de 1 LRD	6 085 599,04 €
5 500	actions	PROPARCO de 16 €	76 224,51 €
			55 356 329,45 €

II - Titres dont le total du bilan est inférieur 3 048 980,30 € ou dont la valeur d'inventaire ou boursière du portefeuille est inférieure à 304 898,03 €. 0,00 €

III - Participation valeur française dans les Sociétés Civiles Immobilières dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle 0,00 €

55 356 329,45 €

ÉVOLUTION DES COURS DE L'ACTION

(Bourse de Paris - Premier Marché)

	2006	2007	2008	2009	2010
	EURO	EURO	EURO	EURO	EURO
Nominal	22,86	22,86	2,286	2,286	2,286
	EURO	EURO	EURO	EURO	EURO
Cours plus haut	438,00	574,50	74,00	46,00	93,64
Cours plus bas	154,00	328,50	14,46	14,04	43,96
Dernier cours	332,00	490,00	14,62	46,00	83,20

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

1./ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1./ Augmentation du chiffre d'affaires

L'exercice enregistre une augmentation de 70 % du chiffre d'affaires qui s'établit à 307 millions d'euros en 2010 (*contre 180 millions d'euros en 2009*). Cette augmentation est due à l'augmentation des prix de vente.

Le cycle haussier du marché du caoutchouc, amorcé mi 2009, s'est prolongé sur les trois premiers trimestres 2010.

Au 4^{ème} trimestre 2010, la tendance haussière s'est encore accentuée pour atteindre des niveaux records.

1.2./ Résultats des filiales

Les résultats bénéficiaires des filiales ont permis à REN, GREL et SAPH de distribuer des dividendes significatifs. Ces dividendes reçus des filiales représentent 14,843 millions d'euros contre 7,080 millions d'euros en 2009.

1.3./ Acquisition des titres SAPH

SIPH a renforcé sa participation dans SAPH, qui passe de 65,76% au 31/12/2009 à 68,06%.

2./ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis, comme pour les précédents exercices, conformément aux principes comptables généralement admis en France, et tiennent compte du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1./ Actif immobilisé

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques acquis.

La société ne réalise pas de programme de recherche. Les coûts de développement liés à l'amélioration des logiciels sont directement intégrés dans les charges en coûts de période et ne font donc pas l'objet d'une capitalisation.

Les dotations aux amortissements sont calculées sur la durée d'utilisation estimée des logiciels soit sur 5 ans.

2.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (*prix d'achat et frais accessoires*), ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée de vie estimée des immobilisations et selon des durées d'utilisation suivantes :

	Durée
installation et le matériel informatique	3 ans
Installations générales	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

2.1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée dès que nécessaire. L'estimation est faite sur la base de la valeur d'utilité des titres en fonction des prévisions de flux de trésorerie futurs (*tenant compte d'éléments d'appréciation tels que, les perspectives de résultat et de développement, environnement concurrentiel, et risques pays...*).

2.2./ Actifs et passifs circulants

2.2.1. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur prix de revient. Une dépréciation est constatée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation.

2.2.2. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions liées aux créances douteuses ou litigieuses sont basées sur une évaluation du risque créance par créance, en fonction de la situation du débiteur ou du désaccord et des éléments factuels tels que la mise en redressement du client, relances écrites répétées, ou encore la notification d'un litige.

Les avances de trésorerie aux filiales sont enregistrées en autres créances.

2.2.3. Opérations en devises

Les créances et dettes en monnaies étrangères font l'objet d'un ajustement sur la base des cours de devises concernées au 31 décembre de chaque année.

Lorsque le taux de change appliqué à l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les contre-valeurs euros, on constate les différences de conversion en comptes de transition.

Un écart de conversion au passif correspond à un gain latent.

Un écart de conversion à l'actif correspond à une perte latente et entraîne la constitution d'une provision pour risques.

Des opérations de couverture de change à terme de devises sont utilisées pour couvrir une exposition aux risques de variation des taux de change.

2.2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou au cours moyen du dernier mois de l'exercice, si celui-ci est inférieur.

2.3./ Provisions

2.3.1. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées conformément aux possibilités fiscales.

Cette rubrique est généralement constituée d'amortissements dérogatoires c'est-à-dire de l'excédent des amortissements fiscaux sur les amortissements économiques.

2.3.2. Provisions pour risques et charges

La provision pour engagements en matière de retraite est actualisée chaque année.

La provision pour indemnités de départ à la retraite couvre les droits potentiels de l'ensemble des salariés. Elle est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés ainsi que les probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite.

L'engagement au titre des médailles du travail n'est pas provisionné compte tenu de son caractère non significatif.

3./ NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Natures	Valeur brute début exercice	Acquisition ou virement de poste à poste	Diminution par cession mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	263 635	58 953	0	322 588
Immobilisations incorporelles en cours	39 328	106 772	0	146 100
Immobilisations corporelles :	293 191	11 479	7 677	296 993
Immobilisations financières				
* Participations mises en équivalence				
* Autres participations	50 906 350	4 462 371		55 368 721
* Créances rattachées à des participations	3 845 753	2 245 562	0	6 091 315
* Prêts et autres immobilisations financières	62 341			62 341
	54 814 444	6 707 932	0	61 522 377
Total général	55 410 599	6 885 136	7 677	62 288 058

Amortissements

Natures	Valeur brute début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution par cession mises hors	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	73 546	56 837	0	130 384
Immobilisations corporelles :	202 244	25 083	7 677	219 649
Total	275 790	81 920	7 677	350 033

Provisions

Natures	Valeur brute début exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations financières				
* Participations mises en équivalence				
* Autres participations	12 392		0	12 392
* Créances rattachées à des participations				
* Prêts et autres immobilisations financières				
Total	12 392	0	0	12 392

Note 1 - immobilisations incorporelles et corporelles

L'augmentation des immobilisations incorporelles est due principalement à la finalisation du logiciel GTE pour la gestion de l'activité « General Trade ».

L'augmentation des immobilisations en cours s'explique par le développement d'une nouvelle application destinée au négoce du caoutchouc, qui a débuté au cours de l'année 2010 et qui devrait être mise en service en 2011.

L'augmentation des immobilisations corporelles s'explique essentiellement par l'acquisition de matériels informatiques.

Note 2 - Immobilisations financières

La valeur nette des titres de participation s'élève à 55 356 329 € contre 50 893 958 € au 31/12/09. Cette variation correspond à l'acquisition de titres SAPH pour 4 462 371 €. Ce renforcement de la participation dans SAPH porte le pourcentage de détention de SIPH de 65,76% à 68,06%.

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 6 091 315 € et concernent CRC. Elles comprennent les obligations convertibles en actions souscrites lors de l'acquisition des titres CRC en 2008 et l'avance en compte courant.

Le tableau de renseignements des filiales et participations se présente comme ci-dessous :

Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & Avances consentis par la SIE et non remboursés	Montant des cautions et avoirs donnés par la SIE	Chiffre d'Affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la SIE au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication :											Exercice arrêté au :
1) Filiales (détenues à + 50%)											
<u>Filiales françaises :</u>											
<u>Filiales étrangères :</u>											
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)											
Siège social : 01 BP 1322 - Abidjan Côte d'Ivoire	F.CFA 14 593 620	F.CFA 62 302 850	68,06%	€ 26 190	€ 26 190	€ 0		F.CFA 140 237 524	F.CFA 32 518 960	€ 9 224	31/12/2010 (1)
Rubber Estates Nigeria Limited (REN) ex MDC											
Osse River Estata, Udo, Ovia, South-West, Local government Area - Edo State Nigeria	NGN 491 875	NGN 5 326 237	70,32%	€ 20 187	€ 20 187	€ 0		NGN 7 709 332	NGN 2 109 809	€ 2 289	31/12/2010 (1)
Ghana Rubber Estates Limited (GREL)											
Siège social : Takoradi Ghana	€ 2 347	€ 35 346	60,00%	€ 2 817	€ 2 817	€ 0		€ 32 884	€ 11 951	€ 3 330	31/12/2010
Cavalla Rubber Corporation Inc. (CRC)											
Siège Social : Libéria	USD 13 299	USD (9 511)	60,00%	€ 6 086	€ 6 086	USD 7 407		USD 12 206	USD (562)	0	31/12/2010 (1)
2) Participations (détenues entre 10 et 50%)											
<u>Participations à l'étranger :</u>											
B - Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société astreinte à la publication											
<u>Participations :</u>											
.Dans les autres Sociétés françaises				€ 76	€ 76	€ 0				€ 2	31/12/2010
.Dans les Sociétés étrangères				13	0	0				0	
C - Renseignements globaux les titres c'est-à-dire A+B											
Filiales étrangères				€ 55 280	€ 55 280	€ 0					
Participations dans les Sociétés françaises				76	76						
Participations dans les Sociétés étrangères				13	0						
				55 369	55 356	0					

- 1) 1.00 € = 655.957 F.CFA
1.00 € = 201,123 NGN - Naira
1.00 € = 1,32515 USD

Note 3 - Stocks et en cours

Il s'agit de marchandises en transit qui ont fait l'objet d'une commande ferme, et qui seront facturées lors de leur livraison au 1^{er} trimestre 2011.

Note 4 – Créances

- Avances aux fournisseurs :** 23 670 950 € au 31/12/10 contre 1 155 327 € au 31/12/09.

Ce poste est principalement constitué de 23 000 000 € d'appel de marge sur les contrats de couvertures non débouclées et destinés à sécuriser le prix de vente du caoutchouc.

Ces appels de marge constituent une avance de trésorerie à valoir sur le débouclage de ces engagements. L'importance de ces appels de marge s'explique par la forte augmentation (1,5 US\$/kg) du cours du caoutchouc constatée au 4^{ème} trimestre 2010.

Ce poste intègre également 660 888 € d'avances sur commandes en cours de marchandises.

- *Clients nets* : 42 746 896 € au 31/12/10 contre 21 635 426 € au 31/12/09 soit une augmentation de 21 111 470 € due principalement à la hausse du prix de vente.
La totalité des créances est considérée recouvrable.
- *Autres créances* : 316 245 € au 31/12/10 contre 652 864 € au 31/12/09 soit une diminution de 336 619 €. Ce poste comprend notamment 217 736 € de TVA récupérable.

Note 5 - Valeurs mobilières de placement

Le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 13 941 378 € au 31/12/10 contre 5 295 481 € au 31/12/09.

Il s'agit du placement à court terme des disponibilités.

		Montant au 31/12/10	Prix moyen d'achat	Cours au 31/12/10	Valeur boursière au 31/12/10
5,618	Sicav SGAM Société Générale	32 474	5 780	5 965	33 511
3 005,00	Sicav SGAM Société Générale	7 468 206	2 485	2 485	7 468 327
6 436,00	FCP BNP Paribas Mone Etheis	6 440 698	1 001	1 001	6 440 763
		13 941 378			13 942 601

Note 6 – Disponibilités

Ce poste s'élève à 2 171 774 € au 31/12/10 contre 7 898 000 € au 31/12/09.

Note 7 - Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 2 939 342 € au 31/12/10 contre 71 574 € au 31/12/09. Il comporte notamment 2 859 003 € de contrats de couverture devant s'appliquer sur des ventes de caoutchouc qui seront facturées au premier trimestre 2011.

Note 8 - Capitaux propres : 70 809 899 €

(en euros)

Capitaux propres	Solde d'ouverture	Affectation du résultat 2009	Résultat de l'exercice	Autres	Solde de clôture
Capital	11 568 966				11 568 966
Prime d'émission	1 644 907				1 644 907
Prime de fusion	1 695 669				1 695 669
Prime d'apport	16 886 202				16 886 202
Prime de conversion d'obligation en actions	4 952 256				4 952 256
Réserves légales	1 156 897				1 156 897
Autres réserves	2 780				2 780
Report à nouveau	18 587 500	-4 457 848			14 129 652
Résultat de l'exercice	10 724 522	-10 724 522	18 345 104		18 345 104
Provisions réglementées	316 182			111 284	427 466
Distribution du dividende		15 182 370			
Total	67 535 881	0	18 345 104	111 284	70 809 899

La provision réglementée de 427 466 € correspond à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres REN, CRC et SAPH en 2006, 2008 et 2010 calculé sur une période de 5 ans.

Le capital social s'élève à 11 568 966 €, se composant de 5 060 790 actions de 2,286 € de nominal.

La répartition du capital de SIPH est la suivante :

	Actions	% de capital	% de Droits de Vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	63,28%
CFM	1 012 160	20,00%	22,77%
Flottant	1 235 220	24,41%	13,95%
Total	5 060 790	100,00%	100,00%

Les titres détenus au nominatif depuis plus de 2 ans donnent un droit de vote double.

Note 9 - Provisions pour risques et charges : 402 930 €

Ce poste est uniquement constitué de la provision pour indemnités de départ en retraite, charges sociales comprises.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées, avec actualisation, sur la base du salaire au 31 décembre 2010. Le calcul tient compte de l'ancienneté prévue à la date théorique du départ à la retraite, modulée par la probabilité de présence.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde de clôture
Provision pour indemnités de départ en retraite	471 078 €	50 804 €	118 952 €		402 930 €
Total des provisions	471 078 €	50 804 €	118 952 €	0 €	402 930 €

Note 10 - Emprunts auprès des établissements de crédit

Ce poste s'élève à 10 239 619 € contre 6 364 104 € au 31/12/2009.

Il se compose des emprunts suivants :

- ☛ 4 000 000 € Emprunt Société Générale à plus d'un an
- ☛ 1 142 857 € Emprunt Société Générale à moins d'un an
- ☛ 5 000 087 € Découvert sur la Palatine sur les 7 000 000 € accordés
- ☛ 96 675 € Intérêts et frais bancaires courus à payer

L'emprunt auprès de la Société Générale a été contracté en avril 2008 pour le financement des titres de CRC. D'un montant initial de 8 millions d'euros, cet emprunt est remboursable sur 7 ans. Le taux d'intérêt variable a été immédiatement fixé par un swap : le taux d'intérêt effectif après swap de taux est de 5.65 %.

Note 11 - Dettes fournisseurs

Ce poste représente 63 424 818 € contre 16 341 026 € au 31/12/2009.

L'état des échéances des dettes fournisseurs se présente comme suit :

Antérieur au 30/09/10	du 01/10/10 au 31/10/10	du 01/11/10 au 30/11/10	du 01/12/10 au 31/12/10	du 01/01/11 au 31/01/11	du 01/02/11 au 28/02/11	du 01/03/11 au 31/03/11	total
-1 038 071	-149 741	-12 191 202	-16 006 311	-31 326 495	-2 683 823	-29 174	-63 424 818

Les échéances antérieures au 31/10/10 pour un montant total de 1 187 812 € correspondent principalement à des opérations intragroupes en cours de régularisation.

Les échéances à partir de novembre 2010 sont pour l'essentiel les fournisseurs de caoutchouc, filiales de SIPH, qui contribuent ainsi au financement des appels de marges sur les contrats de couvertures destinés à protéger le prix de vente de leurs stocks de caoutchouc. Cf. note 4.

Note 12 - Dettes fiscales et sociales

Ce poste s'élève à 1 919 404 € au 31/12/10 contre 1 074 111 € au 31/12/09.

Les charges à payer au personnel et les dettes sociales s'élèvent à 1 530 903 €. Les dettes fiscales s'élèvent à 388 501 €, et concernent l'impôt sur les sociétés.

Note 13 – Dettes sur immobilisations

Ce poste s'élève à 550 057 € au 31/12/10 contre 531 582 € au 31/12/09.

Note 14 - Autres dettes

Ce poste s'élève à 139 429 € au 31/12/10 contre 218 975 € au 31/12/09. Il se compose de clients créditeurs (10 291 €) et de charges à payer (129 138 €).

Note 15 – Compte de Régularisation

Ce poste s'élève à 481 271 € et concerne l'écart de conversion passif constaté sur les ajustements de cours devises dollars.

Note 16 – Etat des créances et dettes

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	6 091 315		6 091 315
Prêts et autres immobilisations financières	62 341		62 341
Créances clients	42 746 896	42 746 896	
Autres créances	316 245	316 245	
Charges constatées d'avance	2 939 342	2 939 342	
	52 156 139	46 002 483	6 153 656
État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit : 2 ans maximum à l'origine	10 239 619	6 239 619	4 000 000
Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	63 424 818	63 424 818	
Dettes sociales et fiscales	1 919 404	1 919 404	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	550 057		550 057
Autres dettes	139 429	139 429	
Produits constatés d'avance	0	0	
	76 273 327	71 723 270	4 550 057

Les dettes, dont l'échéance est comprise entre 3 et 5 ans s'élèvent à 2 857 143 € et concernent l'emprunt à la Société Générale.

Les dettes dont l'échéance est à un an au plus comprennent le découvert de 5 000 087 €.

Note 17 - Engagements hors bilan

Les engagements donnés :

- Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale, en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.
- Parmi les éléments d'actifs concourant à la valorisation de l'apport en 2006 des titres de REN (ex MDC) à SIPH, figurent des subventions à l'exportation ("Export Expansion Grants" ou "EEG") pouvant, le cas échéant, bénéficier aux filiales de REN au titre de leur activité export durant les exercices 2006 et 2007. Le caractère aléatoire et futur de ces éléments d'actifs rend toutefois leur valorisation particulièrement délicate dans le cadre de l'apport dont la parité doit demeurer fixe. Il est toutefois incontestable que les EEG sont des éléments pouvant s'analyser comme des créances potentielles des filiales de REN dont le règlement concourrait à l'amélioration de leur trésorerie et de leur actif net.

Compte tenu de ce qui précède, un accord de "complément de contrepartie" a été signé entre CFM et SIPH, en vertu duquel CFM serait susceptible de bénéficier d'un versement en numéraire conditionné à la délivrance du certificat délivré par le gouvernement nigérian au profit des filiales de REN, afférents à ces EEG.

- Engagement au profit de la Société Générale lors de l'ouverture de crédit de 8 millions d'euros sur une durée de 7 ans pour l'acquisition des actions de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION de subordonner le paiement des dividendes au remboursement des échéances de l'ouverture de crédit et à ne pas céder, sans accord préalable de la Banque, les participations que SIPH détient dans ses filiales SAPH, GREL, et REN, sans conserver au minimum 51 % de leur capital.
- Nantissement au profit de la Société Générale des 7 979 310 actions détenues par SIPH dans le capital social de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION Inc, en garantie de l'emprunt de 8 millions d'euros consenti par cette banque à SIPH. En cas de transfert de propriété, SIPH confèrera à la Société Générale un nantissement sur ces actions à la garantie du remboursement de toutes les sommes en principal, intérêts susceptibles d'être dues par SIPH à la Banque au titre de ce prêt.
- Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée. Cet engagement prend fin le 07/05/218.
- Engagements donnés sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2010
 - Contrats SWAP EUR de 21 920 tonnes de caoutchouc à échéance 2011 et 2012, pour 56 529 milliers d'euros. La valorisation de ce dérivé au cours de clôture s'élève à – 25 470 milliers d'euros,
 - Contrats SWAP USD de 4 100 tonnes de caoutchouc à échéance 2011 pour 11 915 milliers de dollar. La valorisation de ce dérivé au cours de clôture s'élève à – 6 465 milliers d'euros.

Les engagements reçus :

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs ; ces déficits ressortaient au 1^{er} janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
 - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2010.
- Option d'achat (Call) de 40 % des actions de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. consentie par S.R.I. au profit de SIPH. Cette option d'achat est associée à une option de vente (Put) consentie par SIPH au profit de S.R.I. sur cette même participation de 40 %. Ces deux options sont exerçables à compter du 24 avril 2011, pendant toute la durée du pacte et selon les mêmes méthodes de valorisation de leur prix d'exercice.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par la Société Générale suite à la mise en place d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 5.65 %.
- Engagements réciproques sur tous les contrats à terme caoutchouc SWAP. Ces contrats de couverture permettent de fixer les prix de contrats de vente physiques conclus selon des formules de prix.

4./ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 18 - Produits d'exploitation : 306 805 001 € contre 179 823 046 € au 31/12/09

Le chiffre d'affaires provenant de la commercialisation du caoutchouc naturel est en forte progression malgré une légère diminution des tonnages vendus. Cette augmentation est liée à la hausse du cours du caoutchouc qui a connu des sommets historiques au cours de l'année 2010.

Les autres activités de négoce de matières premières sont en hausse, mais elles n'apportent qu'une contribution marginale au résultat.

Les prestations de services aux filiales de SIPH sont, pour partie proportionnelles à leur chiffre d'affaires, en forte augmentation.

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

En €	2009	2010
Chiffre d'affaires activités Caoutchouc	159 883 901	280 818 558
Chiffre d'affaires Autres Activités	15 984 102	19 685 804
Facturation de prestations de services	3 778 949	6 153 463
Refacturation à filiales de rachat de caoutchouc sur le marché	176 094	28 224
Reprise sur indemnité de départ à la retraite		118 952

Zone géographique	Chiffre d'affaires par zone géographique
Côte d'Ivoire	15 630 660
Autres pays UEMOA	420 462
Europe	134 251 545
Autres pays	156 355 158
Total	306 657 825

Note 19 - Charges d'exploitation : 300 764 989 € contre 174 044 759 € au 31/12/09

L'augmentation de 126 720 230 € provient essentiellement de la hausse du cours du caoutchouc.

Les achats de marchandises passent ainsi de 165 733 890 € en 2009 à 290 282 363 € en 2010. Les charges externes représentent 6 096 363 € contre 5 947 709 € en 2009, et intègrent notamment les prestations d'assistance technique fournies à SIPH par SIFCA et Michelin.

Note 20 - Opérations faites en commun

Une participation dans un GIE est détenue par SIPH à 50 %. Ce GIE n'a plus d'activité, mais est maintenu afin de récupérer une créance dépréciée en totalité. Aucun résultat n'a été constaté en 2010.

Note 21 - Résultat financier : bénéfice de 14 761 152 € contre 7 114 697 € au 31/12/09

Le résultat financier s'analyse principalement comme suit :

- 9 224 384 € dividendes de SAPH exercice 2009
- 3 330 000 € dividendes de GREL exercice 2009
- 2 288 872 € dividendes de REN exercice 2009
- 29 765 € différence de change
- 3 704 € produits nets sur cessions de titres de placement
- 220 897 € revenus des autres créances
- -338 719 € intérêts et charges assimilées

Note 22 - Résultat exceptionnel : Perte de 63 659 € contre une perte de 104 641 € au 31/12/09

Ce résultat exceptionnel correspond à :

- 111 284 € d'amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition en 2006 de titres de participation REN - en 2008 des titres CRC et en 2010 de titres SAPH .
(Cf. Paraphe 3 - Note 8 - Capitaux propres).
- 47 625 € de crédit d'impôt remboursé par le Trésor Public - concerne la withholding tax de GREL

Note 23 - Impôt sur les bénéfices : 2 392 400 € contre 2 063 821€ au 31/12/09

Le montant de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2010 s'élève à 2 486 590 €.

	Base imposable	Taux IS	Montant IS	Base contrib. Sociale (1)	Taux contrib. Sociale	Montant contrib. Sociale	Montant total de l'IS
Résultat courant	20 801 164	33,33%	6 933 721	6 170 721	3,3%	203 634	7 137 355
Résultat exceptionnel	-63 659	33,33%	-21 220	-21 220	3,3%	-700	-21 920
Imputations diverses	-13 442 918	33,33%	-4 480 973	-4 480 973	3,3%	-147 872	-4 628 845
Montant de l'IS au titre de 2010			2 431 529			55 061	2 486 590
Crédit Impôt recherche							-37 184
Crédit Impôt étranger imputable s/IS							-57 006
Withholding tax 2010							2 392 400

1) après abattement de 763 000€

5./ AUTRES INFORMATIONS

5.1./ Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Sté a un lien de participation
Participations	55 280 105	SAPH - GREL - REN - CRC
Créances rattachées à des participations	6 091 315	CRC
Créances clients et autres créances	8 757 238	SAPH - GREL - REN - CRC - SIFCA
Emprunts et dettes financières divers	0	
Dettes fournisseurs et autres dettes	60 636 226	SAPH - GREL - REN - Michelin
Autres charges financières	323	SAPH
Autres produits financiers	15 050 994	SAPH - GREL - REN - CRC

La société SIPH est consolidée au sein du Groupe SIFCA. Elle fait l'objet d'une intégration globale.

5.2./ Rémunérations des mandataires sociaux

I -Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice N-1	Exercice N
Yves LAMBELIN Président Directeur Général de SIPH jusqu'au 31/08/2009 Président du Conseil d'Administration à compter du 31/08/2009 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	79 833	80 783
Bertrand VIGNES Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillée en tableau II	0	0
Total	79 833	80 783

Il n'y a pas de valorisation des options, ni de valorisation de performance attribuées au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents

II - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice N-1		Exercice N	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Yves LAMBELIN				
Président Directeur Général / Présidence du Conseil d'Administration				
* Couverture sociale expatrié (1)	59 150	59 150	60 100	60 100
* Jetons de présence (2)	20 683	20 683	20 683	20 683
**dont SIPH	18 000	18 000	18 000	18 000
**dont SAPH	2 683	2 683	2 683	2 683
Bertrand VIGNES				
Directeur Général	-	-	-	-
* Jetons de présence (2)				
Total	79 833	79 833	80 783	80 783
<i>Il n'y a pas de rémunération fixe, variable, exceptionnelle ni d'avantages en nature</i>				

1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

2) Jetons de présence versés net de retenue à la source

III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Jean Louis BILLON		
Jetons de présence (1)	20 683	19 109
dont SIPH	18 000	18 000
dont SAPH	2 683	1 109
Autres rémunérations	117 722	141 971
dont SIPH (2)	34 000	34 400
dont SAPH	83 722	107 571
Nazaire GOUNONGBE - jusqu'au 21/12/2009		
Jetons de présence (1)	3 375	-
dont SIPH	3 375	-
Autres rémunérations	-	-
Joël CADIER - à compter du 21/12/2009		
Jetons de présence (1)	-	3 375
Autres rémunérations	-	-
Olivier de SAINT SEINE		
Jetons de présence (1)	7 183	4 500
dont SIPH	4 500	4 500
dont SAPH	2 683	-
Autres rémunérations (3)	327 177	336 469
TRANSITYRE		
Représentant permanent :		
- Jean François BOUFFARD		
Jetons de présence (1)	-	-
Autres rémunérations	-	-
MBFP		
Représentant permanent :		
- Thierry SERRES		
Jetons de présence (1)	2 683	1 109
dont SIPH	-	-
dont SAPH	2 683	1 109
Autres rémunérations	-	-
Total	478 823	506 533

Il n'y a pas d'avantages en nature

1) Jetons de présence versés net de retenue à la source

2) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale (Santé, retraite & prévoyance)

3) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés

Il n'y a jamais eu :

- de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du groupe.
- de souscription ou d'achat d'actions levées pour aucun dirigeant mandataire social.
- d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux.

Il n'y a pas d'option de souscriptions ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Yves LAMBELIN Président Directeur Général jusqu'au 31/08/2009 Président du Conseil d'Administration à compter du 31/08/2009 Début de Mandat : 2004 Fin de Mandat : 2010 Bertrand VIGNES Directeur Général depuis le 31/08/2009		X	X			X		X
		X		X		X		X

5.3./ Effectif

- cadres salariés 19
- employés salariés 2

5.4./ Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004/391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 914 heures au 31/12/2010, la valeur correspondante est estimée à 130 K€.

5.5./ Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes : MAZARS et PRICEWATERHOUSECOOPERS comptabilisé au titre de l'exercice 2010 s'élève à 188 000 €.

5.6./ Informations diverses

SIPH établit des comptes consolidés. Les filiales entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAPH
- GREL
- REN
- CRC

5.7./ Evénements post-clôture

Yves LAMBELIN, Président du Conseil de SIPH et de SIFCA, fait partie des personnes enlevées à Abidjan le 4 avril 2011.

Le Conseil d'administration de SIPH s'est tenu le 21 avril 2011, Jean Louis Billon ayant été nommé Administrateur Délégué dans les fonctions de Président jusqu'au prochain Conseil d'administration.

SIPH et SIFCA restent confiants dans l'efficacité des autorités Françaises et Ivoiriennes dans leurs actions de recherche des otages.

Le renforcement de la sécurisation des personnes et des biens demeure une priorité majeure du Groupe, tant en Côte d'Ivoire que dans les autres pays d'implantation.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN CONSOLIDE

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Au 31/12/10	Au 31/12/09	Au 31/12/08
Actif non courant				
Ecarts d'acquisition et autres Immobilisations incorporelles		21 400	22 698	23 359
Immobilisations corporelles	Note 7	46 458	41 621	40 180
Actifs biologiques	Note 8	151 809	124 910	85 702
Immobilisations financières	Note 9	1 380	1 027	1 818
Impôts différés actifs	Note 21	11 165	2 115	114
Autres actifs non courants	Note 10	355	202	7
		232 568	192 573	151 180
Actif courant				
Stocks	Note 11	68 866	41 637	34 292
Clients et autres débiteurs	Note 12	54 891	32 740	25 977
Autres actifs financiers courants	Note 13	23 249	0	257
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 14	27 329	28 704	36 219
		174 334	103 081	96 745
TOTAL ACTIF		406 902	295 654	247 925
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES <i>(en milliers d'euros)</i>				
CAPITAUX PROPRES				
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la Société				
Capital apporté	Note 15	11 569	11 569	11 569
Primes d'émission	Note 15	25 179	25 179	25 179
Réserves consolidées		80 369	75 454	60 915
Résultat		66 143	38 955	27 104
		183 261	151 157	124 767
Intérêts minoritaires		81 825	64 401	52 170
Total des capitaux propres		265 085	215 558	176 937
PASSIF				
Passif non courant				
Emprunts	Note 17	8 981	9 365	13 855
Impôts différés passifs	Note 21	30 019	18 811	7 620
Engagements de retraite et avantages assimilés	Note 18	4 474	3 879	3 925
Autres passif long terme	Note 19	4 489	2 303	850
		47 962	34 359	26 251
Passif courant				
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 16	22 676	20 124	26 482
Dettes d'impôt sur le résultat		21 988	4 624	12 754
Emprunts	Note 17	16 387	13 465	2 680
Autres passifs financiers courants	Note 13	32 183	5 556	257
Provisions pour autres passifs	Note 20	621	1 968	2 565
		93 855	45 738	44 738
Total du passif		141 816	80 096	70 989
Total du passif et des capitaux propres		406 902	295 654	247 925

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2010	2009	2008
Ventes de caoutchouc		295 408	169 643	220 088
Autres ventes		22 576	18 406	49 103
Total chiffre d'affaires		317 984	188 050	269 191
Total coûts des marchandises vendues		-168 963	-119 695	-179 325
Marge sur coûts directs		149 021	68 355	89 866
Frais généraux		-25 075	-20 256	-22 321
Dotations aux amortissements		-7 535	-7 024	-7 482
Investissements nets agricoles		-6 794	-5 194	-3 591
Variations de juste valeur des actifs biologiques		27 621	39 606	918
Résultat opérationnel courant		137 239	75 486	57 390
Plus et moins values de cessions d'immobilisations		-37	306	-870
Autres produits et charges opérationnels		-655	-104	479
Résultat opérationnel		136 546	75 689	56 999
Produits de trésorerie et d'équivalents trésorerie		-222	1 155	1 115
Coût de l'endettement financier brut		-893	-980	-1 037
Coût de l'endettement financier net	<i>Note 23</i>	-1 115	175	78
Charge d'impôt sur le résultat	<i>Note 24</i>	-37 471	-18 489	-16 424
Résultat de l'exercice		97 960	57 375	40 653
revenant :				
▪ aux actionnaires de la Société		66 143	38 955	27 104
▪ aux intérêts minoritaires		31 816	18 421	13 550
		97 960	57 375	40 653
Résultats par action : résultats revenant aux Actionnaires de la Société <i>(en euros par action, note 15)</i>				
▪ de base		13,07	7,70	5,36
▪ dilué		13,07	7,70	5,36

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net de la période		97 960	57 375	40 653
<u>Autres éléments du résultat global</u>				
Variation de juste valeur des instruments de couverture, nette d'impôts différés		-17 249	-3 912	
Ecart de conversion		-561	-1 804	-476
<u>Total des autres éléments du résultat global</u>		-17 810	-5 716	-476
Résultat Global de la période		80 150	51 659	40 177
<u>Revenant :</u>				
▪Aux actionnaires de la société		48 136	33 544	27 097
▪Aux intérêts minoritaires		32 014	18 116	13 081
		80 150	51 659	40 177

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes	2010	2009	2008
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE				
Résultat de l'exercice		97 960	57 375	40 653
Dotations nettes aux amortissements et provisions		7 914	6 592	8 564
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	Note 25.1	-29 724	-45 821	10 421
Autres produits et charges calculés		-	-	-
Elimination des produits de dividendes		-2	-2	-13
Plus et moins-values de cession		1 493	1 365	814
Coût de l'endettement financier net		473	508	-63
Charge d'impôt		37 471	18 489	16 424
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		115 585	38 506	76 801
Impôts versés		-8 986	-15 925	-15 994
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 25.2	-62 574	-8 180	-1 127
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		44 024	14 401	59 681
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-18 573	-14 394	-22 389
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		60	360	230
(Augmentation) / Réduction des immobilisations financières		-162	-1 515	-451
Incidence des variations de périmètre, nette de la trésorerie acquise		-4 375	-	-4 492
Dividendes reçus		2	2	13
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-23 049	-15 546	-27 088
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-8 722	-4 419	-9 560
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-15 182	-7 085	-12 146
Emissions d'emprunts		122	92	7 511
Remboursements d'emprunts		-2 587	-3 226	-4 328
Intérêts financiers nets versés		-488	-550	161
Variation nette des comptes courants d'associés		-	-	-
Autres flux liés aux opérations de financement		3 049	3 811	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		-23 809	-11 376	-18 361
Incidence des variations des cours de devises		404	-387	-862
VARIATION DE LA TRESORERIE		-2 429	-12 908	13 369
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	Note 25.3	23 297	36 206	22 837
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	Note 25.3	20 868	23 297	36 206

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Revenant aux actionnaires de la Société						Intérêts mino-ritaires	TOTAL Capitaux propres
	Capital	Primes	Réserves Groupe	Diff. de conv.	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe		
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009	11 569	25 179	60 761	154	27 104	124 767	52 170	176 937
Affectation du résultat 2008 en réserves	-	-	27 104	-	-27 104	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-7 085	-	-	-7 085	-4 419	-11 504
Résultat 2009	-	-	-	-	38 955	38 955	18 421	57 376
Différences de conversion	-	-	-	-1 499	-	-1 499	-305	-1 804
Juste valeur des instruments dérivés	-	-	-3 912	-	-	- 3 912	-	-3 912
Imputation de la dette sur put CRC	-	-	-	-	-	-	-1 466	-
Divers	-	-	-69	-	-	-69	-	-69
Capitaux propres au 31 décembre 2009	11 569	25 179	76 799	-1 345	38 955	151 157	64 401	215 558
Affectation du résultat 2009 en réserves	-	-	38 955	-	-38 955	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-15 182	-	-	- 15 182	- 8 722	- 23 905
Résultat 2010	-	-	-	-	66 143	66 143	31 816	97 960
Différences de conversion	-	-	-	-759	-	- 759	198	- 561
Juste valeur des instruments dérivés	-	-	-17 249	-	-	- 17 249	-	- 17 249
Imputation de la dette sur put CRC	-	-	-1 949	-	-	- 1 949	-393	- 2 342
Fusion REN	-	-	3 292	-	-	3 292	- 3 292	-
Acquisition titres complémentaires SAPH	-	-	-2 192	-	-	- 2 192	- 2 183	- 4 375
Capitaux propres au 31 décembre 2010	11 569	25 179	82 473	-2 104	66 143	183 261	81 825	265 086

Le capital social est composé de 5 060 790 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,286 euros chacune.

Au 31 décembre 2010, les deux plus importants actionnaires sont :

- SIFCA, détenant 55,59 % du capital et 63,29 % des droits de vote ;
- Compagnie Financière Michelin, détenant 20 % du capital et 22,77 % des droits de vote.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

NOTE 1 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

SIPH est une société anonyme française, constituée en date du 1^{er} janvier 1900, cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C), et dont le siège social est 53 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie.

SIPH est la société mère d'un Groupe international ayant pour activité principale la production et la commercialisation de caoutchouc naturel. Ce caoutchouc est obtenu dans les usines situées en Côte d'Ivoire, au Ghana, et au Nigéria, à partir de latex en provenance, soit de l'exploitation des plantations d'hévéas du Groupe, soit d'exploitations villageoises et de planteurs indépendants.

Accessoirement, le Groupe réalise des opérations commerciales sur d'autres types de produits avec les entités rattachées à l'actionnaire principal.

En date du 21 avril 2011, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de SIPH. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 juin 2011.

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

NOTE 2 : PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

De juin à septembre 2010, SIPH a procédé à l'acquisition de 117 185 titres SAPH (*soit 2,3 % du capital*) pour un montant de 4 462 milliers d'euros auprès de la Bourse d'Abidjan, portant ainsi sa participation à 68,06 %, contre 65,76 % au 31 décembre 2009.

La société REN, détenue jusqu'au 31 décembre 2009 à 100 % par SIPH, portait les participations du Groupe au Nigéria, en étant actionnaire majoritaire des 4 sociétés de plantations d'hévéas :

- 80 % des sociétés Waterside Rubber Estates Limited (WAREL) Osse River Rubber Estates Limited (ORREL) et Utagba Uno Rubber Estates Limited (UUREL) ;
- 60 % de la société Araromi Rubber Estates Limited des sociétés (AREL).

En février 2010, la fusion des 5 entités juridiques a pu être finalisée, la société REN a absorbé ses filiales.

Le pourcentage de détention de SIPH dans REN est de 70,32 % après fusion. L'impact sur les capitaux propres part du groupe s'élève à 3 292 milliers d'euros.

Cette fusion simplifiera la gestion de ces plantations et permettra une meilleure optimisation des services communs.

❖ CHIFFRE D'AFFAIRES RECORD EN 2010 :

La production annuelle de l'exercice 2010 s'établit à 128 milliers de tonnes, contre 132 milliers de tonnes en 2009. La proportion des caoutchoucs achetés auprès des planteurs indépendants est restée relativement stable à 49,5 % contre 48,9 % en 2009.

Porté par le dynamisme du marché, le chiffre d'affaires caoutchouc de 2010 atteint 295,4 milliers d'euros, en progression de + 74,1 %, une forte croissance corrélée à l'augmentation du prix de vente moyen du caoutchouc sur cette période (+ 82,1 %).

Le chiffre d'affaires total s'établit à 318 millions d'euros, contre 188 millions d'euros en 2009.

❖ TENDANCES ACTUELLES : POURSUITE DE LA HAUSSE DES COURS

Les cours ont poursuivi leur hausse spectaculaire au cours des derniers mois, avec notamment une augmentation de 1,5 US\$/kg entre octobre et décembre 2010. Le début d'année reste ancré dans cette tendance favorable : le cours moyen du 1er trimestre 2011 s'établit à 5,22 US\$/kg, dans un marché qui bénéficie notamment d'une demande soutenue, tant des pays émergents que des autres pays consommateurs.

SIPH devrait à court terme recueillir les fruits de cette tendance, l'évolution du cours se concrétisant traditionnellement dans les prix de vente avec un décalage de quelques mois, compte tenu notamment des opérations de couverture mises en place par le groupe.

❖ SITUATION EN COTE D'IVOIRE :

La Côte d'Ivoire traverse une crise politique majeure depuis les élections présidentielles qui ont eu lieu en novembre 2010.

Des solutions préventives et alternatives ont pu être mises en place rapidement pour résoudre les difficultés de fonctionnement générées par cette situation jusqu'à mi-mars.

Jusqu'à cette date, SIPH a continué à produire et à commercialiser normalement le caoutchouc de Côte d'Ivoire.

Depuis, le blocage économique et la dégradation des conditions de sécurité n'ont pas permis d'exporter le caoutchouc produit, de mi-mars à fin avril.

La récolte de matière première a cependant pu s'effectuer sans interruption.

L'usinage a été ralenti en raison des difficultés d'approvisionnement en énergie, mais la capacité d'usinage peut rapidement compenser ce retard.

La défaillance du système bancaire ivoirien aurait pu priver SIPH de ses ressources, mais grâce à la réactivité de SIFCA, actionnaire majoritaire de SIPH, les solutions ont été mises en place immédiatement.

Le progressif rétablissement des conditions de sécurité, ainsi que la reprise annoncée du trafic maritime et du fonctionnement du système bancaire devraient permettre de retrouver rapidement des conditions normales d'activité et d'exportation.

Les mois d'avril et mai sont des périodes de faible production, et le caoutchouc n'étant pas périssable, les effets de la crise ivoirienne devraient donc être limités sur l'exercice en cours.

En revanche, les événements graves du mois d'avril laissent des séquelles importantes sur l'ensemble des équipes.

Yves LAMBELIN, Président du Conseil de SIPH et de SIFCA, fait partie des personnes enlevées à Abidjan le 4 avril 2011.

Le Conseil d'administration de SIPH s'est tenu le 21 avril 2011, Jean Louis Billon ayant été nommé Administrateur Délégué dans les fonctions de Président, jusqu'au prochain Conseil d'administration.

SIPH et SIFCA restent confiants dans l'efficacité des autorités Françaises et Ivoiriennes dans leurs actions de recherche des otages.

Le renforcement de la sécurisation des personnes et des biens demeurent une priorité majeure du Groupe, tant en Côte d'Ivoire que dans les autres pays d'implantation.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente par rapport à tous les exercices présentés.

3-1 PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne au 31 décembre 2010. Ils comprennent, à titre comparatif, des données relatives aux exercices 2009 et 2008, présentées selon les mêmes règles.

Ces normes sont disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Première application des normes IFRS 3R et IAS 27R :

- Les normes IFRS 3R et IAS 27R révisées ont été publiées par l'IASB en janvier 2008 et sont d'application obligatoire à compter des exercices ouverts au 1^{er} juillet 2009, soit à compter du 1^{er} janvier 2010 pour le groupe SIPH. Elles sont d'application prospective et sont donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que les normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010, sont sans incidence sur les Comptes du Groupe SIPH :

- Amendements à IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » - Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- Amendements à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - éléments couverts éligibles » ;

- Amélioration des normes IFRS publiées en mai 2008 pour la partie relative à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » ;
 - IFRIC 12 « Accords de concessions de services » ;
 - IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier » ;
 - IFRIC 16 « Couverture d'un investissement à l'étranger » ;
 - IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires » ;
 - IFRIC 18 « Transfert d'actifs appartenant à des clients » ;
 - Amélioration annuelle des IFRS 2009.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes, amendements et interprétations dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2010.

3-2 HYPOTHESES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, tels que les amortissements et les provisions. Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent l'évaluation des actifs biologiques (Note 3-12 et 8), les engagements de retraite (Note 3-20), l'ensemble des actifs soumis à des tests de dépréciation (Note 3-10 et 6-1), et l'évaluation de la dette relative aux options de vente (put) consentis aux minoritaires (Note 3-28).

Dans une moindre mesure, des estimations et des hypothèses sont également formulées dans les domaines suivants :

- Impôts sur le résultat (*notamment les estimations sur la recouvrabilité des impôts différés (Note 3-22 et Note 21)*),
- La valorisation des instruments financiers (Note 3-15),
- L'évaluation des provisions pour autres passifs (Note 3-21).

3-3 METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SIPH et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales pour lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur par SIPH en échange du contrôle de l'acquise en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle. Les éléments du prix d'acquisition comprennent :

- les actifs remis au vendeur ;
- les passifs encourus ou éventuels ;
- les instruments de capitaux propres émis par SIPH ; et
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les ajustements éventuels du prix d'acquisition qui en substance ne sont pas représentatifs de charges de personnel, sont inclus dans le coût d'acquisition, en contrepartie d'une dette, d'un actif ou d'un instrument de capitaux propres, dès la date d'acquisition. Les ajustements éventuels du prix d'acquisition sont constitués de tous les paiements qui dépendent d'événements futurs et, notamment, du maintien ou de l'atteinte d'un résultat spécifié de la cible. Les variations ultérieures de la juste valeur des ajustements éventuels de prix classés en actifs ou en dettes et intervenant après le délai d'affectation sont comptabilisées en résultat. Les ajustements éventuels de prix classés en capitaux propres ne varient pas.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus dans le poste « frais généraux », à l'exception :

- des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis en rémunération d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des capitaux propres, et
- des coûts liés aux dettes financières contractées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, SIPH doit évaluer les intérêts ne conférant pas le contrôle soit :

- sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur à la date d'acquisition et donc sans comptabilisation d'un goodwill au titre des intérêts ne conférant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel) ;
- à la juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence la comptabilisation d'un goodwill à la fois pour la part groupe et pour les intérêts ne conférant pas le contrôle (méthode du goodwill complet).

L'écart d'acquisition déterminé à la date de prise de contrôle correspond sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle constaté à la juste valeur à la date d'acquisition, plus le cas échéant le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition de la quote-part d'intérêts antérieurement détenue ;
- Le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition est affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprise.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite en Note 3-10 « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés ».

Lors d'une prise de contrôle par achats successifs de titres, la quote-part d'intérêts détenue par l'acquéreur dans l'acquise avant la date de prise de contrôle est réévaluée en contrepartie du résultat sur la base des justes valeurs déterminées à la date de prise de contrôle.

Les effets des augmentations ou diminutions de pourcentages d'intérêt sans conséquence sur le contrôle d'une filiale sont constatés en capitaux propres.

La perte de contrôle exclusif donne lieu à la comptabilisation d'un résultat global de cession quand bien même un intérêt résiduel serait conservé.

3-4 DATE DE CLOTURE DES COMPTES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ont été consolidées sur la base de leurs comptes annuels clos au 31 décembre.

3-5 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe se décompose respectivement :

- En « secteur d'activité » ou « secteur opérationnel » (*Caoutchouc et Autres activités*) et
- En « secteur géographique », composé de l'Afrique (*continent où le Groupe SIPH dispose d'actifs de production*) et de la France, où est assurée toute la commercialisation.

Un secteur d'activité est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (*y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité*) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Un secteur d'activité est une composante distincte de l'entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Le secteur « Autres activités » regroupe les fournitures de produits ou de services réalisées de façon accessoire à l'activité principale « Caoutchouc ». Ces activités présentent une rentabilité distincte de celle du secteur « Caoutchouc ». Les « Autres activités » comprennent notamment :

- les prestations de services,
- la fourniture de plants aux planteurs indépendants,
- les ventes de bois,
- l'exportation de matériel, de consommables et de pièces détachées,
- le négoce de matières premières, susceptible d'entraîner des fluctuations importantes de chiffre d'affaires mais ne contribuant au résultat que de façon marginale. Ces opérations sont pour l'essentiel réalisées avec des sociétés du groupe.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations corporelles, les actifs biologiques ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les immobilisations incorporelles (hors goodwill), les impôts différés actifs, les autres actifs financiers non courants, les autres actifs non courants et les charges comptabilisées d'avance. Ces actifs sont identifiés dans la ligne « Actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants, à l'exception des impôts différés passifs et des passifs financiers non courants. Ces passifs sont identifiés dans la ligne « Passifs non alloués ».

3-6 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS EN DEVISES ETRANGERES

La devise de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. La devise de fonctionnement et de présentation des comptes du Groupe est l'euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, devise de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Différences de conversion" des capitaux propres consolidés.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et sont convertis en euros au cours de clôture. Les actifs biologiques (*juste valeur des plantations et stocks de caoutchouc*) sont évalués en euros lors de l'acquisition.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

Le Nigéria n'a pas été considéré comme un pays hyper inflationniste eu égard aux critères définissant le phénomène d'hyper inflation et n'est donc pas soumis aux dispositions de la norme IAS 29.

Les principaux cours de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont rappelés en Note 5. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion du bilan et le taux moyen de la période pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

3-7 CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (devise de fonctionnement). En conséquence, les transactions libellées en devises autres que la monnaie de fonctionnement sont enregistrées dans les comptes de l'entité sur la base du cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise de fonctionnement de l'entité au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en résultat opérationnel courant, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères qui sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3-8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION) ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficient au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Les immobilisations incorporelles du Groupe (*hors écart d'acquisition*) correspondent principalement à des logiciels (Note 6-2).

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (*calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif*) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés (*hors terrains*) et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Ces durées sont principalement les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée
- Constructions et infrastructure	De 10 à 25 ans
- Matériel industriel	8 ans
- Matériel de bureau et informatique	8 ans
- Matériel de transports	3 ans
- Logiciels	1 an

Les durées d'utilisation initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées en cas de changement significatif.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs qui ont des durées d'utilité différentes, chaque élément étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte.

3-9 ECARTS D'ACQUISITION

Conformément à la norme IFRS 3R révisée «Regroupements d'entreprises», l'écart entre le coût d'acquisition d'une entreprise et la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition (goodwill).

Les goodwills sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité, comme indiqué en Note 6-1 « Ecart d'acquisition ».

Conformément à la norme IFRS 3R révisée, les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et à minima une fois par année.

Conformément à la norme IAS 36 «Dépréciations d'actifs», la méthodologie utilisée par le Groupe afin de déterminer d'éventuelles pertes de valeur de ces actifs consiste à comparer les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie à la valeur comptable de leurs actifs respectifs.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2010 sont présentées en Note 6-1 « Ecart d'acquisition ».

3-10 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS IMMOBILISES

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Lorsque ce test met en évidence que la valeur ainsi déterminée est inférieure à leur valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les flux de trésorerie futurs de stratégies alternatives. Dans le cas où un écart subsisterait, une provision est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur déterminée suivant les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la juste valeur si elle existe.

En particulier, au 31 décembre 2010, les tests de dépréciation concernent les écarts d'acquisition. La valeur au bilan est comparée à leur valeur recouvrable. Cette dernière est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie sur une période comprise entre 20 et 30 ans selon la maturité des projets.

Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (*y compris l'écart d'acquisition*). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

3-11 REGROUPEMENT DES ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS MATURES ET IMMATURES, PEPINIÈRES ET STOCKS)

Le regroupement des actifs biologiques effectué dans le cadre de la détermination de la juste valeur des plantations (actifs biologiques) et des stocks (production agricole) est réalisé sur la base de l'inventaire physique établi par l'opérateur technique (Michelin) à la clôture de l'exercice ; il comporte les hectares à la clôture et leur évolution, déterminée en fonction des programmes d'abattage prévus sur 20 ans.

Dans la culture de l'hévéa, des plants sont préparés dans des pépinières pendant 2 à 3 ans. Les plants sont ensuite mis en terre : l'arbre n'est pas saigné (productif) pendant une période de l'ordre de 6 à 7 ans. Passé cette période, l'arbre est suffisamment résistant pour pouvoir être saigné (exploité), pendant une période de l'ordre de 30 ans.

Les actifs regroupent trois catégories : les cultures matures et immatures et les pépinières. Les cultures matures correspondent aux hévéas dont la saignée a commencé. Les cultures immatures correspondent aux hévéas non saignés. Les pépinières, quant à elles, comprennent les jeunes plants, non encore plantés, greffés ou à greffer ainsi que le jardin de bois de greffe (clones d'hévéas).

En ce qui concerne la production agricole, on distingue la matière première seule, non encore transformée à la clôture (fonds de tasse) et la matière première comprise dans les stocks de produits finis (caoutchouc prêt à la vente). Ces stocks font l'objet d'un inventaire à chaque clôture.

3-12 ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS D'HEVEAS)

La norme IAS 41 « *Agriculture* » préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur, diminuée des coûts estimatifs de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

Cette norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques ou une production agricole, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur de ces actifs. En l'absence de marché actif organisé, le Groupe peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant sur des valeurs de transactions récentes, sur des prix de marché pour des actifs similaires ou sur des références du secteur. Si les prix ou les valeurs de marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux nets de trésorerie attendus des actifs biologiques.

Il n'existe pas de marché actif pour les plantations d'hévéas et les transactions ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation. C'est pourquoi le Groupe a évalué ses plantations sur la base des flux nets de trésorerie actualisés, lesquels sont déterminés à l'aide des programmes agricoles de ses filiales, établis sur une période de 20 ans, et exprimés en euros dans la monnaie de fonctionnement de SIPH.

Les flux nets de trésorerie attendus du rendement des hévéas, estimés sur une durée de 20 ans (*durée retenue du programme de production et d'abattage*), sont actualisés à un taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques.

• Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé à partir du taux de rentabilité des fonds propres et de la dette, et ressort à 8,81 % au 31 décembre 2010 (9,26 % au 31 décembre 2009).

Ce taux est majoré d'un risque pays pour chacun des pays d'implantation obtenu par pondération entre la notation COFACE et celle du baromètre annuel publié par le CIAN (*Conseil Français des Investisseurs en Afrique*).

Les taux d'actualisation par pays ainsi déterminés sont détaillés en Note 8.

• Cours du caoutchouc (produit fini)

Le cours du caoutchouc retenu pour les deux premières années de prévision correspond à la meilleure estimation de SIPH. Ce cours est ensuite lissé sur les deux années suivantes pour s'établir, à partir de la cinquième année de prévision, à la moyenne mobile historique calculée sur les cours réels des quatorze dernières années.

• Valorisation de la matière première non transformée (fonds de tasse)

La production issue des plantations (*matière première non transformée ou fonds de tasse*) est valorisée sur la base de 65% du cours du caoutchouc, correspondant à la réalité économique actuelle du marché du « fonds de tasse » dans les pays d'implantation du Groupe SIPH.

• Charges déduites de la valorisation des fonds de tasse pour déterminer la juste valeur des plantations

Les charges directes et indirectes de production estimées pour les vingt prochaines années comprennent :

- les coûts directs d'entretien des plantations immatures ainsi que les coûts directs d'entretien et de récolte des cultures matures ;
- les frais fixes de plantation (*incluant, notamment, les coûts connexes de personnel, villages, infrastructures et direction des plantations*) ;
- 65% des frais généraux de la filiale concernée (*siège social, direction générale, assistance technique, services centraux, etc.*) ;
- l'impôt de la filiale de production, évalué au taux local en vigueur à la clôture.

• Charges non déduites de la valorisation des fonds de tasses pour déterminer la juste valeur des plantations

Les charges suivantes ne sont pas déduites pour la détermination de la juste valeur des plantations :

- coûts d'abattage des vieilles cultures et de replantation des jeunes cultures, conformément aux dispositions de la norme IAS 41 qui imposent de valoriser les actifs biologiques en l'état ;
- coûts de transformation de la matière première en produits finis (*coûts d'usinage comprenant les coûts directs d'usinage et 35 % des frais généraux*).

La volatilité des cours du caoutchouc et l'absence de marché liquide génèrent des incertitudes sur ces estimations, susceptibles d'entraîner un ajustement significatif du montant des actifs biologiques au cours des exercices suivants. Par ailleurs, les valeurs ainsi retenues ne sont pas forcément représentatives des valeurs de transactions.

Les calculs de juste valeur des plantations matures et immatures sont effectués une fois par an, à la clôture annuelle : en effet, les programmes d'abattage et de replantation sont soumis à un calendrier agricole et la clôture semestrielle intervient alors que ces opérations sont en cours de réalisation.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant, au poste « Variations de juste valeur des actifs biologiques ».

Les pépinières sont valorisées au coût historique.

3-13 STOCKS ET EN-COURS

Selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des hévéas (*actifs biologiques*) figurant en stocks est évaluée au prix de marché et l'impact est pris en compte dans la marge dégagée au cours de l'exercice.

Dans la mesure où il existe des marchés actifs pour cette production (*fonds de tasse*), le prix de cotation sur ces marchés sert de base pour déterminer la juste valeur des stocks de matières premières et de la matière première intégrée dans les stocks de produits finis à la date de clôture.

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'achat.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une perte de valeur est constatée.

3-14 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

• Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures.

• Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont sortis des comptes ou dépréciés.

• Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

• Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivants la date de clôture. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée des frais de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

• Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

3-15 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET OPERATIONS DE COUVERTURE

SIPH utilise des instruments financiers dérivés sur le caoutchouc (*contrats de vente à terme, swaps, options tunnel*) pour sécuriser son prix de vente, ainsi que pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IAS 39 sont classés en instruments de couverture. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

3-16 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis éventuellement évaluées par la suite à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans des conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Les dépréciations de créances figurent dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation » au compte de résultat consolidé.

3-17 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan consolidé comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire à court terme liquide et facilement convertible en un montant déterminable de liquidités.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Les découverts bancaires étant assimilés à un financement figurent au passif courant du bilan, dans les « Emprunts ».

3-18 EMPRUNTS

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, net des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur première comptabilisation, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti ; en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie nette de l'emprunt avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

3-19 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes commerciales et les autres passifs courants sont enregistrés à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3-20 PENSIONS, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL

Selon les lois et usages en vigueur au sein de chaque pays où il opère, le Groupe accorde à ses salariés différents régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux.

En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays et de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes complémentaires peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies, et dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc....).

• Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

• Régimes à cotisations définies

Les prestations versées aux bénéficiaires de ces régimes dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe est donc limité aux cotisations versées, qui sont enregistrées en résultat sur l'exercice auquel elles sont liées.

• Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », la méthode «Projected Unit Credit» (*unités de crédit projetées*).

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément, pour évaluer l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite,
- de rotation du personnel,
- de mortalité,
- d'augmentation des salaires futurs et d'inflation,
- de rendements futurs des actifs de couverture,
- et enfin, d'actualisation.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux spécifiques pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat et les entreprises de premier rang.

Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déductions des obligations.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles ; ces écarts actuariels sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en résultat opérationnel courant.

3-21 PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (*juridique ou implicite*) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation.

Néanmoins, les provisions ne sont pas actualisées compte-tenu de leur caractère non significatif.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas et sont évaluées sur la base des avis formulés par les avocats en charge des dossiers.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, par exemple du fait d'une couverture d'assurance ou d'une garantie de passif, le remboursement est comptabilisé uniquement lorsqu'il est certain.

3-22 IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat», des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les différences temporaires imposables proviennent principalement :

- de l'élimination, dans les comptes consolidés, des écritures constatées dans les états financiers des filiales en application d'options fiscales dérogatoires,
- des retraitements effectués sur les états financiers de filiales consolidées pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux et des réglementations fiscales en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture, et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés et maintenus au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures, c'est à dire qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles. De même, les actifs d'impôt différés sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

3-23 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de produits finis et les ventes de biens dans le cadre des activités principales du Groupe, nettes de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Conformément à la norme IAS 18 «Produits des activités ordinaires», les ventes de biens et produits finis sont enregistrées lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens et produits ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction des prestations effectivement rendues au cours de l'exercice.

3-24 SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions d'octroi de ces subventions.

Les subventions publiques se rapportant à des coûts sont reportées et comptabilisées au compte de résultat sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions publiques se rapportant à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont incluses dans les passifs non courants en subventions publiques différées et créditées au compte de résultat de façon linéaire sur la durée d'utilité attendue des actifs concernés.

3-25 RESULTAT OPERATIONNEL

Compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe, la présentation du compte de résultat par fonction a été retenue.

En conformité avec les recommandations du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le Groupe a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel et matérialise à ce titre le Résultat opérationnel courant et les Autres produits et charges opérationnels. Ces derniers ne comprennent que des éléments en nombre limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents.

3-26 RESULTATS PAR ACTION

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et en tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

3-27 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

3-28 ENGAGEMENTS D'ACHAT D'INTERETS MINORITAIRES

Les autres passifs à long terme comprennent notamment la dette relative aux options de vente (put) consentis aux minoritaires. La juste valeur de la dette est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en capitaux propres part du Groupe.

Le passif relatif aux engagements de rachats de minoritaires correspond à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente des titres de CRC (cf. note 29-1). La révision de la norme IAS 27 en 2010 n'a pas d'impact chez SIPH, n'ayant historiquement pas opté pour la comptabilisation de « goodwill en cours ».

NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2010, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Noms	Adresse
Société Internationale de Plantations d'Hévéas SA (SIPH)	53, rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie (France)
Cavalla Rubber Estates Ltd	Gedetarbo, Maryland County (République du Libéria)
Ghana Rubber Estates Ltd (GREL)	P.O Box 228 Takoradi (Ghana)
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	Rue des Gallions ; Zone Portuaire Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)
Rubber Estates Nigéria Limited (REN)	Ovia s/w LG (Nigéria)

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle se présentent comme suit en 2010 et en 2009 :

Sociétés	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
CRC	60%	60%	60%	60%
GREL	60%	60%	60%	60%
SAPH	68,06%	65,76%	68,06%	65,76%
REN	70,32%	100%	70,32%	100%
AREL	-	60%	-	60%
ORREL	-	80%	-	80%
UUREL	-	80%	-	80%
WAREL	-	80%	-	80%

Toutes les filiales citées ci-dessus sont consolidées par intégration globale.

NOTE 5 – CONVERSION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société REN et de ses filiales intégrés dans la consolidation, libellés en Nairas Nigériens, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2010 et en 2009 :

RENL	Taux
Taux au 1er janvier 2010	212,349
Taux au 31 décembre 2010	201,123
Taux moyen sur l'exercice 2010	202,891
Taux moyen sur l'exercice 2009	210,631

Les états financiers de la société SAPH intégrés dans la consolidation, libellés en Francs CFA, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2010 et en 2009 :

SAPH	Taux
Taux au 1er janvier 2010	655,957
Taux au 31 décembre 2010	655,957
Taux moyen sur l'exercice 2010	655,957
Taux moyen sur l'exercice 2009	655,957

Les comptes de la société GREL sont tenus en euros et ne sont donc pas impactés par les problématiques de conversion.

Les états financiers de la société CRC intégrés dans la consolidation, libellés en dollars américains, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2010 et en 2009 :

CRC	Taux
Taux au 1er janvier 2010	1,4332
Taux au 31 décembre 2010	1,3252
Taux moyen sur l'exercice 2010	1,3279
Taux moyen sur l'exercice 2009	1,3946

NOTE 6 – ECARTS D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6-1 ECARTS D'ACQUISITION

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité :

Unités génératrices de trésorerie / Rubriques	SAPH (Côte d'Ivoire)	REN (Nigéria)	CRC (Liberia)	Total
Valeur nette au 31 décembre 2009	11 606	6 310	4 404	22 320
Retraitement des taux de conversion antérieurs		-2 437		-2 437
Variation de la différence de conversion	-	216	793	1 009
Valeur nette au 31 décembre 2010	11 606	4 089	5 197	20 891

A la clôture de chaque exercice, SIPH procède à des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition.

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination des valeurs d'usage est celle des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les prévisions d'activité sont basées sur les plans d'affaires arrêtés par la Direction avec la collaboration de l'opérateur technique Michelin sur vingt à trente ans selon le cycle de maturité des projets. Ces plans incluent des hypothèses économiques jugées réalistes par le management du Groupe, qu'il s'agisse du niveau d'activité ou du cours du caoutchouc.

SIPH apprécie la valeur d'un projet en retenant pour les 2 premières années un cours réaliste mais prudent, et en projetant sur le moyen et long terme un cours du caoutchouc qui reflète une prévision économique moyenne, sans positionner d'effet de cycle.

En effet, la cyclicité s'avère impossible à prévoir, et, selon son positionnement, influe fortement sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

Le cours du caoutchouc (SICOM) est estimé à 2,82 €/kg pour 2011, à 2,14 €/kg pour 2012, et 1,91 €/kg pour les années suivantes (*il était estimé l'an dernier à 1,79 €/kg pour 2010 et 2011 et 1,43 €/kg pour les années suivantes*). La prévision économique moyenne a été appréciée pour tenir compte de la tension actuelle entre l'offre et la demande.

Les taux d'actualisation intègrent le risque pays, qui est construit à partir de la notation COFACE et CIAN. La situation politique actuelle en Côte d'Ivoire n'offrant pas de lisibilité, le risque pays Côte d'Ivoire a été augmenté de 150 %.

Le taux d'actualisation ressort ainsi à :

☛ 14,79% pour la Côte d'Ivoire (SAPH)	contre 13,01%	en 2009
☛ 14,06% pour le Libéria (CRC)	contre 14,35%	en 2009
☛ 13,75% pour le Nigéria (REN)	contre 14,15%	en 2009
☛ 11,88% pour le Ghana (GREL)	contre 12,37%	en 2009

Des tests de sensibilité ont été réalisés, et confirment l'absence de perte de valeur des goodwill du Groupe.

6-2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations, d'un montant de 509 milliers d'euros au 31 décembre 2010 et de 379 milliers d'euros au 31 décembre 2009, concernent principalement des logiciels.

Des tests de perte de valeur des actifs ne sont mis en œuvre pour les immobilisations amortissables que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. A la clôture de l'exercice 2010, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié concernant les actifs incorporels amortissables du Groupe.

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ce poste se détaille comme suit par nature :

Rubriques	Valeur Brute 01/01/2010	Acquisition	Cessions	Transferts	Diff. de conversion	Valeur Brute 31/12/2010
. Terrains	182	-	-	96	-	278
. Bâtiments	37 380	2 432	-	1 290	533	41 635
. Matériel et outillage industriel	21 179	1 214	-141	459	295	23 006
. Matériel de bureau	3 420	652	-85	58	52	4 098
. Matériel de transport	11 409	1 838	-733	194	191	12 900
. Installations et agencements	8 171	801	-9	41	4	9 009
. Autres immobilisations en cours	4 515	5 748	-	-3 580	198	6 882
. Autres immobilisations corporelles	253	73	-9	54	-	371
TOTAL	86 510	12 758	-977	-1 387	1 274	98 178

Rubriques	Amortissements 01/01/2010	Dotation	Cessions	Transferts	Diff. de conversion	Amortissements 31/12/2010
. Terrains	-	-	-	-	-	-
. Bâtiments	19 528	1 494	-	-	100	21 122
. Matériel et outillage industriel	13 005	2 545	-126	--	134	15 558
. Matériel de bureau	2 486	466	-84	-	30	2 898
. Matériel de transport	7 169	2 032	-651	-	119	8 670
. Installations et agencements	2 610	746	-9	-	-	3 348
. Autres immobilisations corporelles	91	43	-	-	-	125
. Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
. Avances et acomptes s/immobilisations corp.	-	-	-	-	-	-
TOTAL	44 889	7 327	-880	-	384	51 720

La valeur nette des immobilisations corporelles se détaille comme suit par nature :

Rubriques	Valeur nette 31/12/2010	Valeur nette 31/12/2009
. Terrains	278	182
. Bâtiments - Constructions	20 513	17 853
. Matériel et outillage industriel	7 448	8 173
. Matériel et mobilier de bureau	1 199	934
. Matériel de transport	4 230	4 240
. Installation et agencement	5 662	5 561
. Autres immobilisations corporelles	246	162
. Immobilisations corporelles en cours autres	6 882	4 516
TOTAL	46 458	41 621

NOTE 8 - ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste se détaille comme suit par nature d'actifs biologiques (hévéas) :

Rubrique	Valeur nette 31/12/2010	Valeur nette 31/12/2009
Plantations immatures et matures	149 905	122 284
Pépinières	1 904	2 626
TOTAL	151 809	124 910
Dont :		
▪ SAPH	74 953	52 338
▪ GREL	30 454	34 454
▪ REN	39 943	32 837
▪ CRC	6 459	5 281
TOTAL	151 809	124 910

Les variations de la valeur comptable des actifs biologiques se résument comme suit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre :

Rubrique	2010	2009
Au 1 ^{er} janvier	124 910	85 702
Variation nette des pépinières	-745	-378
Ecart de conversion	23	-21
Variations de juste valeur	27 621	39 606
Au 31 décembre	151 809	124 910

Les plantations matures et immatures ont été évaluées sur la base des flux nets de trésorerie attendus du rendement des hévéas, estimés sur une durée de 20 ans (*durée retenue du programme de production et de replantation*), actualisés au taux des capitaux propres et de la dette majoré d'un risque pays.

Le taux d'actualisation ressort à 14,79 % pour la Côte d'Ivoire (SAPH) (13,01 % en 2009), 13,75 % pour le Nigéria (REN) (14,15 % en 2009), 11,88 % pour le Ghana (GREL) (12,37 % en 2009), et à 14,06 % pour le Libéria (CRC) (14,35 % en 2009).

Le cours du caoutchouc retenu pour les quatre premières années de prévision correspond à la meilleure estimation de SIPH (2,82 €/kg pour 2011, 2,14 €/kg pour 2012, 1,68 €/kg pour 2013, et 1,37 €/kg pour 2014). A partir de la cinquième année de prévision, le cours retenu est la moyenne mobile historique calculée sur les cours réels des 14 dernières années (*soit 1,12 €/kg en 2010 contre 1,01 €/kg en 2009*).

La volatilité des cours du caoutchouc et l'absence de marché liquide génèrent des incertitudes sur ces estimations, susceptibles d'entraîner un ajustement significatif du montant des actifs biologiques au cours des exercices suivants. Par ailleurs, les valeurs ainsi retenues ne sont pas représentatives des valeurs de transactions.

L'évaluation à la juste valeur des plantations est très sensible aux cours du caoutchouc retenus, et, dans une moindre mesure, au taux d'actualisation :

- une variation de 0,05 € / kg sur la moyenne mobile génère une variation d'environ 4% de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2010 ;
- une variation de 0,05 € / kg sur les estimations des cours pour les années 2011 à 2014 génère une variation d'environ 2% de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2010 ;
- enfin, une variation de 1 point du taux d'actualisation génère une variation d'environ 3% de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2010.

La superficie des plantations d'hévéas se présente comme suit au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 :

Filiales	Plantations matures (en hectares)		Plantations immatures (en hectares)		Total (en hectares)	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
SAPH	18 080	18 324	3 826	3 386	21 906	21 710
GREL	8 754	9 047	4 215	3 945	12 969	12 992
REN	8 946	8 816	3 154	2 851	12 100	11 667
CRC	4 791	4 791	352	54	5 143	4 845
Total	40 572	40 978	11 547	10 236	52 119	51 214

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

Rubriques	Valeur brute 31/12/2010	Provisions 31/12/2010	Valeur nette 31/12/2010	Valeur nette 31/12/2009
Titres de participation non consolidés	89	12	76	76
Autres immobilisations financières	1 795	491	1 304	951
Total	1 884	504	1 380	1 027

L'augmentation du poste « autres immobilisations financières » provient des nouveaux prêts au personnel des filiales du Ghana (131 K€) et de la Côte d'Ivoire (214 K€).

NOTE 10 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants concernent les sociétés SAPH, GREL, CRC et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2010	31/12/2009
Avances au personnel & autres créances	350	196
Avances aux planteurs	6	6
Total	355	202

NOTE 11 - STOCKS

Les stocks et en cours se décomposent comme suit par catégorie :

Rubrique	31/12/2010	31/12/2009
<u>Caoutchouc</u>		
- Matières premières	33 703	21 867
- Produits finis	25 695	12 074
<u>Autres</u>	9 468	7 696
Total	68 866	41 637

Les stocks de matières premières (fonds de tasse) sont valorisés à la juste valeur, laquelle correspond au prix de marché pour le caoutchouc non usiné.

Au Ghana, comme en Côte d'Ivoire, la profession qui est organisée et structurée, fixe mensuellement un prix minimum d'achat pour le caoutchouc non usiné. En l'absence d'un marché organisé au Nigéria, le prix de marché retenu pour notre filiale REN est celui du Ghana. La société CRC (Libéria) commercialisant son caoutchouc non usiné en Côte d'Ivoire, le prix utilisé pour valoriser la matière non transformée est celui de la Côte d'Ivoire.

Les produits finis sont évalués au coût de revient, lequel comprend le coût des matières premières ainsi que les coûts de transformation.

Au 31 décembre 2010, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysent comme suit :

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Matières premières :			
SAPH	12 664	1,8336	23 220
GREL	1 290	1,9480	2 513
REN	1 883	1,9480	3 668
CRC	2 346	1,8336	4 302
Total	18 183	1,8535	33 703

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Produits finis :			
SAPH	10 786	1,9978	21 548
GREL	1 093	2,1063	2 303
REN	867	2,1266	1 844
Total	12 746	2,0159	25 695

Au 31 décembre 2009, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysaient comme suit :

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Matières premières :			
SAPH	18 929	0,9874	18 690
GREL	1 024	1,0650	1 091
CRC	290	0,9874	287
REN	1 689	1,0649	1 799
Total	21 933	0,9970	21 867

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Produits finis :			
SAPH	7 524	1,1375	8 558
GREL	972	1,1950	1 161
REN	1 910	1,2329	2 355
Total	10 405	1,1604	12 074

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les stocks dans les comptes au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

NOTE 12 - CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Rubriques	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients	39 178	21 123
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-1 146	-1 127
Créances clients – net	38 031	19 996
Créances sur l'Etat et autres	13 892	12 609
Charges constatées d'avance	2 968	135
Total	54 891	32 740
Partie à long terme	-	-
Partie à court terme	54 891	32 740

Au 31 décembre 2010, des créances s'élevant à 1 146 milliers d'euros (*contre 1 127 milliers d'euros au 31 décembre 2009*) étaient dépréciées et ont été provisionnées. Les créances dépréciées concernent des clients qui ont rencontré des difficultés économiques imprévues. Le classement par antériorité de ces créances est indiqué ci-après :

	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Entre six mois et un an	95	76
A plus d'un an	1 051	1 051
	1 146	1 127

Le tableau ci-dessous indique les variations de la provision pour dépréciation des créances :

	Montant en milliers d'euros
Au 1er janvier 2009	1 232
Provision pour dépréciation des créances	-
Reprise inutilisée	-104
Reclassement	-
Ecart de conversion	-1
Au 31 décembre 2009	1 127
Provision pour dépréciation des créances	18
Reprise inutilisée	-
Reclassement	-
Ecart de conversion	1
Au 31 décembre 2010	1 146

Les montants au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour dépréciation des créances ont été inclus dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation » dans le compte de résultat. Les montants imputés au compte de provision sont généralement repris lorsqu'aucun recouvrement complémentaire de trésorerie n'est anticipé.

Par ailleurs, au 31 décembre 2010, les créances clients représentent un montant de 39 027 milliers d'euros. Ces créances se rapportent à un certain nombre de clients qui n'ont pas d'historique récent de défaillance. Le classement par échéance de ces créances est indiqué ci-après :

	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
A moins de 3 mois	38 343	20 806
Entre 3 et 6 mois	684	250
Entre 6 et 9 mois	-	-
Entre 9 et 12 mois	-	-
Total	39 027	21 056

Au 31 décembre 2010, il n'y a pas de créances échues non dépréciées.

Les modalités de paiement des clients caoutchouc habituellement pratiquées au sein du Groupe (*remise documentaire contre paiement*) limitent le risque de non-paiement.

Les valeurs comptables des créances et autres débiteurs sont libellés majoritairement en euros.

Les autres catégories incluses dans les créances et autres débiteurs ne comportent pas d'actifs dépréciés.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances précitées.

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS / PASSIFS FINANCIERS COURANTS

Rubriques	31/12/2010	31/12/2009	VARIATION
<u>Autres Actifs financiers courants</u>	23 249	-	23 249
Appels de marge sur contrats de couverture caoutchouc	23 000	-	23 000
Comptes en devises	249	-	249

Rubriques	31/12/2010	31/12/2009	VARIATION
<u>Autres Passifs financiers courants</u>	32 183	5 556	26 627
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	31 934	5 556	26 378
Comptes en devises	249	-	249

Ce poste comprend les instruments de couverture à terme pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à leur juste valeur, correspondant à leur mise au marché au cours de clôture.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

• Contrats SWAP

Au 31 décembre 2010, l'engagement donné dans le cadre des contrats SWAP est de 26 020 tonnes de caoutchouc à échéance 2011 et 2012, soit 65,5 millions d'euros. La valorisation de ce dérivé au cours de clôture s'élève à -31 934 milliers d'euros.

Les contrats de couverture dénoués au cours de l'exercice 2010 ont dégagé une charge nette de – 10 376 milliers d'euros comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

Variations de justes valeurs d'instruments dérivés matières directement reconnus en capitaux propres :

En K€	
Au 31 décembre 2009	-5 556
recyclé en charges / (produits) de l'exercice	10 376
Variation de la période	-36 755
Au 31 Décembre 2010	-31 934

La part inefficace à constater au compte de résultat est non significative.

NOTE 14 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2010	31/12/2009
Liquidités (Note 25-3)	12 442	19 185
Valeurs mobilières de placement et dépôts bancaires à court terme (Note 25-3)	14 886	9 520
	27 329	28 704

NOTE 15 – CAPITAL APPORTE ET PRIMES D'EMISSION

Rubriques	Nombre d'actions	Capital (actions ordinaires)	Primes d'émission	Total
Au 1er janvier 2009	5 060 790	11 569	25 179	36 748
	-	-	-	-
Au 31 décembre 2009	5 060 790	11 569	25 179	36 748
	-	-	-	-
Au 31 décembre 2010	5 060 790	11 569	25 179	36 748

	2010	2009	2008
Bénéfice revenant aux actionnaires de la Société (<i>en milliers d'euros</i>)	66 143	38 955	27 104
Nombre moyen d'actions en circulation	5 060 790	5 060 790	5 060 790
Résultat de base et dilué par action (<i>€ par action</i>)	13,07	7,70	5,36

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 4 juin 2010 a également décidé de distribuer un dividende d'un montant total de 15 182 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2010, les deux plus importants actionnaires sont les suivants :

	SIFCA		Compagnie Financière Michelin	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
Au 31 décembre 2009	55,59%	63,29%	20%	22,77%
Au 31 décembre 2010	55,59%	63,29%	20%	22,77%

NOTE 16 – FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Rubriques	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs	10 987	11 219
Dettes fiscales et sociales, hors dette d'impôt	7 226	3 720
Autres dettes	4 463	5 185
Total	22 676	20 124
Partie à long terme	-	-
Partie à court terme	22 676	20 124

NOTE 17 – EMPRUNTS

Rubriques	31/12/2010	31/12/2009
Non courants		
Emprunts bancaires	4 551	5 478
Emprunts obligataires convertibles	349	346
Emprunts Etat	3 088	3 540
Autres emprunts	992	-
	8 981	9 365
Courants		
Découverts bancaires (Note 25-3)	6 416	5 392
Emprunts bancaires	2 425	3 658
Emprunts Etat	686	604
Crédit spot	6 860	3 811
	16 387	13 465
Total des emprunts	25 367	22 830

Préalablement à son acquisition par SIPH (Note 4), la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. avait émis en date du 20 décembre 2007, 1 000 000 obligations convertibles au taux LIBOR +3%, d'une valeur nominale de 1 dollar américain. Les obligations viennent à échéance trois ans après leur date d'émission et sont remboursables à leur valeur nominale, soit 1 million de dollars américains (0,6 million d'euros), ou peuvent être converties en actions au gré du porteur.

Dans le cadre de l'acquisition de CAVALLA RUBBER CORPORATION INC., le vendeur a transféré à SIPH 60 % des obligations émises par la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. L'analyse de la substance du contrat a conduit à enregistrer en passif l'intégralité de cet emprunt obligataire.

Les avances d'actionnaires comptabilisées en 2009 en autres passifs long terme ont été reclassées en 2010 en autres emprunts non courants.

Les postes « emprunts bancaires non courants » et « emprunts bancaires courants » comprennent respectivement 265 milliers d'euros et 74 milliers d'euros de juste valeur du Swap de taux Société Générale.

• Swap de taux

Au 31 décembre 2010, la valorisation du swap de taux s'élève à -339 K€ (*contrepartie capitaux propres*).

Variations de justes valeurs d'instruments financiers directement reconnus en capitaux propres :

En K€	Couverture de flux Taux
Au 31 décembre 2009	-410
Variation de valeur	-104
recyclé en charges / (produits) de l'exercice	175
Variation de la période	71
Au 31 décembre 2010	-339

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

Rubriques	2010	2009
Entre 1 et 2 ans	2 518	2 300
Entre 2 et 5 ans	3 418	4 559
Supérieurs à 5 ans	3 044	2 506
	8 981	9 365

Les caractéristiques des emprunts bancaires et d'Etat (*part courante et non courante*) contractés par SIPH et ses filiales sont résumées comme suit :

Organisme	Taux	Taux fixe/variable	Montant dû au 31/12/2010 (en milliers d'euros)	Montant dû au 31/12/2009 (en milliers d'euros)
SIPH				
. Société Générale	5,65%	*Fixe		
<i>Principal</i>			5 482	6 696
<i>Intérêts</i>			97	78
SAPH				
. BICICI	7,50%	Fixe		
<i>Principal</i>			1 376	2 369
<i>Intérêts</i>			2	3
GREL				
. Etat Ghanéen	2,50%	Fixe		
<i>Principal</i>			3 774	4 144
<i>Intérêts</i>			20	22
Total			10 750	13 311

* *taux fixe après couverture*

L'emprunt de 9 040 milliers d'euros contracté à l'origine par GREL figure au bilan consolidé pour son coût amorti. Le taux d'intérêt effectif de cet emprunt ressort à 4.5 %.

NOTE 18 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

En août 2010, SAPH a externalisé la gestion de ses engagements de retraite. Cet engagement, enregistré localement en engagement hors bilan, a été activé dans les comptes consolidés pour un montant de 2 351 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Outre les autres avantages à long terme du personnel des filiales REN & CRC pour un montant de 312 milliers d'euros au 31 décembre 2010, ce poste comprend les indemnités de départ en retraite des employés du Groupe résumés comme suit :

Rubriques	31/12/2009	Augmen- tation	Diminution	Diff. de conv.	31/12/2010
Indemnités de départ en retraite	3 550	803	-263	72	4 162

La variation annuelle consolidée des engagements de retraites qui est comptabilisée au poste « Frais généraux » dans le compte de résultat consolidé se décompose comme suit :

Rubrique	2010	2009
Coûts des services rendus	159	142
Coût financier	204	148
(Gains) / pertes actuarielles	176	28
Montant total (gain)/perte	539	318

Les hypothèses actuarielles principales se résument comme suit (*le taux d'inflation est pris en compte dans le taux d'augmentation des salaires*) :

Rubrique	REN		SIPH		SAPH	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Taux d'actualisation	12,00%	12,00%	4,60%	4,60%	3,50%	6,50%
Taux d'augmentation futur des salaires	10,00%	10,00%	2,50%	2,50%	2,00%	2,00%

NOTE 19 - AUTRES PASSIFS LONG TERME

	2010	2009
Autres passifs financiers long terme	4 489	2 302

Ce poste comprend l'évaluation de la dette future relative à l'option de vente (« put ») des minoritaires de CRC.

NOTE 20 - PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Ce poste est composé de diverses provisions d'un montant global de 621 milliers d'euros au 31 décembre 2010, lesquelles concernent principalement les filiales SAPH, GREL, et REN.

Rubrique	31/12/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reclassement	Diff. de conv.	31/12/2010
Autres provisions pour charges à moins d'un an	1 170	76	0	-1 122	50	174
Autres provisions pour risques à moins d'un an	478	127	-478	-	-	127
Provisions pour litiges à moins d'un an	319	-	-	-	-	319
Total	1 968	204	-478	-1 122	50	621

La provision pour charges qui intégrait essentiellement une provision pour impôts au Nigéria (*intitulée « deferred tax » au regard de la législation fiscale locale*) en 2009 a été reclassée en charge d'impôt en 2010.

La provision pour litige intègre essentiellement une provision prud'homale au Ghana.

NOTE 21 - IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs ressortent au 31 décembre 2010 à un passif net de 18 853 milliers d'euros (*dont, impôts différés actifs de 11 165 milliers d'euros et impôts différés passifs de 30 019 milliers d'euros*), contre un passif net de 16 696 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

La variation des passifs d'impôts différés nets durant l'exercice 2010 est détaillée ci-après :

	Juste valeur des actifs biologiques	Juste valeur de la production agricole	Instruments financiers au coût amorti	Engagements de retraite	Déficits reportables imputables sur des bénéfices futurs	Juste valeur des instruments de couverture et Annulation des écritures fiscales	Total
Au 1er janvier 2010	14 938	2 518	-6	-431	-105	-217	16 696
Incidence des réserves	-	-	-	-	22	-8 284	-8 262
Débité du/(crédité au) compte de résultat (Note 24)	7 280	1 947	-7	-351	-808	2 358	10 419
Au 31 décembre 2010	22 218	4 465	-13	-782	-891	-6 143	18 853

Le montant de l'impôt différé actif non reconnu de CRC s'élève à 1 636 milliers d'euros.

NOTE 22 - CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Catégorie	2010	2009
Salaires et traitements	24 653	22 799
Charges sociales	3 031	2 467
Total	27 683	25 266

Par ailleurs, les effectifs moyens des sociétés consolidées sont les suivants :

Catégorie	2010	2009
Permanents	6 971	7 099
Non permanents	4 234	3 799
Total	11 205	10 898

Le personnel non permanent correspond à la main d'œuvre agricole employée en dehors d'un contrat de travail permanent, qui est rémunérée, selon le contexte local et conformément à la législation en vigueur, à la tâche ou à la saison.

NOTE 23 - COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2010	2009
Produits d'intérêts	448	88
Charges d'intérêts	-936	-1 206
Revenus des valeurs mobilières	17	72
Résultat de l'actualisation des créances et dettes	-173	38
Autres produits et charges financières	-470	1 184
Total	-1 115	175

NOTE 24 - IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	2010	2009
Impôts courants	-27 052	-7 589
Autres impôts exigibles sur résultat	-	-276
Impôts différés (Note 21)	-10 419	-10 624
Total	-37 471	-18 489

La rationalisation de la charge d'impôt se résume comme suit :

	2010	2009
Résultat de l'exercice	97 960	57 375
Charge / (produit d'impôt)	37 471	18 489
Résultat avant impôt	135 431	75 864
Taux d'impôt de la société mère	34,43%	34,43%
Charge / (Profit) d'impôt théorique	46 629	26 120
<u>Rapprochement :</u>		
– Différences permanentes	2 256	108
– Différences de taux d'imposition	-12 299	-7 718
– Impôts de distribution	1 529	760
– Actifs d'impôts non reconnus par prudence	165	-781
– Utilisation des déficits non activés préalablement	-808	-
Charge réelle d'impôt	37 471	18 489

NOTE 25 - TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

25-1 GAINS ET PERTES LATENTS LIES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR

Rubriques	2010	2009
Investissements nets agricoles	5 422	3 523
☛ <i>dont investissements</i>	6 794	5 194
☛ <i>dont valeur brute sortie</i>	-1 373	-1 672
(Gain) / perte de juste valeur sur les plantations	-27 621	-39 606
(Gain) / perte de juste valeur sur les stocks	-7 525	-9 736
Total	-29 724	-45 821

25-2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Rubriques	2010	2009
Variation des stocks	-18 753	2 653
Variation des clients et autres débiteurs	-40 623	-6 467
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	-3 198	-4 368
Total	-62 574	-8 181

25-3 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE ET A LA CLOTURE DE LA PERIODE

Les éléments composant la trésorerie et ses équivalents à l'ouverture et à la clôture de la période se présentent comme suit :

Rubriques	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	Notes
Valeurs mobilières de placement	14 884	9 518	<i>Note 14</i>
Disponibilités	12 443	19 179	<i>Note 14</i>
Intérêts courus non échus s/ disponibilités	-	5	<i>Note 14</i>
<i>Sous-total Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>27 327</i>	<i>28 701</i>	
Découverts bancaires	-6 416	-5 392	<i>Note 17</i>
Intérêts courus non échus - passif	-43	-13	
Total	20 868	23 297	

NOTE 26 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément aux règles de management et au reporting interne du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par activités puis par zones géographiques.

26-1 INFORMATIONS PAR ACTIVITES

Les informations par activités au titre des exercices 2010 et 2009 se présentent de la manière suivante :

COMPTE DE RESULTAT	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Chiffre d'affaires	295 408	169 644	22 576	18 406	317 984	188 050
Dotations aux amortissements	- 7 535	- 7 024	-	-	- 7 535	- 7 024
Résultat opérationnel courant	137 802	75 788	- 563	- 302	137 239	75 486
Autres produits et charges opérationnels	- 655	- 104	-	-	- 655	- 104
Résultat opérationnel	137 109	75 991	- 563	- 302	136 546	75 689
Coût de l'endettement net	- 1 115	175	-	-	- 1 115	175
Résultat de l'exercice	98 523	57 677	- 563	- 302	97 960	57 375

BILAN ET AUTRES INFORMATIONS (en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
ACTIFS SECTORIELS						
Ecarts d'acquisition	20 890	22 319	-	-	20 890	22 319
Immobilisations corporelles	46 458	41 621	-	-	46 458	41 621
Immobilisations financières	1 380	1 027	-	-	1 380	1 027
Actifs biologiques	151 809	124 910	-	-	151 809	124 910
Stocks et en cours	68 510	40 824	356	813	68 866	41 637
Clients et autres débiteurs	29 799	15 003	8 081	4 926	37 880	19 929
Autres actifs courants	13 099	10 859	3 912	1 952	17 010	12 811
Actifs non alloués	-	-	-	-	62 608	-16 329
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS					406 902	247 925
PASSIFS SECTORIELS						
Endettement financier, part à long terme	8 981	9 365	-	-	8 981	9 365
Provisions à long terme	8 963	6 182	-	-	8 963	6 182
Provisions courantes	621	1 969	-	-	621	1 969
Endettement financier, part à court terme	16 387	13 465	-	0	16 387	13 465
Fournisseurs	13 689	9 073	4 633	2 678	18 321	11 751
Dettes fiscales et sociales (hors dette d'impôt)	4 354	8 373	-	-	4 354	8 373
Autres passifs courants	54 171	10 180	-	0	54 171	10 180
Passifs non alloués	-	-	-	-	30 019	9 703
TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDÉS					141 816	70 988
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 885	10 075	177	139	13 062	10 214
AUTRES INFORMATIONS						
Effectifs (moyens)	11 205	10 898	-	-	11 205	10 898

26-2 INFORMATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Les informations par zones géographiques au titre des exercices 2010 et 2009 se présentent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)</i>	Afrique		France		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Chiffre d'affaires	317 984	188 050	-	-	317 984	188 050
Actifs sectoriels	344 294	264 254	-	-	344 294	264 254
Résultat opérationnel	136 546	75 689	-	-	136 546	75 689
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 885	10 075	177	139	13 062	10 214
Effectifs (moyens)	11 184	10 879	21	19	11 205	10 898

NOTE 27 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

27-1 ACHATS ET VENTES DE BIENS ET SERVICES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses actionnaires et ses filiales. Les transactions se font au prix de marché.

Elles se résument de la manière suivante pour les années 2010 et 2009 :

27-1-1 Transactions réalisées entre SIPH et ses actionnaires

a) Année 2010 (en milliers d'euros)

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Charges	Produits	Nature de la transaction
SIPH	SIFCA	-	428	Ventes de marchandises
SIFCA	SIPH	1525	-	Assistance technique
Michelin	SIPH	2620	-	Assistance technique
SIFCA	SAPH	41	-	Loyer des bureaux

b) Année 2009 (en milliers d'euros)

Prestataire	Société Bénéficiaire	Charges	Produits	Nature de la transaction
SIPH	SIFCA	-	14	Ventes de marchandises
SIFCA	SIPH	1 525	-	Assistance technique
Michelin	SIPH	2 583	-	Assistance technique
SIFCA	SAPH	151	-	Loyer des bureaux

27-1-2 Transactions réalisées entre SIPH et ses filiales

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
Produits	8 861	6 724
Charges	265 049	145 499

27-2 REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Les rémunérations brutes versées dans le Groupe SIPH aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2010 et 2009 ressortent comme suit :

Tableau 1

I -Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice N-1	Exercice N
Yves LAMBELIN Président Directeur Général de SIPH jusqu'au 31/08/2009 Président du Conseil d'administration à compter du 31/08/2009 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	79 833	80 783
Bertrand VIGNES Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillée en tableau II	0	0
Total	79 833	80 783

Il n'y a pas d'options, ni d'attribution de performance au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents

Tableau 2

II - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice N-1		Exercice N	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Yves LAMBELIN Président Directeur Général / Présidence du Conseil d'administration * Couverture sociale expatrié ⁽¹⁾ * Jetons de présence ⁽²⁾ **dont SIPH **dont SAPH	59 150 20 683 18 000 2 683	59 150 20 683 18 000 2 683	60 100 20 683 18 000 2 683	60 100 20 683 18 000 2 683
Bertrand VIGNES Directeur Général * Jetons de présence ⁽²⁾	-	-	-	-
Total	79 833	79 833	80 783	80 783

Il n'y a pas de rémunération fixe, variable, exceptionnelle ni d'avantages en nature dans le groupe SIPH

(1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

(2) Jetons de présence versés net de retenue à la source

Tableau 3

III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Jean Louis BILLON		
Jetons de présence ⁽¹⁾	20 683	19 109
·dont SIPH	18 000	18 000
·dont SAPH	2 683	1 109
Autres rémunérations	117 722	141 971
·dont SIPH ⁽²⁾	34 000	34 400
·dont SAPH	83 722	107 571
Nazaire GOUNONGBE - jusqu'au 21/12/2009		
Jetons de présence ⁽¹⁾	3 375	-
·dont SIPH	3 375	-
Autres rémunérations	-	-
Joël CADIER - à compter du 21/12/2009		
Jetons de présence ⁽¹⁾	-	3 375
Autres rémunérations	-	-
Olivier de SAINT SEINE		
Jetons de présence ⁽¹⁾	7 183	4 500
·dont SIPH	4 500	4 500
·dont SAPH	2 683	-
Autres rémunérations ⁽³⁾	327 177	336 469
TRANSITYRE		
Représentant permanent : - Jean François BOUFFARD		
Jetons de présence ⁽¹⁾	-	-
Autres rémunérations	-	-
MBFP		
Représentant permanent : - Thierry SERRES		
Jetons de présence ⁽¹⁾	2 683	1 109
·dont SIPH	-	-
·dont SAPH	2 683	1 109
Autres rémunérations	-	-
Total	478 823	506 533

(1) Jetons de présence versés net de retenue à la source

(2) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale (Santé, retraite & prévoyance)

(3) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés

Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :

- Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action, ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2010, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2010.
- Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance. En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2010, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2010.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Nom
Yves LAMBELIN								
Président Directeur Général jusqu'au 31/08/2009 Président du Conseil d'administration à compter du 31/08/2009 * Début de Mandat : 2004 * Fin de Mandat : 2010		X	X			X		X
Bertrand VIGNES								
Directeur Général depuis le 31/08/2009		X		X		X		X

27-3 MODALITES DES GARANTIES DONNEES OU RECUES

27-3-1 Pacte d'actionnaires entre la Compagnie Financière Michelin, SIFCA et Parme Investissement et Immoriv

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 18 juillet 2007, en présence de SIPH, entre la société en commandite par actions Compagnie Financière Michelin (ci-après désignée "CFM"), la société anonyme de droit ivoirien SIFCA et la société de droit ivoirien Parme Investissement et la société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques Immoriv.

Ce pacte annule et remplace le pacte d'actionnaires conclu le 21 octobre 2006 entre AIFH, CFM, SIFCA, Immoriv et Parme Investissement.

La conclusion du pacte s'inscrit dans le cadre de la poursuite d'une politique de croissance dans le caoutchouc naturel au travers de la société SIPH. L'intention des parties est la réorganisation opérationnelle et fonctionnelle de SIPH afin de lui conférer et d'optimiser son rôle de holding financière et commerciale, animatrice du Groupe SIPH.

Les parties déclarent ne pas agir de concert au sein de la société SIPH.

Au 18 juillet 2007, les parties au pacte détiennent 3 825 570 actions SIPH, représentant 75,59 % du capital et 84,26% des droits de vote de cette société, répartis de la façon suivante :

Société	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	562 682	71,41%
CFM	1 012 160	20,00%	101 216	12,85%
Total	3 825 570	75,59%	663 898	84,26%

Entrée en vigueur et durée du pacte

Le pacte est entré en vigueur à la date de sa signature, le 18 juillet 2007, pour une durée s'achevant le 30 mars 2015.

Engagement au maintien du niveau de participation

Parme Investissement et Immoriv, les actionnaires principaux de SIFCA, se sont engagées à conserver directement ou indirectement, une participation d'au moins 51% des droits de vote de SIFCA, cette dernière s'étant obligée quant à elle, à conserver directement ou indirectement, une participation d'au moins 34% des droits de vote de SIPH.

En cas de non-respect des engagements susmentionnés, le pacte prévoit que CFM pourra :

- exercer son droit de sortie conjointe totale,
- résilier certains contrats en vigueur entre les entités du Groupe Michelin et du Groupe SIPH.

Toutefois, dans le cas où un tel changement de contrôle entraînerait un cas de garantie de cours ou d'offre publique obligatoire, le droit de sortie conjointe proportionnelle et le droit de sortie conjointe totale seront caducs.

Droit de sortie conjointe totale de CFM

En cas de non-respect des engagements de maintien du niveau de participation de Parme Investissement et Immoriv, d'une part, et de SIFCA d'autre part, le pacte prévoit que CFM pourra exercer un droit de sortie conjointe totale.

Ce droit de sortie conjointe totale permettra à CFM de céder au cessionnaire la totalité des actions qu'il détient au moment de la notification du projet de cession par SIFCA.

Droit de préemption

Les signataires se sont consenti mutuellement un droit de préemption portant sur les titres SIPH qu'ils détiennent.

Toute partie cédante devra notifier préalablement à l'autre tout projet de cession à un tiers ou à tout autre actionnaire.

Les autres parties disposeront d'un délai de vingt jours à compter de cette notification, pour notifier à l'actionnaire cédant, l'exercice de son droit de préemption. A défaut d'exercice de son droit de préemption dans ce délai, la cession projetée pourra être réalisée en faveur du cessionnaire envisagé dans les conditions prévues initialement dans un délai de trente jours. Tout tiers qui deviendrait actionnaire de la société à la suite d'une cession hors marché par une des parties devra, comme condition de validité de ladite cession, consentir aux autres parties un droit de préemption portant sur les titres objet de la cession.

Droit de sortie conjointe proportionnelle de CFM

Le pacte prévoit une clause de sortie conjointe proportionnelle par laquelle SIFCA s'est engagée à informer CFM de tout projet de cession. CFM disposera d'un délai de vingt jours :

- pour exercer le droit de préemption, ou
- pour exercer son droit de céder au cessionnaire envisagé un nombre de titres proportionnel au nombre de titres cédés par Sifca.

En cas d'exercice par CFM du droit de sortie conjointe, la cession sera réalisée à la date, au prix et aux conditions mentionnés dans la notification adressée par SIFCA, y compris en cas de transfert d'apport.

En cas de refus du cessionnaire d'acquérir les titres détenus par CFM, SIFCA ne pourra pas procéder à la cession projetée, sauf s'il achète les titres de CFM.

Clause relative à la gestion de SIPH

Il a été stipulé une clause relative à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration de SIPH. Cette clause prévoit que la société devra être administrée par un conseil d'administration composé de six administrateurs, dont quatre administrateurs désignés par SIFCA, deux administrateurs par CFM. Il est prévu que CFM perdra son droit à une représentation au conseil si sa participation devient inférieure à 5% du capital de SIPH.

Il est prévu que pour l'adoption de certaines décisions importantes par SIPH le conseil d'administration devra statuer, sur première convocation, à l'unanimité des membres présents.

Sanction en cas de non-respect de la clause du pacte d'actionnaires relative à la gestion de la société SIPH

En cas de non-respect de la clause du pacte d'actionnaire relative à la gestion de SIPH, le pacte prévoit que CFM aura le droit de résilier de plein droit sans indemnité de sa part certains contrats conclus entre une entité du Groupe SIPH et une entité du Groupe Michelin.

Cession d'actions par SIFCA et ses affiliés à un actionnaire indésirable

Le pacte entend par "actionnaire indésirable" toute personne :

- ayant une activité concurrente de CFM ou de toutes autres entités du Groupe Michelin, ou ne respectant pas de manière notoire l'éthique que CFM et les autres entités du Groupe Michelin s'emploient à respecter notamment en terme de gouvernance d'entreprise, de respect des normes professionnelles et de développement durable, et,
- étant susceptible de détenir plus de 5 % du capital social et des droits de vote de la société SIPH.

Dans l'hypothèse où SIFCA et ses affiliés envisageraient de procéder à une cession de titres à un "actionnaire indésirable", CFM bénéficiera du droit de préemption sur les titres cédés et d'un droit de substitution. CFM devra notifier à SIFCA son intention d'exercer son droit de substitution à l'expiration d'une période de trois mois à compter de l'expiration de la période de vingt jours durant laquelle le droit de préemption pourra être exercé. En cas d'exercice par CFM du droit de substitution, la cession sera réalisée à la date, au prix et aux conditions mentionnées dans le projet de cession.

Dans l'hypothèse où CFM n'exerce pas son droit de préemption, ni son droit de substitution dans les délais, CFM bénéficiera de manière alternative à nouveau d'un droit de préemption avec les autres actionnaires ou d'un droit de résiliation de certains contrats en vigueur avec les entités du Groupe Michelin et du Groupe SIPH. Le droit de résiliation devra être réalisé dans un délai d'un mois.

27-3-2 Engagement donné par SIFCA au titre des actions qu'elle détient dans le capital social de SIPH

1 562 580 actions de SIPH détenues par SIFCA ont été nanties au profit d'établissements de crédit dans le cadre d'un emprunt obligataire souscrit par cette dernière.

27-3-3 Pacte d'actionnaires entre SIPH et la société Salala Rubber Investments Ltd (Vendeur de la société Cavalla Rubber Corporation Inc.)

Un pacte d'actionnaires a été conclu en date du 24 avril 2008 dans le cadre de l'acquisition de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. (Note 4), entre SIPH et SALALA RUBBER INVESTMENTS LTD, société de droit anglais domiciliée à Glade House, 52-54 Carter Lane à Londres.

Ce pacte, conclu pour une durée de dix ans, renouvelable par tacite reconduction, précise les engagements suivants :

- engagement par SIPH et Salala Rubber Investments Ltd de ne pas aliéner leur participation respective de 60% et 40% dans le capital social et les droits de vote de Cavalla Rubber Corporation Inc pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 24 avril 2011 ;
- option d'achat (Call) de 40% des actions de la société Cavalla Rubber Corporation Inc. consentie par S.r.l. au profit de SIPH. Cette option d'achat est associée à une option de vente (Put) consentie par SIPH au profit de S.R.I. sur cette même participation de 40%. Ces deux options sont exerçables à compter du 24 avril 2011, pendant toute la durée du pacte. Les méthodes de valorisation du put sont identiques à celles de la valorisation du call.
- Le pacte précise deux méthodes de valorisation du put et du call : l'une applicable pour valoriser le prix d'exercice alors que le projet est en cours de réhabilitation, soit jusqu'en avril 2013, l'autre s'appliquant au-delà. Les deux méthodes sont basées sur des approches DCF.
 - La première consiste à retraiter la situation nette de CRC en remplaçant la valeur historique des plantations figurant dans les comptes sociaux de CRC par sa juste valeur ;
 - La seconde consiste à valoriser CRC uniquement par actualisation des cash flow futurs (méthode purement DCF), en utilisant les méthodes de projections des cours du caoutchouc retenues dans le calcul de juste valeur des actifs biologiques.

La plus élevée de ces deux valeurs sera retenue pour valoriser l'option.

NOTE 28 – GESTION DES RISQUES

28-1 RISQUE LIE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHE DU CAOUTCHOUC

28-1-1 Le marché du caoutchouc

La consommation mondiale connaît une augmentation régulière, de l'ordre de 2 à 3% par an et se déplace vers l'Asie.

L'offre, dont l'augmentation s'était jusqu'à présent adaptée à celle de la demande, semble depuis 2010 avoir plus de difficultés. Ainsi, en 2010, l'augmentation de la production des trois premiers pays producteurs (*Malaisie, Thaïlande et Indonésie soit 67 % de la production mondiale*) a été de 6,1 % tandis que celle de la demande a atteint 8,2 %.

Le caoutchouc Africain trouve naturellement son marché en Europe, et bénéficie d'un avantage concurrentiel par rapport à l'Asie de par sa proximité. Cependant l'évolution à la baisse des taux de fret Afrique Asie lui a ouvert ce nouveau marché.

Le marché du caoutchouc est cyclique. Après avoir connu, de 1998 à fin 2001, un bas de cycle, les cours se sont renforcés, jusqu'à atteindre un sommet au cours de l'été 2008. Le marché s'est brutalement retourné au cours du 4^{ème} trimestre 2008 pour repartir à la hausse au 2nd semestre 2009.

En 2010 les cours se sont stabilisés sur les 3 premiers trimestres au niveau de 3 \$/kg, avant de connaître une hausse historique de +1,5 \$/kg au 4^{ème} trimestre et atteindre 5 \$/kg fin décembre. Cette envolée des cours reflète une tension accrue entre l'offre et la demande, mais est également amplifiée par la spéculation.

Dans ce contexte particulièrement volatil, le Groupe SIPH s'attache à maîtriser ses coûts et couvrir ses risques.

L'exploitation de l'hévéa s'exerce sur une durée de 40 ans, dont 7 ans environ avant les premières productions et ce, dans un marché cyclique ; l'offre s'adapte à l'évolution de la demande avec une inertie liée à la durée d'exploitation et de la période immature :

- la traversée d'un cycle bas est inhérente à l'activité. La possibilité de différer les investissements liés aux replantations en période de bas de cycle est un moyen pour l'entreprise de s'adapter à son contexte économique ;
- la gestion des replantations sur le long terme permet à SIPH de planifier sa production sur 20 à 30 ans à venir avec une augmentation régulière. Cette gestion patrimoniale des replantations permet à SIPH d'éviter de supporter le risque de cumuler une cyclicité des productions à celle des cours ;
- le niveau faible de l'endettement permet à SIPH de faire face à ses engagements en cas de retournement du marché.

28-1-2 Fluctuation des cours

Le caoutchouc est une matière première à cours variable, dont la volatilité s'est accentuée depuis quelques années.

Quatre types de risques liés à la fluctuation des cours sont identifiés :

a) Impact de la fluctuation des cours sur le résultat

Impact de la variation des cours sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation de juste valeur des actifs biologiques

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part.

Ces deux origines de caoutchouc ne contribuent pas de la même façon à la création de valeur ajoutée :

- le caoutchouc issu des plantations du Groupe a un coût de production indépendant du niveau des cours. SIPH génère donc une marge positive ou négative selon que le cours est supérieur ou inférieur au prix de revient : au-delà du point mort, la marge augmente proportionnellement aux cours ;
- le prix d'achat au planteur villageois est fixé en référence au SICOM 20. La qualité « 20 » cotée en dollars américains à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du Groupe SIPH. Le prix de revient de ce caoutchouc suit donc les fluctuations du marché. Ainsi, en cas de hausse des cours, la marge au kilo dégagée sur ce caoutchouc acheté n'augmente pas aussi rapidement que celle réalisée sur le caoutchouc issu des plantations du Groupe.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

En 2010 une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse des cours aurait eu un impact de l'ordre de 24,4 millions d'euros sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation des actifs biologiques.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a mis en place des couvertures, avec des produits dérivés fermes ou optionnels.

Impact de la variation de juste valeur des actifs biologiques

Selon les normes IFRS, les plantations (actifs biologiques) sont évaluées à la juste valeur. Cette méthode peut induire en cas de fluctuation des cours, une volatilité importante du Résultat Opérationnel Courant. Cette variation de juste valeur des actifs biologiques ne représente qu'un écart de valorisation des actifs n'induisant aucun mouvement de trésorerie.

b) Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente :

SIPH sécurise son chiffre d'affaires par la mise en place de produits dérivés (*ventes de couvertures, swap*).

Si les cours évoluent rapidement à la hausse, SIPH doit financer les appels de marge liés à ces produits dérivés. En 2010, les cours se sont appréciés de 1,5 \$ sur le 4ème trimestre, et SIPH a dû financer 23 millions d'euros d'appel de marge. La mise en place de lignes de découvert adaptées permet au Groupe de faire face à ce risque.

Les produits dérivés étant utilisés pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable que ces ventes de couvertures n'excèdent jamais la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptées à celles de la production.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement - ne peut toutefois être totalement écarté. La prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

c) Impact sur le cycle de production : risque de fluctuation des cours entre achat et vente

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matières premières) acheté aux producteurs indépendants (50 % de la production de SIPH) est fixé chaque mois par l'organisation professionnelle des producteurs, en corrélation avec les cours internationaux.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement. Le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

Le risque lié au décalage entre la date d'achat des matières et la date de fixation de prix de vente est donc réduit, mais fait l'objet de couverture quand il apparaît.

d) Risque sur stocks

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

28-2 RISQUE LIE A LA SECURISATION DES FLUX

La matière première a une valeur marchande, négociable immédiatement dans les pays d'implantation. Des risques de détournement et de vols existent sur la matière première.

La situation dans les pays d'implantation implique une part importante de paiement en espèces. Des possibilités de détournement existent sur ces flux en espèces.

Enfin, des risques de fraude existent sur les comptes bancaires.

Pour faire face aux risques de détournement de la matière première, et pour sécuriser les flux monétaires, SIPH dispose d'outils spécifiques, adaptés à son activité et issus de son savoir-faire et de son expérience.

Outre les contrôles internes mis en place dans les filiales et au travers de l'expertise fournie par Michelin, des contrôles systématiques sont opérés par SIFCA, actionnaire majoritaire, dans le cadre de son contrat de prestations de services avec SIPH.

28-3 RISQUE PAYS

Le développement induit par l'activité hévéicole dans les régions rurales constitue un facteur fort d'intégration et d'adaptation de l'activité de SIPH à son contexte.

L'implantation de longue date du Groupe SIFCA en Afrique de l'Ouest permet d'avoir une connaissance concrète et réaliste du risque pays.

Le Groupe SIPH a décidé de renforcer systématiquement les mesures de sécurisation des personnes et des biens.

Côte d'Ivoire

Après le coup d'état de décembre 1999, un accord de paix signé en 2007 avait permis aux deux parties qui composent la Côte d'Ivoire depuis 2002 de trouver un compromis et de préparer l'élection présidentielle.

Les deux tours de cette élection ont eu lieu en octobre et novembre 2010.

Le Conseil Constitutionnel ayant rendu un avis différent de la Commission Electorale Indépendante sur le résultat du vote, le Président Laurent Gbagbo s'est maintenu au pouvoir, tandis que la communauté internationale, notamment au travers de l'Union Africaine et de l'ONU, entérinait l'élection d'Alassane Ouattara.

La situation confuse qui a suivi cette élection a généré de nombreuses difficultés pour l'activité, dont les plus manifestes ont été :

- une diminution des passages de bateaux, indispensables pour l'exportation de caoutchouc
- la défaillance du système bancaire
- des risques sur les approvisionnements, notamment en carburant
- une dégradation de la sécurité.

De décembre 2010 à mi-mars 2011, des solutions préventives et alternatives ont pu être mises en place rapidement pour résoudre les difficultés de fonctionnement générées par cette situation. .

Jusqu'à cette date, SIPH qui avait anticipé ces difficultés a non seulement continué à produire et à commercialiser le caoutchouc de Côte d'Ivoire, mais a même pu accélérer l'usinage et la commercialisation.

Depuis, le blocage économique et la dégradation des conditions de sécurité n'ont pas permis d'exporter le caoutchouc produit, et ce jusqu'à la fin avril..

La récolte de matière première a cependant pu s'effectuer sans interruption.

L'usinage a été ralenti en raison des difficultés d'approvisionnement en énergie, mais la capacité d'usinage peut rapidement compenser ce retard,

La défaillance du système bancaire ivoirien aurait pu priver SIPH de ses ressources, mais grâce à la réactivité de SIFCA, actionnaire majoritaire de SIPH, les solutions ont été mises en place immédiatement.

Le progressif rétablissement des conditions de sécurité, ainsi que la reprise annoncée du trafic maritime et du fonctionnement du système bancaire devraient permettre de retrouver rapidement des conditions normales d'activité et d'exportation.

Les mois d'avril et mai sont des périodes de faible production, et le caoutchouc n'étant pas périssable, les effets de la crise ivoirienne devraient donc être limités sur l'exercice en cours,

En revanche, les événements graves du mois d'avril laissent des séquelles importantes sur l'ensemble des équipes.

Le renforcement de la sécurisation des personnes et des biens demeure une priorité majeure du Groupe, tant en Côte d'Ivoire que dans les autres pays d'implantation

Le Groupe dispose d'atouts pour faire face aux conséquences de cette crise :

- le soutien et l'expérience de son actionnaire majoritaire, SIFCA, implanté de longue date en Côte d'Ivoire et sur la sous-région.
- le caoutchouc naturel sur pied est une ressource non périssable, non marchande et donc peu vulnérable ;
- les plantations sont localisées dans le sud du pays. La proximité des ports (Abidjan et de San Pedro) en facilite l'accès ;
- SAPH est le fruit d'une histoire et d'une intégration locale réussie, véritable composante économique et sociale du pays ;
- le caoutchouc génère des recettes d'exportation en devises.

Libéria

Le Libéria est une république multipartite à régime présidentiel. Le pays a achevé sa phase de transition vers la démocratie. Le gouvernement est basé sur le modèle des États-Unis avec trois branches égales, bien que le président occupe en réalité une place prépondérante dans le paysage politique.

Ellen Johnson-Sirleaf est déclarée présidente du Libéria, le 23 novembre 2005. Elle est la première femme élue à la présidence d'un pays africain.

Le 17 mars 2006, lors d'une séance publique du Conseil de sécurité des Nations unies, Ellen Johnson Sirleaf, demande le maintien d'une présence de l'ONU dans le pays, indiquant que la stratégie du gouvernement en matière de maintien de la paix « repose sur quatre piliers : sécurité, primauté du droit et gouvernance, relance économique et reconstruction des infrastructures ».

En cours de reconstruction, le Liberia ne dispose pas encore des infrastructures routières et sociales nécessaires.

Toutefois, après des années de guerre civile, le Liberia demeure le second producteur africain de caoutchouc naturel, et présente des conditions très favorables au développement de l'hévéaculture.

La crise politique actuelle que traverse la Côte d'Ivoire pourrait temporairement priver le Libéria des synergies possibles.

Nigéria

Avec une population de 140 millions d'habitants (plus de 250 ethnies différentes), le Nigéria est le sixième producteur mondial de pétrole (OPEP).

La République Fédérale du Nigéria réunit 36 Etats.

Les élections présidentielles, législatives, et celles des gouverneurs des Etats se sont tenues en avril 2011.

Le Delta du fleuve Niger concentre les gisements d'hydrocarbures du pays. Les grandes compagnies pétrolières exploitent le pétrole, ce qui génère des ressources significatives pour l'Etat. Les ethnies du Delta revendiquent une redistribution plus favorable des ressources : ces revendications se traduisent, notamment, par des enlèvements.

Ces événements n'ont pas eu d'impact significatif sur l'activité des plantations situées au Nigéria :

- trois plantations sur quatre sont localisées hors de la région du Delta (ORREL se situe dans l'Edo State, AREL dans l'Ondo State et WAREL dans l'Ogun State) ;
- les exportations de caoutchouc s'effectuent dans des conditions normales grâce à la proximité du port de Lagos.

Les risques majeurs identifiés sont les suivants :

- des menaces sur la sécurité du personnel des plantations ;
- des difficultés de circulation pouvant gêner l'approvisionnement des usines et l'évacuation du caoutchouc.

L'insécurité, qui touche surtout la région du delta et en particulier sa capitale Port Harcourt, est latente dans le sud du pays, c'est-à-dire dans les Etats où se situent les plantations du Groupe. Le Groupe a d'ailleurs renforcé les mesures destinées à permettre à l'ensemble de son personnel de travailler dans des conditions sécurisées.

Ghana

Le Ghana dispose de ressources en matières premières (*bauxite, aluminium, or...*) avec une forte activité agricole (*cacao, notamment*) et d'une activité industrielle en cours de développement.

Le 28 décembre 2008, au terme d'une élection présidentielle très disputée et saluée pour son caractère démocratique, John Atta-Mills succède à John Kuoffor, et devient le nouveau président du pays.

Le Ghana offre aux investisseurs un contexte économique et politique stable et ne présente pas de risque pays particulier.

28-4 RISQUES LIE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET AUX ACQUISITIONS

Les risques associés aux acquisitions sont pour l'essentiel liés à la connaissance d'un nouveau contexte. Toute nouvelle acquisition induit des risques liés à la connaissance du contexte : environnement politique et administratif, relations aux communautés locales, besoins sociaux des salariés (*santé...*) difficultés possible d'approvisionnement et de logistiques (*électricité, transport, télécommunication...*), ressources en main d'œuvre.

28-4-1 Risque lié à la stratégie de développement

SIPH a pour stratégie de conserver sa position de leader en tant que producteur de caoutchouc africain. Pour cela, la stratégie de développement et d'acquisitions est élaborée par le conseil d'administration de SIPH qui réunit les expériences et les compétences de SIFCA (premier opérateur agro-industriel en Afrique de l'Ouest) et de Michelin (Industrie pneumatique et opérateur spécialisé du caoutchouc).

28-4-2 Risques liés à l'acquisition de CRC (Libéria)

Localisée dans le Maryland, à l'est du Libéria et à la frontière de la Côte d'Ivoire, CRC est aujourd'hui pénalisée par la faiblesse des infrastructures existantes. Toutefois, la proximité immédiate en Côte d'Ivoire des plantations de SAPH et de SIFCA doit permettre à CRC de bénéficier de l'assistance des ces partenaires. Michelin fournit une assistance technique à cette société. Le minoritaire SRI dispose d'une solide expérience de l'hévéaculture au Libéria qui bénéficie à CRC.

28-5 RISQUE DE DEPENDANCE

Il existe une relative dépendance du Groupe vis-à-vis de Michelin.

Le dispositif d'assistance technique existant jusqu'à présent prévoit la mise à disposition d'experts par Michelin.

Ce dispositif est appelé à évoluer d'ici fin 2011.

La convergence d'intérêts existant entre les deux Groupes permettra d'organiser une transition efficace. A l'issue de cette phase de transition, le Groupe SIPH disposera des ressources nécessaires en prenant directement en charge les experts indispensables à son activité.

Les liens commerciaux qui font de Michelin le client principal de SIPH ne présentent pas le même risque de dépendance que celui évoqué ci-dessus : en effet, les conditions commerciales appliquées sur les ventes de caoutchouc s'inscrivent dans les pratiques courantes en matière de négoce de caoutchouc naturel et le Groupe conserve son lien au marché et aux autres pneumatiquiers. En outre, la durée de certains contrats commerciaux entre Michelin et le Groupe dont l'objet est de garantir la livraison d'un tonnage mensuel au prix de marché n'excède jamais un an.

28-6 RISQUE DE CREDIBILITE ET DE RESPONSABILITE

28-6-1 Risque lié à la qualité du suivi de gestion

La qualité des processus budgétaires (établissement et contrôle des budgets) et la mise en place de reportings hebdomadaires et mensuels fiabilisent le suivi de la gestion des productions, des coûts, des ventes et des investissements.

28-6-2 Risque lié au développement durable

La culture de l'hévéa contribue tout naturellement mais très efficacement au développement durable.

a) Développement économique

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants et l'utilisation de sous-traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

b) Développement social

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 10 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous-traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charge par les Etats, SIPH assure à ses employés les services de santé (*dispensaires, médicaments, évacuation sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme*), la scolarisation des enfants (*création et entretiens d'écoles*) ou même certaines infrastructures (eau potable, électrification des villages, etc.).

c) Ecologie et respect de l'environnement

Les plantations d'hévéas participent à la lutte contre la désertification africaine, par le maintien de milliers d'hectares boisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les processus de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage et les travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte-tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements sont en cours chez GREL pour limiter cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients.

d) Engagement des actionnaires de référence de SIPH

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & Compagnie Financière Michelin) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

SIFCA a créé en 2008, une direction du développement durable ainsi qu'un comité de pilotage. SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, lesquels sont résumés ci-après :

- assurer la diffusion et l'application systématique de la politique d'hygiène et de sécurité et des conditions de vie des employés du Groupe ;
- assurer à l'ensemble du personnel, un équipement et des outils de travail sécurisés ;
- assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;
- déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment SIDA et paludisme ;
- prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.

28-7 RISQUE CLIENT

La concentration des pneumatiquiers limite le nombre des clients.

Michelin est le premier client du Groupe et représente 41 % du chiffre d'affaires consolidé caoutchouc, contre 36 % en 2009. Les cinq premiers clients du Groupe représentent 77 % du chiffre d'affaires caoutchouc consolidé et les dix premiers clients du Groupe 88 %.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. De ce fait, le risque client est limité. Cependant, dans un marché baissier et volatil, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

28-8 RISQUE DE CHANGE

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros.

Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le Groupe SIPH, les outils de production, les stocks et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (*dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros*).

SAPH (Côte d'Ivoire)

La société SAPH tient sa comptabilité en Francs CFA, devise qui a une parité fixe avec l'euro.

Les financements de la filiale SAPH étant libellés en Francs CFA, de même que ses comptes fournisseurs, une éventuelle dévaluation du CFA lui serait favorable. Les charges (dont notamment, la masse salariale) et les engagements financiers seraient alors dévalués. En effet, la majorité des charges est exprimée en CFA alors que le chiffre d'affaires est facturé en euros. Dès lors, il en résulterait une amélioration immédiate à la fois de la rentabilité de l'activité, mais également de la situation du bilan (valeur des actifs conservée contre dévaluation du passif).

GREL (Ghana)

La société GREL a obtenu l'autorisation du gouvernement ghanéen de tenir sa comptabilité en euros. La monnaie ghanéenne, le cedi, est donc traitée dans la comptabilité du Groupe SIPH comme une devise. La tenue de la comptabilité de GREL en euro dans un pays dont la monnaie locale est susceptible de connaître une dévaluation traduit de façon réaliste les engagements de cette société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de GREL sont placés en euros, à l'exception des besoins courants qui sont disponibles en monnaie ghanéenne.

REN (Nigéria)

REN tient sa comptabilité en monnaie locale, le Naira.

L'intégration des comptes de REN dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

Actuellement, ces écarts sont faibles, compte-tenu des taux de change existants (*201,12 nairas / € au 31 décembre 2010, contre 212,35 nairas / € au 31 décembre 2009*).

CRC (Libéria)

CRC tient sa comptabilité en dollars américains.

Les dettes de CRC sont libellées en dollars américains.

L'intégration des comptes de CRC dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

28-9 RISQUE DE LIQUIDITE

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la direction financière a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

Les tableaux ci-après analysent les passifs financiers du Groupe qui seront réglés en net en fonction de fourchettes d'échéances basées sur la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués dans le tableau représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés, à l'exception du coût amorti de l'emprunt GREL. Les soldes exigibles à moins d'un an correspondent à la valeur comptable des passifs, l'impact de l'actualisation étant négligeable.

Rubriques	TOTAL	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2010					
Emprunts	25 367	16 387	2 518	3 418	3 044
Fournisseurs et autres dettes (<i>hors dettes fiscales et d'impôts</i>)	15 450	15 450	-	-	-

Le montant du coût amorti de l'emprunt GREL s'élève à -968 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Rubriques	TOTAL	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2009					
Emprunts	22 830	13 465	2 300	4 559	2 506
Fournisseurs et autres dettes (<i>hors dettes fiscales et d'impôts</i>)	16 404	16 404	-	-	-

Le montant du coût amorti de l'emprunt GREL s'élève à -1 050 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les actifs financiers courants consolidés du Groupe s'élevant à 105 468 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (*61 444 milliers d'euros au 31 décembre 2009*) couvrent très largement les passifs financiers à moins d'un an.

28-10 RISQUE SUR LE CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Pour préserver ou ajuster le structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, etc.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement net rapporté au total des capitaux propres. L'endettement net correspond au total des emprunts tels qu'ils figurent au bilan consolidé, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, les ratios d'endettement sont les suivants :

Rubriques	31/12/2010	31/12/2009
Total des emprunts (Note 17)	25 367	22 830
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 14)	-27 329	-28 704
Endettement net	-1 961	-5 874
Total des capitaux propres	265 085	215 558
Ratio d'endettement net	-0,74%	-2,73%

La variation du ratio d'endettement net entre 2010 et 2009 provient essentiellement de l'augmentation du crédit spot chez SAPH et de l'augmentation des concours bancaires chez SIPH.

28-11 RISQUE JURIDIQUE

28-11-1 Risque juridique sur conformité aux lois et règlements

Les risques juridiques et fiscaux de SIPH et de ses filiales ont été examinés à l'occasion de l'entrée de nouveaux partenaires au capital de SIPH ou de SIFCA, en 2005, 2007 et 2008.

Aucun risque significatif n'a été identifié à ces occasions.

Le contexte législatif et réglementaire des pays du Groupe SIPH est susceptible d'évolutions rapides. SIPH et ses filiales s'assurent de l'application correcte des dernières évolutions, en recourant, notamment, à des experts, en particulier dans les domaines du droit fiscal et du droit du travail.

28-11-2 Risque juridique sur mode de commercialisation des produits

Les ventes de matières premières de SIPH sont soumises aux dispositions des contrats internationaux adaptés aux produits commercialisés :

- les ventes de caoutchouc sont effectuées selon les conditions de la RTAE (*Rubber Trade Association of Europe*) ;
- les ventes d'huile de palme sont effectuées selon les conditions fixées par la FOSFA (*Federation of Oils, Seeds and Fats Association*) ;
- les ventes de tourteaux de coton sont effectuées selon les conditions de la GAFTA (*Grain and Feed Trade Association*) ;
- les ventes de sucre sont effectuées selon les conditions « *Sugar Association of London* ».

28-11-3 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges, que ceux indiqués dans les comptes et l'annexe consolidés, pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SIPH ou de ses filiales.

28-11-4 Risque juridique sur propriété intellectuelle et sur franchises et licences

Le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque.

28-12 RISQUE LIE AUX HOMMES CLES

Le Groupe estime disposer d'une organisation et d'une structure de management qui lui permet de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales, dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

28-13 RISQUE LIE A L'ACTIVITE AGRICOLE

Le Groupe couvre par des polices d'assurance, les risques classiques ainsi que certains risques spécifiques à son activité, ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs.

En Côte d'Ivoire et au Ghana, les risques classiques (parc véhicule et engins, usines et bureaux, contre l'incendie, la responsabilité civile d'exploitation, l'indemnisation des employés en cas d'accident du travail) sont assurés.

A ces risques classiques s'ajoutent d'autres risques spécifiques, tels que certains transports de fonds.

Il faut noter qu'aucune compagnie n'assure le risque d'incendie des plantations d'hévéas. Ce risque est bien connu des planteurs et le Groupe le gère par la mise en place de moyens de prévention lors des saisons sèches : rondes régulières de surveillance, mise en place de dispositifs visant à contenir le développement de feu, tels des pare-feu notamment.

Les pathologies de l'hévéa identifiées dans les plantations de SIPH font l'objet de surveillances systématiques et de traitements adaptés.

Aucune pathologie susceptible de porter atteinte au potentiel productif des hévéas n'a été identifiée à ce jour. Le microcyclus, maladie cryptogamique responsable de la destruction de plantations d'hévéas en Amérique du Sud, n'a jamais été identifié sur le continent africain.

28-14 AUTRES RISQUES

28-14-1 Risque sur actions

La société SIPH n'intervient pas sur son titre et ne détient à ce jour aucun titre en autocontrôle.

La filiale SAPH est cotée à la bourse d'Abidjan. SIPH n'a pas vocation à intervenir sur le marché du titre SAPH dans le cadre de régulation du cours et les titres qu'elle possède ne constituent pas un placement de trésorerie à court terme.

28-14-2 Risque de taux

SIPH a contracté en 2008 un emprunt à taux variable auprès de la Société Générale, lequel a fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt.

L'opportunité de couverture des risques sur taux d'intérêt variable sera systématiquement étudiée par le Groupe. La mise en place d'un mécanisme de couverture dépend du niveau de risque encouru, du coût du type de couverture proposée et des prévisions d'évolution des taux de référence. La crise des subprimes n'a pas eu d'impacts financiers sur SIPH.

Les autres risques sont évalués par SIPH comme non significatifs – en raison de leur faible probabilité d'occurrence ou d'impact sur la valeur de SIPH ou le résultat.

NOTE 29 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

29-1 ENGAGEMENTS DONNES

Parmi les éléments d'actifs concourant à la valorisation des titres de REN acquis en 2006 par SIPH, figuraient des subventions à l'exportation (« *Export Expansion Grants* » ou « *EEG* ») pouvant, le cas échéant, bénéficier aux filiales de REN au titre de leur activité export durant les exercices 2007 et 2008. Le caractère aléatoire et futur de ces éléments d'actifs rend toutefois leur valorisation particulièrement délicate dans le cadre de l'apport dont la parité doit demeurer fixe. Il est toutefois incontestable que les EEG sont des éléments pouvant s'analyser comme des créances potentielles des filiales de REN dont le règlement concourrait à l'amélioration de leur trésorerie et de leur actif net.

Compte-tenu de ce qui précède, un accord de « complément de contrepartie » a été signé entre CFM et SIPH, en vertu duquel CFM serait susceptible de bénéficier d'un versement en numéraire conditionné à la délivrance du certificat délivré par le gouvernement nigérian au profit des filiales de REN, afférents à ces subventions.

Nantissement au profit de la Société Générale des 7 979 310 actions détenues par SIPH dans le capital social de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION Inc., en garantie de l'emprunt de 8 millions d'euros consenti par cette banque à SIPH. En cas de transfert de propriété, SIPH confèrera à la Société Générale un nantissement sur ces actions à la garantie du remboursement de toutes les sommes en principal, intérêts susceptibles d'être dues par SIPH à la Banque au titre de ce prêt.

Engagement au profit de la Société Générale lors de l'ouverture de crédit de 8 millions d'euros sur une durée de 7 ans pour l'acquisition des actions de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION de subordonner le paiement des dividendes au remboursement des échéances de l'ouverture de crédit et à ne pas céder, sans accord préalable de la Banque, les participations que SIPH détient dans ses filiales SAPH, GREL, et REN, sans conserver au minimum 51% de leur capital.

Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée. Cet engagement expire le 7 mai 2018.

29-2 ENGAGEMENTS REÇUS

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs ; ces déficits ressortaient au 1^{er} janvier 2006 à environ 1,6 million d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée ;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.

Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2010.

- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par la Société Générale suite à la mise en place d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt est de 5.65%.

NOTE 30 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Yves LAMBELIN, Président du Conseil de SIPH et de SIFCA, fait partie des personnes enlevées à Abidjan le 4 avril 2011.

Le Conseil d'administration de SIPH s'est tenu le 21 avril 2011, Jean Louis Billon ayant été nommé Administrateur Délégué dans les fonctions de Président jusqu'au prochain Conseil d'administration.

SIPH et SIFCA restent confiants dans l'efficacité des autorités Françaises et Ivoiriennes dans leurs actions de recherche des otages.

Le renforcement de la sécurisation des personnes et des biens demeurent une priorité majeure du Groupe, tant en Côte d'Ivoire que dans les autres pays d'implantation.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET
D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES
PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET LES PRINCIPES ET LES REGLES
ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES
REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX
MANDATAIRES SOCIAUX**

EVENEMENT POST CLOTURE :

Yves LAMBELIN, Président du Conseil de SIPH et de SIFCA, fait partie des personnes enlevées à Abidjan le 4 avril 2011.

Le Conseil d'administration de SIPH s'est tenu le 21 avril 2011, Jean Louis Billon ayant été nommé Administrateur Délégué dans les fonctions de Président jusqu'au prochain Conseil d'administration.

SIPH et SIFCA restent confiants dans l'efficacité des autorités Françaises et Ivoiriennes dans leurs actions de recherche des otages.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 pour les SA à Conseil d'administration du code de commerce, votre Président vous rend compte aux termes du présent rapport :

1. de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi que de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général (*première partie*) ;
2. des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe (*deuxième partie*) ; et
3. des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (*troisième partie*).

En matière de code de gouvernement d'entreprise, notre société se référait jusqu'à présent au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

MiddleNext a publié en décembre 2009 un code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (ci-après le "Code de Référence"). Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance du Code de Référence MiddleNext ».

SIPH a choisi de se référer à ce code, plus adapté à sa taille, son organisation, et à ses caractéristiques, notamment en raison de l'existence d'un actionnariat de référence majoritaire et d'une direction assurée par les représentants de cet actionnariat. SIPH respecte la majorité des préconisations du code de référence.

Les recommandations non suivies et leurs motivations sont exposées ci-après :

- Membres Indépendants :

La composition du Conseil d'administration de SIPH et son mode de fonctionnement ont été définis par un pacte d'actionnaire signé le 18 juillet 2007 par SIFCA & MICHELIN, qui représentent 75,59 % du capital de la SIPH et constituent l'actionnariat de référence.

Ce pacte, qui ne prévoit pas d'administrateur indépendant, précise la composition du Conseil d'administration. SIPH n'applique donc pas la recommandation du code de référence. Toutefois, SIPH a nommé un censeur lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 04 juin 2010. Celui-ci justifie de tous les critères d'indépendance décrits dans la recommandation du code de référence.

- Réunions annuelles

Le Code de référence recommande un minimum de 4 réunions annuelles.

Le Conseil de SIPH se réunit obligatoirement au minimum 3 fois par an, et à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

- Règlement intérieur du conseil

Le pacte d'actionnaire précise les modalités de fonctionnement du Conseil.

PREMIERE PARTIE :
Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil
d'administration et étendue des pouvoirs du Directeur Général

1.) COMPOSITION DU CONSEIL

La société SIFCA contrôle, au 31 décembre 2010, 55,59 % du capital et 63,28 % des droits de vote de SIPH. Le deuxième actionnaire CFM (Compagnie Financière Michelin) détient quant à lui 20 % des actions du capital et 22,77 % des droits de vote au 31 décembre 2010.

SIFCA et CFM actionnaires de référence détiennent ainsi 75,59 % du capital social de la SIPH.

Le flottant représente 24,41 % du capital au 31 décembre 2010, inchangé par rapport au 31 décembre 2009.

Le Conseil d'administration, au 31 décembre 2010, est composé de 6 administrateurs et d'un censeur.

Le Conseil actuel a été composé lors de l'entrée au capital de CFM en octobre 2006. Les mandats d'administrateurs du Conseil prendront fins à l'issue de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et qui se tiendra au plus tard le 30 juin 2011.

Selon la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes, « Lorsque l'un des deux sexes n'est pas représenté au sein du Conseil d'administration ou de surveillance, au moins un représentant de ce sexe doit être nommé lors de la plus prochaine AGO ayant à statuer sur la nomination d'administrateurs ».

Un administrateur de sexe féminin sera proposé à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Les mandats de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociés depuis août 2009.

Yves LAMBELIN est Président du Conseil d'administration, et Bertrand VIGNES Directeur Général.

Yves Lambelin : Ingénieur Agronome, il débute sa carrière chez Creusot-Loire dans une activité d'ingénierie agro-alimentaire. Il est amené à faire de nombreux déplacements, notamment en Côte-d'Ivoire. Fin des années 1970, il décide de s'y installer et intègre SIFCA. Il développe de façon très significative le secteur cacao de la société en implémentant l'outil industriel en Côte d'Ivoire et en Europe, et en assure la direction. En 1999, SIFCA fait l'acquisition de SIPH à hauteur de 98 % et il en devient le Président Directeur Général.

Bertrand Vignes : Ingénieur Agronome. Il intègre le Groupe Michelin en 1981, et assure différents postes techniques et opérationnels dans les plantations d'hévéas en Côte d'Ivoire et au Nigeria. A partir de 1986, il participe à la création d'un projet hévéicole dans le Mato Grosso au Brésil, puis assure la direction des plantations Michelin de Bahia, puis du Mato Grosso. De 1999 à 2009 il est responsable du département Caoutchouc Naturel et Plantations du Groupe Michelin. A compter de février 2009, Bertrand Vignes quitte Michelin pour intégrer la société SIFCA en tant que Directeur Général Adjoint. Il est nommé Directeur Général de la société SIPH à compter du 31 août 2009.

Olivier de Saint Seine : Dès 1980, il côtoie le domaine du caoutchouc au sein de SAFIC-ALCAN, dont il est membre du Comité de direction du Groupe et Directeur des contrôles et risques, et dont il devait définir la politique de risque prise par les traders. En 1991, il quitte le Groupe ALCAN pour intégrer SIPH dont il a assuré les fonctions de directeur financier. Il devient Directeur Général Adjoint de SIPH en 1999.

Jean-Louis Billon : Après sa maîtrise en Droit des affaires obtenue à l'Université de Montpellier, il obtient une maîtrise en gestion aux Etats-Unis où il commence sa carrière professionnelle comme cadre commercial chez Grace Cocoa. De retour en Côte d'Ivoire en 1995, il débute chez SIFCA dont il est secrétaire général, avant de gravir tous les échelons. Il est aujourd'hui Président du groupe SIFCA et président du Conseil de SAPH. Fortement impliqué dans la vie économique, politique et sociale de Côte-d'Ivoire, il est également président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Ivoire, maire de la commune de Dabakala, Membre du Conseil Economique et Social, membre de plusieurs organisations professionnelles dont la Fédération des industries et services de Côte d'Ivoire et le Conseil national du Patronat ivoirien.

Joël Cadier : Dès l'obtention de sa Maîtrise de Gestion en 1979, il occupe des fonctions de directeur financier dans l'agro-industrie en Afrique (Sénégal, Cameroun puis Burundi) avant de rentrer en France pour finir son Diplôme d'Expertise Comptable en 1991. Il s'est ensuite orienté en 1994 vers la gestion d'investissements et la banque d'affaires au sein de la Banque Lazard en Asie (Vietnam et Birmanie). Après l'obtention d'un « Master of Sciences in Leadership & Strategy » de la London Business School en 1998, il occupe des fonctions de direction générale dans les télécoms en république Démocratique du Congo jusqu'en 2002 avant de piloter la construction et le développement du groupe régional ouest-africain Atlantique Telecom, opérateur des réseaux GSM « MOOV » dans 7 pays, puis d'en négocier la cession au groupe Emirati « Etisalat » en 2007. Il a ensuite dirigé la holding du Groupe Atlantique (Banques, Assurances, Transport Aérien, Telecom, Agro-industrie) jusqu'à son arrivée chez Sifca fin 2009 au poste de Directeur Général Adjoint en charges des services généraux et des finances.

Jean-François Bouffard : Diplômé de l'ESCAE de Nantes ; Il rejoint le Groupe Michelin en 1989, successivement au service Finance Internationale du Groupe, au Contrôle de Gestion du Groupe, comme Directeur Administratif et Financier des sociétés Michelin en Thaïlande (durant 6 ans ½) puis au Brésil (durant 5 ans ½) et actuellement Directeur Financier de la Zone Afrique et Moyen-Orient depuis janvier 2007.

Thierry Serres : Ingénieur Agronome ; Il intègre le Groupe Michelin en 1995, et assure différents postes opérationnels dans les plantations d'hévéas au Nigeria et en Côte d'Ivoire. A partir de 2006, il pilote plusieurs projets d'implantation du Groupe en Asie et d'évolution des mélanges à base de caoutchouc naturel. Depuis janvier 2009, il est responsable du département Caoutchouc Naturel et Plantations du Groupe Michelin.

Bernard Diguët : Après une licence de sciences économiques et un diplôme de l'Institut d'études politiques, il intègre en 1960 la Banque de France, où il sera nommé Inspecteur (1965) puis Chef de mission de la Commission bancaire (1974). Détaché en Afrique en 1985, il sera successivement Conseiller auprès des Ministres des Finances et de l'Economie du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, chargé notamment du suivi des programmes d'ajustements structurels et de redressements bancaires et financiers. Appelé en 1994 au Cabinet du Ministre de la Coopération, il rejoindra ensuite le Secrétariat général de la Présidence de la République comme Conseiller technique. Membre de la Section des relations extérieures au Conseil Economique et Social (2007), il reste concerné par les questions financières et de développement comme membre du Comité d'Audit de l'Agence française de développement et de sa filiale Proparco.

Identité des administrateurs	MANDATS			Adresse	Fonction principale exercée dans la SIPH	Autres mandats exercés dans toute société actuellement		Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années
	Première nomination	Renouvellements	Fin de mandat ①			Fonction	Société	
Yves LAMBELIN né le : 30/09/1942 Nationalité : Française	07.09.1999	- 28 juin 2002 - 29 juin 2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	01BP 1289 – Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire	Président du Conseil d'Administration & Administrateur	Président du CA	* SUCRIVOIRE (Côte d'Ivoire) * PALMCI (Côte d'Ivoire)	* SODIMA (PDG) * SODIMA (Administrateur Général) * COSMIVOIRE (DG) * SIPH (PDG) jusqu'au 31/08/2009 * REN (administrateur) * SANIA Cie (DG) * SIFCA SA aux Conseils de : ** SHB (Bénin)
						Directeur Général	* SIFCA SA (Côte d'Ivoire)	
						Administrateur	* GREL (Ghana) ② * SIFCA SA (Côte d'Ivoire) * SIFCOM (Côte d'Ivoire) * SIFCA-COOP (Côte d'Ivoire) * SAPH (Côte d'Ivoire) ② * SANIA Cie (Côte d'Ivoire)	
						Représentant Permanent	* IMMORIV aux Conseils SIFCA * SIFCOM aux Conseils COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) * SIFCA SA aux Conseils de : ** FILIVOIRE (Côte d'Ivoire)	
Olivier de SAINT SEINE né le : 09/01/1946 Nationalité : Française	19.06.2001	- 28 juin 2002 - 29 juin 2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	53 rue du Capitaine Guynemer 92400 COURBEVOIE (France)	Directeur Général Adjoint & Administrateur	Représentant Permanent	* SIPH au CA de SAPH (Côte d'Ivoire)	<u>Administrateur :</u> AREL, ORREL, UUREL et WAREL (Nigeria) - Absorption en février 2010 par REN Président CA de CRC jusqu'au 24/04/2009
						Administrateur	* CRC (Libéria) ②	
						Administrateur	* RENL (Nigéria) ②	
Jean-Louis BILLON né le : 08/12/1964 Nationalité : Française	19.06.2001	- 28 juin 2002 - 29 juin 2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	01BP 1289 – Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire	Administrateur	Président du CA	* SAPH (Côte d'Ivoire) ② * GREL (Ghana) ② * SIFCA SA (Côte d'Ivoire) * SIFCOM (Côte d'Ivoire)	* UNIPAR (Administrateur général) * SIFCA-COOP (Administrateur) * SCI SIFCOM (Gérant) * UUREL, WAREL, REN (PCA) <u>Représentant Permanent de :</u> * SIFCA aux CA de FILIVOIRE * UNIPAR aux CA de COMAFRIQUE * SIFCOM aux CA de SIFCOM-ASSUR, SIFCA, SHB * SIFCA aux CA de COSMIVOIRE <u>Administrateur :</u> ORREL, AREL - Absorption en février 2010 par REN
						Représentant permanent	* SIFCOM aux Conseils de : ** SUCRIVOIRE (Côte d'Ivoire)	
						Administrateur	* COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) * RENL (Nigéria) ②	

Identité des administrateurs	MANDATS			Adresse	Fonction principale exercée dans la SIPH	Autres mandats exercés dans toute société actuellement		Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années
	Première nomination	Renouvellements	Fin de mandat ①			Fonction	Société	
JOEL CADIER Né le 13/11/1956 Nationalité : Française	21.12.2009	-	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	01BP 10048 Abidjan 01 Côte d'Ivoire	Administrateur	Président du CA	* SHB-BOHICON (Bénin)	* CFI Atlantique (DG/Adm) Administrateur : * Atlantic Insurance Group * Banque Atlantique Côte d'Ivoire * MACI * STAM VIE * Atlantic Financial Group ③ * Air Ivoire ③ P.C.A. : * Atlantique Technologies * ATMC * Alink Telecom
						Directeur Général Adjoint	* SIFCA SA (Côte d'Ivoire)	
						Membre du Conseil de Surveillance	* Mellitech SA (France)	
MFPB « Michelin Finance (Pays-Bas) B.V.» Nationalité : Néerlandaise RP : Thierry SERRES né le 25/08/1975 Nationalité : Française	20.10.2006	-	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Siège social : Amsterdam Adresse commerciale : Huub van Doornweg 2 NL - 5151DT Drunen	Administrateur	T. SERRES Représentant Permanent	* Michelin Finance (Pays-Bas) B.V. au Conseil SAPH (Côte d'Ivoire) ②	
TRANSITYRE B.V. Nationalité : Néerlandaise RP : Jean-François BOUFFARD Né le 26/10/1963 Nationalité : Française	20.10.2006	-	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	c/o Michelin AIM FZE PO Box 263034 Dubai, UAE	Administrateur	M. J.-F. BOUFFARD		
						Représentant Permanent	* Compagnie Financière Michelin au Conseil SAPH (Côte d'Ivoire) ②	
						Gérant Administrateur	* Transityre BV (Pays-Bas) * Michelin Algérie SPA (Algérie)	
① Durée des mandats Administrateurs 6 ans				③ Démission au cours du 1er semestre 2010				
② Sociétés filiales de SIPH								

2.) TRAVAUX DU CONSEIL

2.1.) Rôle du Conseil

Conformément au titre 3 – article 25 §1 & §3 des statuts de la société : « Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et, dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ».

« Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles ».

Aux cours de ses différentes réunions, le Conseil d'administration étudie systématiquement l'évolution des résultats du Groupe, tant réalisés que prévisionnels.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont régulièrement informés de tout événement significatif dans la marche des affaires de la société.

SIFCA et Michelin, représentés au Conseil d'administration, sont destinataires du reporting mensuel de SIPH et de ses filiales.

Le Conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance stratégiques.

2.2.) La tenue des réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit au minimum trois fois par an et en tout état de cause, à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

L'agenda des réunions du Conseil en 2010 a été le suivant :

- **09 avril 2010** : Arrêté des comptes sociaux et consolidés ainsi que du rapport de gestion et du rapport du président sur le contrôle interne de l'exercice 2009 ; convocation de l'AGO ; revue des prévisions pour 2010 ; politique commerciale et politique de couverture, stratégie et développement dans le caoutchouc, financement des investissements de CRC, marché du caoutchouc au cours du 1^{er} trimestre 2010, conventions réglementées.
- **29 juillet 2010** : Consultation des membres sur le projet de rachat d'actions SAPH par SIPH.
- **24 août 2010** : Arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2010. Revue des prévisions de résultat et de trésorerie 2010.
- **28 octobre 2010** : Consultation des membres du Conseil sur la politique commerciale et les ventes de couvertures.

- **21 décembre 2010** : Examen et adoption du budget 2011, probable 2010 des comptes sociaux et consolidés. Projet de développement : exposé des projets en cours et de leurs problématiques. Commercialisation du caoutchouc et politique de couverture et suivi des acquisitions de titres SAPH par SIPH

Le taux de participation des administrateurs aux Conseils d'Administration en 2010 a été de 97 %.

2.3.) L'évaluation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration évalue régulièrement son mode de fonctionnement.

3.) RELATIONS DU CONSEIL AVEC LES TIERS

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (semestriels) ainsi que les comptes annuels.

4.) COMMUNICATION AVEC LE MARCHE

SIPH publie ses comptes annuels et semestriels dans les délais légaux.

Un communiqué sur le chiffre d'affaire est publié dans les quarante-cinq jours suivants la fin de chaque trimestre.

L'ensemble des communiqués et l'information réglementée sont disponibles sur le site de la société : www.siph.com

5.) COMITE D'AUDIT

La création d'un comité d'audit est prévue dans un délai de huit mois suivant la clôture du premier exercice au cours duquel un mandat au sein du conseil viendra à échéance, soit avant août 2012.

Le Conseil d'administration décidera donc avant fin août 2012 soit de créer un comité d'audit, soit de s'attribuer le rôle du comité d'audit.

6.) COMITES SPECIALISES

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de comité spécialisé (comités spécialisés, comité des comptes, comité de rémunération, comité de sélection et de nomination), compte tenu de la position opérationnelle de ses membres, de leur présence dans les Conseils des filiales, et de la taille de la société SIPH.

7.) LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'administration du 31 août 2009, sur proposition de son Président, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce. Yves LAMBELIN conserve la Présidence du Conseil d'administration tandis que Bertrand VIGNES prend la fonction de Directeur Général.

Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances et représenter la société dans ses relations avec les tiers, le tout dans la limite des dispositions légales ainsi que des stipulations des statuts de la société et des pouvoirs réservés au Conseil d'administration tels que définis au pacte d'actionnaires du 18 juillet 2007 conclu entre les sociétés SIFCA et CFM.

8.) DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont énoncées aux articles 29 à 31 des statuts de la Société.

L'information concernant les convocations aux assemblées générales sont mises en ligne sur le site **www.siph.com**.

9.) INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (article L.225-100-3 du Code de commerce)

Dans le cadre de l'article L.225-100-3 du code de commerce, il est précisé qu'il existe un pacte d'actionnaire entre SIFCA, Parme Investissement et Immoriv d'une part et d'autre part la Compagnie Financière Michelin, décrit au paragraphe 27-3-1 de l'annexe aux comptes consolidés de SIPH.

DEUXIEME PARTIE : Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe

Le Groupe SIPH continue de faire évoluer son dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce dispositif s'applique au Groupe SIPH (SIPH holding et l'ensemble de ses filiales).

Le Groupe SIPH a utilisé le cadre de référence de l'AMF et le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites pour l'établissement du présent rapport.

1.) DEFINITION DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est défini comme un dispositif, mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux règlements,
- l'application des instructions et des orientations données par la direction générale,
- la réalisation et l'optimisation des opérations, et la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la maîtrise des fraudes et erreurs, en particulier dans le domaine comptable et financier ;
- la fiabilité des informations financières.
- Le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations, et à l'utilisation efficiente des ressources,

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

2.) COMPOSANTES ET ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

La direction générale conçoit le dispositif de contrôle interne, et s'assure de sa communication au personnel.

Le Conseil d'administration s'assure que la société évalue fréquemment ses risques et que le contrôle interne mis en place est approprié et efficace.

SIPH appuie son contrôle sur une organisation, décrite ci-après.

3.) DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

3.1.) ORGANISATION

3.1.1 PRINCIPE DE RESPONSABILITE BUDGETAIRE : DIRECTION GENERALE ET RESPONSABLES BUDGETAIRES

Les directions générales des sociétés du groupe agissent dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés, et dans le cadre d'un budget annuel, lui-même intégré dans un business plan à long terme.

Les activités des sociétés du groupe sont organisées par centre budgétaire.

Tous les centres budgétaires sont placés sous la responsabilité et le management de la direction générale.

Un organigramme des responsables budgétaires est établi pour chaque société du Groupe SIPH.

3.1.2 DIRECTION FINANCIERE GARANTE DE LA FIABILITE ET DE L'EXHAUSTIVITE DE L'INFORMATION

La fiabilité de l'information financière est assurée par la direction financière de SIPH.

Les directeurs financiers des sociétés du groupe sont garants de la fiabilité et de l'exhaustivité de l'information financière.

Pour cela, ils disposent des ressources suivantes :

- Un service de comptabilité générale et analytique
- Un service de suivi budgétaire, en charge de l'établissement du budget, de son suivi et de la re-prévision budgétaire (reforecast)
- Une implication systématique dans tous les outils de gestion de l'information

3.1.3 DISPOSITIF PLACE SOUS LA SURVEILLANCE DE L'AUDIT INTERNE

Outre les contrôles internes de chaque entité du Groupe SIPH, la fonction d'audit interne est assurée au niveau de la société SIFCA, société mère de SIPH, dans le cadre du contrat d'assistance technique entre SIPH et SIFCA. Ses travaux sont organisés en coordination avec ceux de SIPH.

Les auditeurs internes des sociétés du groupe sont rattachés à l'audit interne SIFCA.

3.2.) DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATIONS PERTINENTES

3.2.1 *REFERENTIEL GROUPE*

3.2.1-a Unités d'œuvre et indicateurs de performance

Les unités d'œuvre spécifiques à l'hévéaculture sont définies, ainsi que les principaux indicateurs de performances opérationnels (*référentiel des unités d'œuvre et de performance*).

Ces unités et indicateurs ont été élaborés par des groupes de travail réunissant les intervenants concernés et sont communiqués en interne et font l'objet des reporting opérationnels et financiers.

3.2.1-b Définition des centres budgétaires

Les activités des sociétés du groupe sont distinguées par centre analytique, décrit dans un manuel (référentiel des centres budgétaires). Ce référentiel est appliqué par toutes les sociétés du groupe, pour les business plans, les budgets, les reportings, les arrêtés de comptes.

Un centre budgétaire regroupe des activités définies et homogènes, il est placé sous l'autorité d'un responsable identifié, seul autorisé à prendre un engagement dans les conditions précisées, et chargé d'assurer le suivi de l'exécution, sous le management de la Direction et le contrôle de la Direction financière.

Ces centres budgétaires correspondent :

- Au business modèle économique. Ils structurent donc la présentation des Business-plans à long terme, des budgets, des reportings, et des arrêtés des comptes sociaux. A ce titre, leur correcte application est auditée par l'audit interne et par les commissaires aux comptes lors des arrêtés. Ils structurent également les comptes consolidés qui sont construits par destination ;
- A l'organisation des responsabilités, selon le principe de responsabilité budgétaire.

3.2.2 *ORGANISATION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION*

3.2.2-a Outil de gestion de l'information : Business Object Finance

L'information financière, comprenant également les unités d'œuvres principales, est structurée et reportée dans une application « Business Object Finance ».

3.2.2-b Cycles de communication interne

Sont gérés dans ce système unifié d'information :

- Les arrêtés des comptes sociaux (liasses)
- La consolidation
- Le reporting mensuel
- Le reforecast semestriel

Ces cycles sont gérés, animés et commentés par les Directions financières, sous la responsabilité de la Direction.

Un reporting mensuel portant sur le bilan matière, le compte de résultat, le suivi des coûts et des marges unitaires, l'engagement des investissements et le tableau de flux est opérationnel chez SIPH et ses filiales. Le budget de l'exercice est revu mensuellement pour faire l'objet d'une reprévision annuelle lors de l'établissement des reportings mensuels. La qualité des budgets, des reportings mensuels, des prévisions et l'analyse des écarts font partie intégrante du dispositif visant à fiabiliser l'information financière.

Le Conseil d'administration étudie à chaque réunion les réalisations et les prévisions de SIPH et de ses filiales, ainsi que l'analyse des écarts entre le budget, les réalisations et les prévisions. Les tableaux de flux réalisés et prévisionnels sont systématiquement examinés.

La Direction financière s'assure du respect des obligations d'information du marché.

L'information communiquée au public est soumise préalablement à la Direction du Groupe.

3.3.) RECENSEMENT, ANALYSE DES RISQUES ET CONTROLE

SIPH analyse régulièrement ses risques, fait évoluer son dispositif de contrôle interne selon cette analyse, et décrit en détail les risques dans l'annexe aux comptes consolidés ;

Les risques les plus significatifs et les contrôles ou dispositions pour y faire face sont résumés ci-après. L'exhaustivité des risques figure en note 28 de l'annexe aux comptes consolidés.

3-3-1 RISQUE LIÉ AUX FLUCTUATIONS DU MARCHÉ DU CAOUTCHOUC

3-3-1-a Le marché du caoutchouc : fluctuation des cours

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a mis en place des produits dérivés fermes ou optionnels.

3-3-1-b Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente :

SIPH sécurise son chiffre d'affaires par la mise en place de produits dérivés (*ventes de couvertures, swap*).

Si les cours évoluent rapidement à la hausse, SIPH doit financer les appels de marge liés à ces produits dérivés.

Les produits dérivés étant utilisés pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable que ces ventes de couvertures n'excèdent jamais la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté.

La prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

3-3-1-c Impact sur le cycle de production : risque de fluctuation des cours entre achat et vente

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matières premières) acheté aux producteurs indépendants (50 % de la production de SIPH) est fixé chaque mois par l'organisation professionnelle des producteurs, en corrélation avec les cours internationaux.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement, le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

Le risque lié au décalage entre la date d'achat des matières et la date de fixation de prix de vente est donc réduit, mais fait l'objet de couverture quand il apparaît.

3-3-1-d Risque sur stocks

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

Une position des ventes et de la mise au marché des contrats de couverture est communiquée quotidiennement à la direction. Les modalités de commercialisation et d'engagement sont régulièrement fixées et examinées par le Conseil d'administration.

3-3-2 RISQUE LIE A LA SECURISATION DES FLUX DE MATIERE PREMIERE OU DE FLUX MONETAIRES

- La matière première a une valeur marchande, négociable immédiatement dans les pays d'implantation.
- La situation dans les pays d'implantation implique une part importante de paiement en espèces.
- Des possibilités de fraudes sur les comptes bancaires existent.

Pour faire face aux risques de détournement de cette matière première, et pour sécuriser les flux monétaires, SIPH dispose d'outils spécifiques, adaptés à son activité et issus de son savoir-faire et de son expérience.

Outre les contrôles internes mis en place dans les filiales et au travers de l'expertise fournie par Michelin, des audits systématiques sont opérés par SIPH et par SIFCA, son actionnaire de référence, dans le cadre de son contrat de prestations de services.

3-3-3 RISQUE PAYS

Le développement induit par l'activité hévéicole dans les régions rurales constitue un facteur fort d'intégration et d'adaptation de l'activité de SIPH à son contexte.

L'implantation de longue date du Groupe SIFCA en Afrique de l'Ouest permet d'avoir une connaissance concrète et réaliste du risque pays.

Le Groupe SIPH a décidé de renforcer systématiquement les mesures de sécurisation des personnes et des biens.

3-3-3-a Côte d'Ivoire

Après le coup d'état de décembre 1999, un accord de paix signé en 2007 avait permis aux deux parties qui composent la Côte d'Ivoire depuis 2002 de trouver un compromis et de préparer l'élection présidentielle.

Les deux tours de cette élection ont eu lieu en octobre et novembre 2010.

Le Conseil Constitutionnel ayant rendu un avis différent de la Commission Electorale Indépendante sur le résultat du vote, le Président Laurent Gbagbo s'est maintenu au pouvoir, tandis que la communauté internationale, notamment au travers de l'Union Africaine et de l'ONU, entérinait l'élection d'Alassane Ouattara.

La situation confuse qui a suivi cette élection a généré de nombreuses difficultés pour l'activité, dont les plus manifestes ont été :

- une diminution des passages de bateaux, indispensables pour l'exportation de caoutchouc,
- la défaillance du système bancaire,
- des risques sur les approvisionnements, notamment en carburant,
- une dégradation de la sécurité.

De décembre 2010 à mi-mars 2011, des solutions préventives et alternatives ont pu être mises en place rapidement pour résoudre les difficultés de fonctionnement générées par cette situation.

Jusqu'à cette date, SIPH qui avait anticipé ces difficultés a non seulement continué à produire et à commercialiser le caoutchouc de Côte d'Ivoire, mais a même pu accélérer l'usinage et la commercialisation.

Depuis, le blocage économique et la dégradation des conditions de sécurité n'ont pas permis d'exporter le caoutchouc produit, et ce jusqu'à la fin avril..

3-3-3-b Libéria

Le Libéria est une république multipartite à régime présidentiel. Le pays a achevé sa phase de transition vers la démocratie. Le gouvernement est basé sur le modèle des États-Unis avec trois branches égales, bien que le président occupe en réalité une place prépondérante dans le paysage politique.

Ellen Johnson-Sirleaf est déclarée présidente du Libéria, le 23 novembre 2005. Elle est la première femme élue à la présidence d'un pays africain.

Le 17 mars 2006, lors d'une séance publique du Conseil de sécurité des Nations unies, Ellen Johnson Sirleaf, demande le maintien d'une présence de l'ONU dans le pays, indiquant que la stratégie du gouvernement en matière de maintien de la paix « *repose sur quatre piliers : sécurité, primauté du droit et gouvernance, relance économique et reconstruction des infrastructures* ».

En cours de reconstruction, le Libéria ne dispose pas encore des infrastructures routières et sociales nécessaires.

Toutefois, après des années de guerre civile, le Libéria demeure le second producteur africain de caoutchouc naturel, et présente des conditions très favorables au développement de l'hévéaculture.

La crise politique actuelle que traverse la Côte d'Ivoire pourrait temporairement priver le Libéria des synergies possibles.

3-3-3-c Nigéria

Avec une population de 140 millions d'habitants (*plus de 250 ethnies différentes*), le Nigéria est le sixième producteur mondial de pétrole (OPEP).

La République Fédérale du Nigéria réunit 36 Etats.

Les élections présidentielles, législatives, et celles des gouverneurs des Etats se sont tenues en avril 2011.

Le Delta du fleuve Niger concentre les gisements d'hydrocarbures du pays. Les grandes compagnies pétrolières exploitent le pétrole, ce qui génère des ressources significatives pour l'Etat.

Les ethnies du Delta revendiquent une redistribution plus favorable des ressources : ces revendications se traduisent, notamment, par des enlèvements.

Ces événements n'ont pas eu d'impact significatif sur l'activité des plantations situées au Nigéria :

- trois plantations sur quatre sont localisées hors de la région du Delta (ORREL se situe dans l'Edo State, AREL dans l'Ondo State et WAREL dans l'Ogun State) ;
- les exportations de caoutchouc s'effectuent dans des conditions normales grâce à la proximité du port de Lagos.

Les risques majeurs identifiés sont les suivants :

- des menaces sur la sécurité du personnel des plantations ;
- des difficultés de circulation pouvant gêner l'approvisionnement des usines et l'évacuation du caoutchouc.

L'insécurité, qui touche surtout la région du delta et en particulier sa capitale Port Harcourt, est latente dans le sud du pays, c'est-à-dire dans les Etats où se situent les plantations du Groupe. Le Groupe a d'ailleurs renforcé les mesures destinées à permettre à l'ensemble de son personnel de travailler dans des conditions sécurisées.

3-3-3-d Ghana

Le Ghana dispose de ressources en matières premières (bauxite, aluminium, or...) avec une forte activité agricole (cacao, notamment) et d'une activité industrielle en cours de développement.

Le 28 décembre 2008, au terme d'une élection présidentielle très disputée et saluée pour son caractère démocratique, John Atta-Mills succède à John Kuoffor, et devient le nouveau président du pays.

Le Ghana offre aux investisseurs un contexte économique et politique stable et ne présente pas de risque pays particulier.

3-3-4 RISQUES LIE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET AUX ACQUISITIONS

Les risques associés aux acquisitions sont pour l'essentiel liés à la connaissance d'un nouveau contexte. Toute nouvelle acquisition induit des risques liés à la connaissance du contexte : environnement politique et administratif, relations aux communautés locales, besoins sociaux des salariés (santé...) difficultés possible d'approvisionnement et de logistiques (*électricité, transport, télécommunication...*), ressources en main d'œuvre. »

3-3-4-a Risque lié à la stratégie de développement

SIPH a pour stratégie de conserver sa position de leader en tant que producteur de caoutchouc africain. Pour cela, la stratégie de développement et d'acquisitions est élaborée par le Conseil d'administration de SIPH qui réunit les expériences et les compétences de SIFCA (*premier opérateur agro-industriel en Afrique de l'Ouest*) et de Michelin (*Industrie pneumatique et opérateur spécialisé du caoutchouc*).

3-3-4-b Risques liés à l'acquisition de CRC (Libéria)

Localisée dans le Maryland, à l'est du Libéria et à la frontière de la Côte d'Ivoire, CRC est aujourd'hui pénalisée par la faiblesse des infrastructures existantes. Toutefois, la proximité immédiate en Côte d'Ivoire des plantations de SAPH et de SIFCA doit permettre à CRC de bénéficier de l'assistance de ses partenaires. Michelin fournit une assistance technique à cette société. Le minoritaire SRI dispose d'une solide expérience de l'hévéaculture au Libéria qui bénéficie à CRC.

3-3-5 RISQUE DE DEPENDANCE

Il existe une relative dépendance du Groupe vis-à-vis de Michelin.

Ce dispositif est appelé à évoluer d'ici fin 2011.

La convergence d'intérêts existant entre les deux Groupes permettra d'organiser une transition efficace. A l'issue de cette phase de transition, le Groupe SIPH disposera des ressources nécessaires en prenant directement en charge les experts indispensables à son activité.

Les liens commerciaux qui font de Michelin le client principal de SIPH ne présentent pas le même risque de dépendance que celui évoqué ci-dessus : en effet, les conditions commerciales appliquées sur les ventes de caoutchouc s'inscrivent dans les pratiques courantes en matière de négoce de caoutchouc naturel et le Groupe conserve son lien au marché et aux autres pneumatiquiers. En outre, la durée de certains contrats commerciaux entre Michelin et le Groupe dont l'objet est de garantir la livraison d'un tonnage mensuel au prix de marché n'excède jamais un an.

3-3-6 RISQUE DE CREDIBILITE ET DE RESPONSABILITE

3-3-6-a Risque lié à la qualité de l'information financière

L'organisation décrite, l'audit interne et la qualité des processus budgétaires (*établissement et contrôle des budgets*) et la mise en place de reportings hebdomadaires et mensuels fiabilisent le suivi de la gestion des productions, des coûts, des ventes et des investissements.

3-3-6-b Risque lié au développement durable

La culture de l'hévéa contribue tout naturellement mais très efficacement au développement durable.

L'engagement du groupe et de son actionnariat de référence en matière de développement durable est décrit dans le rapport de gestion.

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & Compagnie Financière Michelin) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

SIFCA a créé en 2008, une direction du développement durable ainsi qu'un comité de pilotage. SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, lesquels sont résumés ci-après :

- assurer la diffusion et l'application systématique de la politique d'hygiène et de sécurité et des conditions de vie des employés du Groupe ;
- assurer à l'ensemble du personnel, un équipement et des outils de travail sécurisés ;
- assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;
- déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment SIDA et paludisme ;
- prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.

3-3-7 RISQUE CLIENT

La concentration des pneumatiquiers limite le nombre des clients.

Michelin est le premier client du Groupe et représente 41 % du chiffre d'affaires consolidé caoutchouc, contre 36 % en 2009. Les cinq premiers clients du Groupe représentent 77 % du chiffre d'affaires caoutchouc consolidé et les dix premiers clients du Groupe 88 %.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. De ce fait, le risque client est limité. Cependant, dans un marché baissier et volatil, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

3-3-8 RISQUE DE CHANGE

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros.

Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le Groupe SIPH, les outils de production, les stocks et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (*dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros*).

3.4.) EVALUATION DU CONTROLE INTERNE

Le conseil est régulièrement informé du fonctionnement du contrôle interne, notamment lors de la présentation des comptes annuels, semestriels et de budgets.

Les voies d'améliorations sont proposées à la direction et au conseil, qui décident des ressources à allouer.

TROISIEME PARTIE :

Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'administration, et approuvés par les Assemblées Générales en tant que conventions réglementées :

- Pour la société SIPH, un montant limité à 60.979,61 € brut pour les jetons de présence a été approuvé par l'Assemblée du 7 juin 1996, et est réparti entre les administrateurs sur décision du Conseil d'administration ;
- SIPH prend en charge une couverture sociale adaptée au statut de non résident français (*santé, prévoyance et retraite*) pour le Président du Conseil d'administration de SIPH (60 K€) et pour celui de SAPH, également administrateur de SIPH (34 K€);
- Aucune autre rémunération n'est versée aux administrateurs de SIPH au titre de leur mandat social.
- Par ailleurs, le Président du Conseil de SAPH perçoit une rémunération au titre de son mandat social.

En dehors de ce qui précède, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune autre indemnité, rémunération, avantage en nature ou retraite complémentaire, au titre de leur mandat respectif.

CONCLUSION

Le Groupe SIPH a organisé une répartition du contrôle des risques entre les filiales et la société mère.

Les actifs sont principalement concentrés dans les filiales tandis que la commercialisation et les flux de trésorerie qu'elle induit sont gérés par le siège.

Les procédures en place dans les filiales doivent constamment être améliorées afin de garantir la conservation des actifs et de leur valeur ainsi que la maîtrise des engagements.

Par ailleurs un effort particulier est porté sur la standardisation de l'information élaborée par les filiales afin d'améliorer le suivi de la performance de l'opérateur Michelin, l'efficacité du contrôle de gestion de SIPH et de l'audit SIFCA.

SIPH est attentif aux évolutions légales et réglementaires, et continuera à faire évoluer son dispositif de contrôle interne, en conservant la souplesse et la réactivité opérationnelle de ses filiales.

Le Président du Conseil d'administration

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas - SIPH

Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2010

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.7 « Evénements post-clôture » qui expose le cas du Président du Conseil d'Administration.

Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas - SIPH
Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2010

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la note 2.1.3 de l'annexe relative aux immobilisations financières, la société peut être amenée à déprécier les titres de participation sur la base de leur valeur d'utilité, estimée en fonction des flux de trésorerie futurs.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas - SIPH
Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2010

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 21 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

PRICewaterHOUSE
COOPERS AUDIT

Vincent GAIDR

MAZARS

Gaël LAMANT

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas - SIPH
Comptes Consolidés
Exercice clos le
31 décembre 2010

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas - SIPH**
Comptes Consolidés
Exercice clos le
31 décembre 2010

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 3.12 « Actifs biologiques (plantations d'hévéas) » et la note 8 « Actifs biologiques » relatives à l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques (plantations d'hévéas) du groupe SIPH en fonction de la norme IAS 41. Ces notes exposent notamment qu'en l'absence d'un marché liquide, cette évaluation repose sur les cours du caoutchouc correspondant à la meilleure estimation du management et sur des taux d'actualisation, que ces éléments influent de façon sensible et significative sur la juste valeur des actifs biologiques et, que leurs évolutions futures sont susceptibles de créer une volatilité importante de la valeur des plantations d'hévéas.
- la note 2 de l'annexe « Principaux faits marquants de l'exercice, Situation en Côte d'Ivoire », la note 28-3 « Risque Pays, Côte d'Ivoire » et la note 30 « Evénements postérieurs à la clôture » qui exposent les effets de la crise ivoirienne sur l'activité de la filiale SAPH en Côte d'Ivoire, et le cas du Président du Conseil d'Administration.
-

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 3.12 et 3.13 décrivent le traitement comptable retenu par votre société relatif aux actifs biologiques et à la production agricole en fonction de la norme IAS 41. Comme indiqué précédemment, les notes 3.12 et 8 traitent de l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques (plantations d'hévéas). Nous avons examiné la méthodologie retenue pour l'application de la norme IAS 41, nous avons revu les hypothèses retenues lors de l'évaluation des actifs biologiques à la juste valeur et nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations données dans les notes aux états financiers consolidés.

Par ailleurs, comme indiqué dans les notes 3.2, 3.10 et 6.1 relatives respectivement aux « Hypothèses et estimations comptables », « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés » et « Ecart d'acquisition », la société procède à des tests de dépréciation de l'ensemble des actifs, y compris les écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation concernant notamment les écarts d'acquisition et nous avons vérifié que la note 6.1 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas - SIPH
Comptes Consolidés
Exercice clos le
31 décembre 2010

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 21 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSE
COOPERS AUDIT

Vincent GAIDE

MAZARS

Gaël LAMANT

RAPPORT SPECIAL

Société International
de Plantations
d'Hévéas - SIPH

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010*

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

**Société International
de Plantations
d'Hévéas - SIPH**

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010*

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention de trésorerie entre votre société et Cavala Rubber Corporation (CRC)**

Convention de trésorerie en date du 1^{er} septembre 2008 entre SIPH et CRC, conclue pour une durée de 3 ans et applicable à compter du 25 avril 2008, modifiée par avenant en 2009. SIPH et CRC acceptent de se consentir mutuellement des avances en compte courant.

A ce titre, une avance d'actionnaire de 7 407 KUSD a été consentie par SIPH à CRC en 2010.

- **Dispositif d'assistance technique entre votre société avec chacune des entités suivantes :**

- REN (et ses filiales ORREL, AREL, WAREL, UUREL) :

Convention d'assistance technique, conclue avec chacune des sociétés pour une durée de 5 ans et applicable à compter du 1^{er} janvier 2008. Suite à la fusion absorption par REN de ses filiales ORREL, AREL, WAREL, UUREL au 1^{er} janvier 2010, les engagements contractuels de ORREL, AREL, WAREL et UUREL sont intégralement repris par REN.

Le montant global facturé par votre société s'élève à 2 062 KEUR pour l'exercice 2010.

- GREL :

Contrat de management et d'assistance technique, applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 5 ans, modifié par avenant en 2008.

Le montant facturé par votre société s'élève à 1 694 KEUR pour l'exercice 2010.

- Cavala Rubber Corporation (CRC) :

Convention de management services, applicable à compter du 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 10 ans, modifiée par avenant en 2009.

La rémunération de ce contrat s'est élevée à 650 KUSD sur l'exercice 2010.

**Société International
de Plantations
d'Hévéas - SIPH**

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010*

- **SAPH :**

Contrat d'assistance conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2007. Le rôle de SIPH est de mettre au service de SAPH, au titre de l'activité hévéicole, ses compétences en matière de management et de gestion des techniques agricoles et industrielles, de gestion des achats aux planteurs villageois et de formation continue.

La rémunération de ce contrat d'assistance technique s'est élevée à 1 283 KEUR en 2010.

▪ **Convention d'assistance entre les entités suivantes et votre société**

- **Michelin :**

Cette convention concerne les prestations pour lesquelles MICHELIN intervient comme opérateur au moyen d'experts, et assure un transfert de Know-how sur le périmètre du groupe SIPH et de ses filiales.

La rémunération de Michelin au titre de l'assistance technique de l'exercice 2010 s'élève à 2 620 KEUR.

- **SIFCA :**

Contrat d'assistance conclu pour une durée de 5 ans et applicable à compter du 1er janvier 2007. Le rôle de SIFCA est d'assurer le contrôle de gestion et l'audit des filiales du groupe SIPH, ainsi que son développement externe.

La rémunération de ce contrat d'assistance technique s'est élevée à 1 525 KEUR en 2010.

▪ **Avec GREL**

Dans le cadre du contrat de fourniture de caoutchouc conclu avec GREL, les achats enregistrés par votre société s'élèvent à 31 341 KEUR pour l'exercice 2010.

▪ **Avec SAPH**

Dans le cadre du contrat de fourniture de caoutchouc avec SAPH, le montant des achats enregistrés par votre société s'élève à 195 326 KEUR pour l'exercice 2010. Un avenant applicable à compter du 1^{er} avril 2008 a modifié l'article 6 « Prix » (allongement des délais de paiement) et l'annexe 1 dudit contrat.

▪ **Avec Monsieur Jean-Louis Billon, Administrateur de SIPH et Président du Conseil d'Administration de SAPH**

Votre société a enregistré sur l'exercice 2010 une charge de 34 KEUR au titre de la prise en charge de la couverture sociale de Monsieur Jean-Louis Billon.

Société International
de Plantations
d'Hévéas - SIPH
Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010

- **Avec M. Yves Lambelin, votre Président du Conseil d'Administration**
Votre société a enregistré sur l'exercice 2010 une charge de 60 KEUR au titre de la couverture sociale de Monsieur Yves Lambelin.
- **Avec le Directeur Général Adjoint**
Par avenant à son contrat de travail antérieur à sa nomination comme Administrateur, la rémunération de votre Directeur Général Adjoint a été complétée d'une rémunération variable. L'ensemble de la rémunération brute (fixe et variable) s'élève à 336 KEUR en 2010.
- **Protocole d'accord entre SIPH, SIFCA, Compagnie Financière Michelin, AIG, PARME INVEST et IMMORIV**
Le protocole d'accord sur l'apport des sociétés Nigériennes par le groupe Michelin, rémunéré par l'augmentation de capital de 19,2 MEUR a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du 20 octobre 2006. L'annexe « Accord sur le complément de contrepartie » relatif à l'encaissement des subventions à l'exportation sera susceptible d'avoir des effets sur les comptes de votre société.
Ce complément de contrepartie concerne les exercices 2006 et 2007. Le montant constaté au 31 décembre 2009 s'élève à 525 KEUR et n'a pas évolué en 2010.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 21 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT

MAZARS

Vincent GAIDÉ

Gaël LAMANT

RAPPORT SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

**Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas - SIPH**

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le
31 décembre 2010*

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article 225-37 Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas - SIPH**

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le
31 décembre 2010*

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Conclusion sans observation sur les informations sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas - SIPH

Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce

Exercice clos le
31 décembre 2010

Autres Informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 21 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSE
COOPERS AUDIT

VINCENT GAIDE

MAZARS

GAËL LAMANT

INFORMATIONS COMMUNIQUEES AU PUBLIC

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2010

❖ RESULTATS

- ☐ Un bénéfice net supérieur aux prévisions pour l'année 2010, grâce à un contexte favorable sur le marché du caoutchouc
- ☐ Excellents résultats semestriels 2010. Résultat opérationnel courant multiplié par 7,4. Résultat net part du groupe multiplié par 7,9. Dépassement des niveaux de rentabilité d'il y a 2 ans
- ☐ Bons résultats 2009 malgré le bas de cycle du 1^{er} semestre. Retournement du marché à la hausse confirmé

❖ RAPPORTS FINANCIERS

- ☐ Rapport Financier Semestriel – Exercice 2010
- ☐ Rapport Financier Annuel – Exercice 2009

❖ CHIFFRES D'AFFAIRES

- ☐ Chiffre d'affaires caoutchouc 4^e trimestre 2010
Exercice 2010 : Chiffre d'affaires caoutchouc de 295,4 M€, en augmentation de +74,1%
- ☐ Chiffre d'affaires caoutchouc 3^e trimestre 2010
- ☐ Chiffre d'affaires caoutchouc 2^e trimestre 2010
- ☐ Chiffre d'affaires caoutchouc 1^e trimestre 2010
- ☐ Chiffre d'affaires caoutchouc 4^e trimestre 2009

❖ CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES GENERALES

- ☐ AGO du 04 juin 2010

❖ DOCUMENTS DE REFERENCE

- ☐ Document de référence - Exercice 2009

❖ DECLARATIONS TOTALE DES DROITS DE VOTE & DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE SIPH

- ❖ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/03/2011
- ❖ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 28/02/2011
- ❖ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/01/2011
- ❖ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/12/2010
- ❖ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/11/2010
- ❖ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/10/2010
- ❖ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/09/2010
- ❖ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/08/2010
- ❖ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/07/2010
- ❖ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/06/2010
- ❖ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/05/2010
- ❖ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/04/2010
- ❖ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/03/2010
- ❖ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/01/2010
- ❖ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/12/2009

❖ GOUVERNANCE

- ☐ Réorganisation temporaire de la gouvernance de SIPH en réponse à l'enlèvement d'Yves LAMBELIN
- ☐ Evolution de la gouvernance du Groupe SIPH

RESULTATS

❑ **Un bénéfice net supérieur aux prévisions pour l'année 2010, grâce à un contexte favorable sur le marché du caoutchouc**
Paris le 27 avril 2011

SIPH annonce des performances supérieures aux prévisions pour l'année 2010 et des perspectives favorables en 2011 en dépit d'un climat politique difficile en Côte d'Ivoire.

En M€	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires caoutchouc	295,4	169,6	+74,1%
Chiffre d'affaires total	317,9	188	+69,1%
Coûts des marchandises vendues	-168,9	-119,7	+41,1%
Marge sur coûts directs	149	68,4	+117,8 %
Résultat opérationnel courant avant IAS 41	107,5	29,7	+ 262%
Application IAS 41	22,2	36,1	-
Résultat opérationnel courant	137,2	75,5	+ 81,7%
Résultat opérationnel (après IAS 41)	136,5	75,7	+80,3%
Résultat financier	-1,1	0,2	Ns
Charge d'impôt sur le résultat	-37,5	-18,5	+102,7 %
Résultat net	97,9	57,4	+71%
Résultat net part du groupe	66,1	38,9	+70%

Contexte favorable pour le marché du caoutchouc en 2010

Les trois premiers trimestres se sont inscrits dans un cycle haussier, qui s'est fortement accentué au 4^{ème} trimestre. Les cours ont ainsi atteint un niveau record à 3,15€/kg au 4^{ème} trimestre 2010.

Sur l'exercice 2010, la moyenne du cours du caoutchouc s'est établit à 2,55 €/kg (contre 1,28€/kg sur l'exercice 2009).

Résultats 2010 au-delà des prévisions

Résultat net : 97,9 M€ - en progression de + 71 %

Dans ces conditions, SIPH a enregistré sur l'exercice une forte progression de son chiffre d'affaires caoutchouc de 74,1% à 295,4 M€.

Cette progression s'explique en partie par une hausse significative (+ 82,1%) du prix de vente moyen du caoutchouc sur la période. Le tonnage vendu s'est établi à 131,2 milliers de tonnes (contre 137,3 milliers de tonnes en 2009).

Sur cet exercice, la production s'élève 128 milliers de tonnes de caoutchouc. La proportion des caoutchoucs achetés auprès des planteurs indépendants est restée relativement stable (49,6%).

Le Groupe bénéficie à plein de l'effet prix et de la bonne maîtrise de ses frais généraux.

Le résultat opérationnel courant du Groupe progresse ainsi de 81,7 % et ressort à 137,2 M€ (contre 75,5 M€ en 2009). Cette performance intègre également un impact de la norme IAS 41 moins sensible qu'en 2009.

Après comptabilisation du résultat financier et de l'impôt, le bénéfice net consolidé affiche une forte progression et ressort à 97,9 M€. Le résultat net part du groupe est de 66,1 M€ en hausse de 70% par rapport à l'exercice précédent.

Une situation de trésorerie solide et saine

Au 31 décembre 2010, SIPH dispose d'une situation bilancielle très solide, avec des capitaux propres de 265,1 M€ et une trésorerie disponible de 27,3 M€.

La croissance de l'activité a ainsi généré mécaniquement une hausse du BFR, accentuée par les besoins ponctuels de trésorerie liés aux opérations de couverture mises en place par le Groupe. SIPH a par ailleurs repris son programme d'investissements, qui avait été ralenti en 2009, pour un montant de 18,6 M€ (+ 29%).

La forte croissance des cash-flow générés par l'activité a cependant permis de compenser ces deux facteurs et la trésorerie nette des dettes financières ressort positive à 1,9 M€.

Proposition d'un dividende de 5,5 € par action (+83%)

Le Conseil d'Administration réuni le 21 avril 2011 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 27 juin 2011 le paiement d'un dividende de 5,50 € par action, qui sera mis en règlement le 30 septembre 2011.

Perspectives 2011

Sur le plan de l'activité en Côte d'Ivoire, SIPH a pu récolter et commercialiser sa production dans de bonnes conditions en janvier et février du fait de son implantation géographique hors des zones de tension. Si d'importants retards à l'embarquement ont été constatés en mars et surtout en avril, la production a toutefois continué quasi normalement. Les embarquements reprennent progressivement depuis fin avril.

Compte tenu de la période d'hivernage, ces retards devraient avoir un effet limité sur l'exercice en cours.

Sur l'ensemble des autres pays dans lesquels SIPH est implanté, le Groupe entend renforcer sa présence auprès des planteurs indépendants et poursuivre ses programmes de « replanting ».

Le Groupe reste par ailleurs prêt à saisir toutes nouvelles opportunités d'extensions, en particulier au Nigeria et au Liberia et de croissance externe.

❑ **Excellents résultats semestriels 2010 - Résultat opérationnel courant multiplié par 7,4**
Résultat net part du groupe multiplié par 7,9
Dépassement des niveaux de rentabilité d'il y a 2 ans
Publication le 02 septembre 2010

en M€	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2009	1 ^{er} semestre 2010	Variation 2010 / 2009
Chiffre d'affaires caoutchouc	92,2	72,1	121,2	+68,2 %
Chiffre d'affaires total	110,6	83,7	129,6	+54,9 %
Coûts des marchandises vendues	- 64,2	- 61,4	- 71,6	
dont				
* effet quantité du stockage et déstockage de matières premières et de produits finis	- 2,0	- 5,2	7,1	
* effet prix du stockage et déstockage de matières premières et de produits finis	4,9	-2,1	9,6	
Marge sur coûts directs	46,4	22,3	58,0	x 2,6
Résultat opérationnel courant	31,6	5,2	38,3	x 7,4
Résultat opérationnel	31,7	5,7	37,9	x 6,6
Résultat financier	0,0	0,0	-0,5	
Charge d'impôt sur résultat	- 9,9	-2,8	-10,9	
Résultat net	21,9	2,9	26,5	x 9,1
Résultat net part du groupe	14,4	2,2	17,5	x 7,9

Contexte de marché

Le marché du caoutchouc connaît un cycle haussier depuis mi 2009. Exprimé en euro, le cours moyen du 1^{er} semestre 2010 ressort à 2,3 €/kg (3,06 US\$/kg) contre 1,07 €/kg (1,43 US\$/kg) un an auparavant.

Résultats du 1^{er} semestre 2010

Au 1^{er} semestre 2010, SIPH a vendu 59,3 milliers de tonnes de caoutchouc, contre 60,1 au 1^{er} semestre 2009, conformément au plan de développement du groupe qui prévoit un niveau de production en 2010 équivalent à celui de 2009.

Sur cette période, le chiffre d'affaires caoutchouc a augmenté de + 68,2 % à 121,2 M€, reflétant la hausse du prix de vente moyen. Le chiffre d'affaires total s'élève à 129,6 M€, en progression de + 54,9 %.

La production semestrielle de matière première s'élève à 53,2 milliers de tonnes, niveau identique à celui d'un an plus tôt, équitablement réparti entre la production propre et celle en provenance des producteurs indépendants.

De plus, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires complémentaire de 8,4 M€ lié à la commercialisation d'autres matières premières (*huile de palme, sucre, tourteaux*).

Porté par ce contexte de marché haussier, le groupe dépasse les niveaux de rentabilité très élevés d'il y a deux ans. Après valorisation des stocks au cours de

clôture, la marge sur coûts directs est multipliée par 2,6 à 58,0 M€ contre 22,3 M€ au 1^{er} semestre 2009. Le résultat opérationnel, à 37,9 M€, est 6,6 fois supérieur à celui du 30 juin 2009 (5,7 M€).

Le résultat net part du groupe ressort à 17,5 M€, soit 7,9 fois celui du 1^{er} semestre 2009 (2,2 M€).

Une structure financière solide

Au 30 juin, les capitaux propres ressortent à 222,1 M€ contre 215,6 M€ fin décembre 2009. A mi-exercice, après le paiement des dividendes, la trésorerie nette de dette s'élève à 7,7 M€.

Perspectives

Le deuxième semestre se poursuit dans un contexte de cours du caoutchouc très favorable avec un cours moyen de 2,3 €/kg (3,02 US\$/kg) depuis le 1^{er} juillet 2010.

Le rapport financier semestriel au 30 juin 2010 a été mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ce jour. Il peut être consulté sur le site Internet de SIPH.

❑ **Bons résultats 2009 malgré le bas de cycle du 1^{er} semestre – Retournement du marché à la hausse confirmé**
Publication le 19 avril 2010

En M€	2008*	2009	Variation
Chiffre d'affaires caoutchouc	220,1	169,6	-22,9%
Chiffre d'affaires total	269,2	188,0	-30,1%
Coûts des marchandises vendues	- 171,6	- 129,4	- 24,3 %
Marge sur coûts directs	97,6	58,6	- 40,0 %
Résultat opérationnel courant avant IAS 41	67,8	29,7	- 56,2 %
Application IAS 41	- 10,4	45,8	-
Résultat opérationnel courant	57,4	75,5	+ 31,5 %
Résultat opérationnel	57,0	75,7	+ 32,8 %
Résultat financier	0,0	0,2	Ns
Charge d'impôt sur le résultat	- 16,4	- 18,5	+ 12,8 %
Résultat net	40,6	57,4	+ 41,4 %
Résultat net part du groupe	27,1	38,9	+ 43,5 %

* Intégration de la société Cavalla Rubber Corporation (CRC) au Libéria, à partir du 2^{ème} semestre avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2008.

Le marché du caoutchouc en 2009

Après l'effondrement du marché fin 2008, les cours du caoutchouc se sont stabilisés au 1^{er} semestre 2009 à des niveaux inférieurs de 42 % à ceux du 1^{er} semestre 2008, avec un cours moyen de 1,07 €/kg (1,43 US\$/kg).

Le retournement du cycle à la hausse, amorcé en milieu d'année, s'est confirmé. Sur l'ensemble de l'année 2009, la moyenne du cours du caoutchouc s'établit à 1,28 €/kg (1,80 US\$/kg), soit 25 % en dessous de la moyenne annuelle de 2008 de 1,71 €/kg (2,54 US\$/kg). Le cours de clôture ressort à 2,02 €/kg contre 0,97 €/kg fin 2008.

Résultats 2009

Au cours de l'exercice 2009, SIPH a réalisé un chiffre d'affaires caoutchouc de 169,6 M€, reflétant la baisse du prix de vente moyen de 29,8 % que la hausse de + 9,7 % des tonnages vendus n'a pas pu compenser totalement. Le chiffre d'affaires total ressort à 188,0 M€.

Sur cette période, le groupe a produit 132,3 milliers tonnes réparties entre 67,6 milliers de tonnes de productions propres (+ 6 % par rapport à 2008 provenant pour l'essentiel du Libéria) et 64,7 milliers de tonnes achetées auprès de planteurs indépendants.

Compte tenu du retournement rapide du marché, l'application de la norme IAS 41 a un fort impact comptable sur les résultats de l'exercice 2009, le résultat opérationnel courant enregistrant les hausses de juste valeur des stocks et des plantations, sans pour autant avoir d'incidence sur la trésorerie. L'application de l'IAS 41 augmente ainsi le résultat opérationnel courant de 45,8 M€, qui progresse de + 31,5 % à 75,5 M€.

Le résultat net ressort à 57,4 M€ et le résultat net part du groupe à 38,9 M€, en hausse respectivement de + 41,4 % et de + 43,5 %.

Une structure financière solide

L'activité a généré un cash-flow d'exploitation de 14,4 M€, couvrant quasiment l'ensemble des investissements de l'année 2009 (15,5 M€). Après paiement des dividendes aux actionnaires de SIPH (7,1 M€) et aux actionnaires minoritaires des filiales du groupe (4,4 M€), la trésorerie nette de dette financière ressort, au 31 décembre, à 5,9 M€ pour 215,6 M€ de capitaux propres.

Dividende

Le Conseil d'Administration proposera lors de l'Assemblée Générale du 4 juin 2010 la distribution d'un dividende de 3,0 € par action, contre 1,4 € au titre de l'exercice 2008.

Perspectives 2010

Le cours du caoutchouc a retrouvé ses niveaux les plus hauts historiques, avec une moyenne qui s'établit depuis le début 2010 à 2,27 €/kg (3,13 US\$/kg). SIPH évolue donc actuellement dans un marché redevenu favorable. Après avoir, en 2009, adapté son programme d'investissement au contexte du marché, SIPH le reprendra activement en 2010 avec notamment la construction en cours d'une usine au Libéria.

RAPPORTS FINANCIERS

Rapport Financier Semestriel – Exercice 2010 Communiqué publié le 02 septembre 2010

Cf. « Résultats » Communiqué du 02/09/2010
« Excellents résultats semestriels 2010 ».

Rapport Financier Annuel – Exercice 2009 Communiqué publié le 29 avril 2010

La société SIPH annonce avoir mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers son rapport financier annuel au 31 décembre 2009.

Le rapport financier annuel peut être consulté sur le site internet de la société SIPH à l'adresse WWW.SIPH.COM dans la rubrique « information réglementée ».

CHIFFRES D'AFFAIRES

Exercice 2010 : Chiffre d'affaires caoutchouc de 295,4 M€, en augmentation de + 74,1% Publication le 14 février 2011

En M€		2009	2010	Variation
1 ^{er} trimestre	Chiffre d'affaires total	44,5	56,6	27,1%
	dont caoutchouc	37,6	54,2	44,1%
2 ^{ème} trimestre	Chiffre d'affaires total	39,2	73,1	86,5%
	dont caoutchouc	34,5	67,0	94,5%
3 ^{ème} trimestre	Chiffre d'affaires total	46,8	90,8	94,3%
	dont caoutchouc	42,9	83,6	95,0%
4 ^{ème} trimestre	Chiffre d'affaires total	57,6	97,5	69,3%
	dont caoutchouc	54,7	90,6	65,6%
Total	Chiffre d'affaires total	188,0	318,0	69,1%
	dont caoutchouc	169,6	295,4	74,1%

Contexte de marché : Une augmentation de 1,2 €/kg (1,5 US\$/kg) au 4^e trimestre 2010

Le 4^e trimestre 2010 a été marqué par une forte accélération de la tendance haussière du marché du caoutchouc. Le cours moyen, qui était de 2,44 €/kg (3,15 US\$/kg) au 3^e trimestre 2010, a ainsi atteint 3,15 €/kg (4,26 US\$/kg) au 4^e trimestre 2010.

Le cours du 4^e trimestre 2010 est par ailleurs en hausse de 85 % par rapport à l'exercice précédent (cours du 4^e trimestre 2009 de 1,70 €/kg soit 2,51 US\$/kg).

Cours du caoutchouc (Sicom 20) du 01/01/2008 au 31/01/2011



Chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2010 : +66%

Sur ce trimestre, le chiffre d'affaires caoutchouc a progressé de + 65,6 % par rapport au 4^e trimestre 2009, à 90,6 M€, reflétant la hausse du prix moyen de vente de + 81,6 % à 2,54 €/kg sur ce trimestre. Le tonnage vendu ressort à 35,7 milliers de tonnes, contre 39,2 milliers de tonnes un an plus tôt.

Chiffre d'affaires record en 2010: 318 M€

La production annuelle de l'exercice 2010 s'établit à 128 milliers de tonnes, contre 132 milliers de tonnes en 2009, le groupe ayant bénéficié de conditions climatiques un peu moins favorables cette année en Côte d'Ivoire et au Ghana. La proportion des caoutchoucs achetés auprès des planteurs indépendants est restée relativement stable à 49,6% contre 48,9% en 2009.

Tonnages de caoutchouc vendus :

En milliers de tonnes	2009	2010
1 ^{er} trimestre	29,9	28,8
2 ^e trimestre	30,2	30,5
3 ^e trimestre	38,0	36,2
4 ^e trimestre	39,2	35,7
Total 12 mois	137,3	131,2

Porté par le dynamisme du marché, le chiffre d'affaires caoutchouc de 2010 atteint 295,4 M€, en progression de + 74,1 %, une forte croissance liée en partie à l'augmentation du prix de vente moyen du caoutchouc sur cette période (+ 82,1 %).

Le chiffre d'affaires total s'établit à 318 M€, contre 188 M€ en 2009.

Tendances actuelles : Poursuite de la hausse des cours et situation en Côte d'Ivoire

Les cours ont poursuivi leur hausse spectaculaire au cours des derniers mois, avec notamment une augmentation de 1,5 US\$/kg entre octobre et décembre. Le début d'année reste ancré dans cette tendance favorable : le cours moyen de janvier a atteint 5,33 US\$/kg, dans un marché qui bénéficie notamment d'une demande soutenue, tant des pays émergents que des autres pays consommateurs.

SIPH devrait à court terme recueillir les fruits de cette tendance, l'évolution du cours se concrétisant traditionnellement dans les prix de vente avec un décalage de quelques mois, compte tenu notamment des opérations de couverture mises en place par le groupe.

Sur le début de l'exercice 2011, SIPH a continué à produire et à commercialiser normalement sa production de caoutchouc en Côte d'Ivoire. Dans le contexte actuel de crise politique, le groupe ne peut exclure de voir son activité perturbée par d'éventuels dysfonctionnements (*accessibilité au port, pénurie d'énergie,...*). Des solutions préventives et alternatives sont en place.

Chiffre d'affaires caoutchouc 3^e trimestre 2010. Poursuite de la forte progression du chiffre d'affaires caoutchouc : + 95 % à 83,6 M€
Publication le 08 novembre 2010

En M€	2009	2010	Variation
1 ^{er} trimestre	44,5	56,6	+ 27,1 %
2 ^{ème} trimestre	39,0	73,0	+ 86,5 %
3 ^{ème} trimestre	46,8	90,8	+ 94,3 %
Total 9 mois	130,4	220,5	+ 69,0 %
Chiffre d'affaires total dont caoutchouc	114,9	204,8	+ 78,2 %

Activité du 3^{ème} trimestre

Au 3^e trimestre 2010, la tendance haussière du marché du caoutchouc s'est poursuivie avec un cours moyen de 2,44€/kg (3,15 US\$/kg) contre 2,37€/kg au 2^e trimestre 2010. Le cours s'établissait à 1,27 €/kg (1,82 US\$/kg) sur le 3^{ème} trimestre 2009.

Sur ce trimestre, le chiffre d'affaires caoutchouc a progressé de + 95,0 % par rapport au 3^{ème} trimestre 2009, à 83,6 M€, reflétant la hausse du prix moyen de vente de + 104 % à 2,31 €/kg.

Le tonnage vendu ressort à 36,2 milliers de tonnes, contre 38,0 milliers de tonnes un an plus tôt.

Evolution des tonnages vendus :

En milliers de tonnes	2009	2010
1 ^{er} trimestre	29,8	28,8
2 ^e trimestre	30,2	30,5
3 ^e trimestre	38,0	36,2
Total 9 mois	98,1	95,6

Activité des 9 premiers mois

Sur les 9 premiers mois de l'exercice en cours, le chiffre d'affaires caoutchouc s'élève à 204,8 M€, en hausse de + 78,2 %. Le prix de vente moyen a augmenté de + 82,96 %, pour un niveau de tonnages vendus de 95,6 milliers de tonnes contre 98,1 lors de la même période en 2009, conformément aux anticipations du groupe.

Le chiffre d'affaires total s'établit à 220,5 M€.

Tendances actuelles

La fin de l'exercice 2010 se poursuit dans marché toujours haussier, avec un cours moyen du caoutchouc de 2,77€/kg (3,85 US\$/kg) au mois d'octobre.

Ce contexte de marché en forte progression est favorable aux performances économiques du Groupe.

Chiffre d'affaires caoutchouc 2^e trimestre 2010. Chiffre d'affaires caoutchouc : +94,5% à 67,0 M€
Publication le 03 août 2010

En M€		2009	2010	Variation
1 ^{er} trimestre	Chiffre d'affaires total	44,5	56,6	+27,1 %
	dont caoutchouc	37,6	54,2	+44,1 %
2 ^e trimestre	Chiffre d'affaires total	39,2	73,1	+86,5 %
	dont caoutchouc	34,5	67,0	+94,5 %
Total	Chiffre d'affaires total	83,7	129,6	+54,9 %
	dont caoutchouc	72,1	121,2	+68,2 %

Activité second trimestre

Au 2^e trimestre 2010, le cours moyen du caoutchouc s'élève à 2,37€/kg (3,02 US\$/kg) contre 1,12 €/kg (1,52 US\$/kg) un an auparavant, prolongeant le cycle haussier constaté depuis mi 2009. Le raffermissement du US \$ contre l'euro a été favorable à SIPH.

Le prix moyen de vente du 2^e trimestre 2010 a augmenté de + 92,8 % à 2,20 €/kg.

Conformément au plan de développement du groupe qui vise un niveau de production en 2010 équivalent à celui de 2009, SIPH a vendu 30,5 milliers de tonnes, contre 30,2 milliers de tonnes un an plus tôt.

Le chiffre d'affaires caoutchouc s'établit à 67,0 M€, en progression + 94,5 % par rapport au 2^e trimestre 2009.

Activité premier semestre

Au 1^{er} semestre, le chiffre d'affaires caoutchouc ressort à 121,2 M€, en progression de + 68,2 %, reflétant l'augmentation de + 65,28 % du prix de vente moyen. Sur cette période, les tonnages vendus se sont stabilisés à 59 milliers de tonnes comme prévu.

A mi-exercice, le chiffre d'affaires total s'élève à 129,6 M€.

Tendances actuelles

Le cours du caoutchouc s'est stabilisé à 2,9 US\$/kg en juillet, tandis que le prix en euros (2,29 €/kg) est soutenu par la parité euro/\$, ce qui constitue un contexte toujours favorable pour les performances économiques du groupe.

Chiffre d'affaires caoutchouc 1^{er} trimestre 2010. Chiffre d'affaires caoutchouc : 54,2 M€, en augmentation de 44,1 %
Publication le 12 mai 2010

En M€	T1 2009	T1 2010	Variation
Chiffre d'affaires total	44,5	56,6	+27,1 %
dont caoutchouc	37,6	54,2	+44,1 %

Contexte de marché

Au 1^{er} trimestre 2010, le cours moyen du caoutchouc s'élève à 2,24 €/kg (3,10 US\$/kg) contre 1,03 €/kg (1,35 US\$/kg) un an plus tôt, confirmant le retournement du cycle à la hausse constaté depuis mi 2009.

Activité du 1^{er} trimestre 2010

Sur cette période, le prix moyen de vente du groupe a augmenté de + 49,2 %, à 1,88 €/kg, un niveau proche des records enregistrés en 2008. Le groupe rappelle que l'évolution des cours du caoutchouc se reflète dans ses prix de ventes avec un décalage de 2 à 3 mois.

Les tonnages vendus s'élèvent à 28,8 milliers contre 29,8 un an plus tôt, en ligne avec le plan de développement du groupe qui vise en 2010 un niveau de production d'environ 130 milliers de tonnes, équivalent à celui de 2009.

Le chiffre d'affaires caoutchouc s'élève à 54,2 M€, en progression + 44,1 % par rapport au 1^{er} trimestre 2009.

Tendances actuelles

Le marché a atteint des niveaux exceptionnellement élevés au mois d'avril, avec une moyenne de 2,43 €/kg (3,27 US\$/kg). La demande de caoutchouc naturel est restée soutenue depuis le début de l'année, période qui correspond à la saison de moindre production, tandis que les conditions climatiques perturbaient la production asiatique.

La hausse des cours du caoutchouc a été spectaculaire et rapide ces derniers mois. L'évolution des cours reste cependant incertaine. Les résultats acquis et les ventes déjà fixées devraient assurer un exercice favorable à SIPH.

Chiffre d'affaires caoutchouc 4^e trimestre 2009. Chiffre d'affaires caoutchouc de 169,6 M€ confirmation de la reprise du cours du caoutchouc au 4^e Trimestre
Publication le 15 février 2010

En M€		2008	2009*	Variation
1 ^{er} trimestre	Chiffre d'affaires total	49,8	44,5	- 10,7 %
	dont caoutchouc	46,1	37,6	- 18,5 %
2 ^e trimestre	Chiffre d'affaires total	60,7	39,2	- 35,5 %
	dont caoutchouc	46,1	34,5	- 25,2 %
3 ^e trimestre	Chiffre d'affaires total	92,0	46,8	- 49,2 %
	dont caoutchouc	72,6	42,9	- 41,0 %
4 ^e trimestre	Chiffre d'affaires total	66,6	57,6	- 13,5 %
	dont caoutchouc	55,2	54,7	- 0,9 %
Total	Chiffre d'affaires total	269,2	188,0	- 30,1 %
	dont caoutchouc	220,1	169,6	- 22,9 %

(*) Données non auditées

Contexte de marché

Le retournement du cycle à la hausse, constaté en milieu d'exercice, s'est confirmé au 4^e trimestre. Sur cette période, la moyenne du cours du caoutchouc ressort à 1,70 €/kg (2,51 US\$/kg) contre 1,27 €/kg (1,82 US\$/kg) au 3^e trimestre. Cette tendance se répercutera principalement dans les ventes du groupe à partir du 1^{er} trimestre 2010.

Activité du 4^{ème} trimestre 2009

Grâce à un niveau de production élevé et à une activité commerciale dynamique, SIPH a vendu 39 milliers de tonnes de caoutchouc au 4^e trimestre, soit une augmentation de + 19,0 % par rapport au 4^e trimestre 2008.

Cette progression de volume au 4^e trimestre compense la baisse du prix moyen de vente de - 16,7 % par rapport à la même période 2008.

Sur cette période, le chiffre d'affaires caoutchouc est stable (- 0,9 %) à 54,7 M€..

Tonnages de caoutchouc vendus :

En milliers de tonnes	2008	2009	Variation
1 ^{er} trimestre	27,74	29,85	+ 7,6 %
2 ^e trimestre	26,01	30,25	+ 16,3 %
3 ^e trimestre	38,45	38,02	- 1,1 %
4 ^e trimestre	32,89	39,16	+ 19,0 %
Total 12 mois	125,09	137,28	+ 9,7 %

Chiffre d'affaires caoutchouc sur 12 mois

Les tonnages vendus sur l'exercice 2009 ont augmenté de + 9,7 % à 137 milliers de tonnes (contre 125 milliers de tonnes en 2008). Le prix moyen de vente de SIPH ressort à 1,24 €/kg en recul de 29,8 %, par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires caoutchouc atteint 169,6 M€. Le chiffre d'affaire total ressort à 188 M€.

En dépit du bas de cycle constaté début 2009, ce niveau d'activité est largement supérieur au seuil de rentabilité sur l'ensemble de l'exercice.

Tendances actuelles

Le retournement du cycle à la hausse, constaté mi-2009, s'est confirmé. Depuis début 2010, la moyenne du cours du caoutchouc s'élève à 2,13 €/kg (3,02 US\$/kg).

Cette tendance devrait se refléter dans le chiffre d'affaires et les bénéfices du groupe dès le début de l'exercice 2010.

CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES GENERALES

AGO du 04 juin 2010

Publication le 28 avril 2010 de l'Avis de réunion valant avis de convocation au BALO

Publication le 29 avril 2010 des modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'AMF et sur Site SIPH.

DOCUMENTS DE REFERENCE

Document de référence 2009 Communiqué publié le 29 juin 2010

MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2009

SIPH annonce la publication de son Document de Référence pour l'exercice clos au 31 décembre 2009. Il a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 28 juin 2010 et enregistré sous le numéro D.10-0570.

Ce document est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le document de référence peut être consulté sur le site internet de la société à l'adresse www.siph.com, dans la rubrique " informations / réglementées / Etat financiers et documents de référence" et sur le site de l'AMF www.amf-france.org dans la rubrique : "Emetteur / informations publiées par les sociétés cotées".

Le Document de référence inclut, notamment :

- *Le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, les procédures de contrôle interne et les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;*
- *Le rapport des commissaires aux comptes, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière*
- *Les honoraires des contrôleurs légaux*
- *Les comptes consolidés*

DECLARATIONS TOTALE DES DROITS DE VOTE & DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE SIPH

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/03/2011 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 05 avril 2011

DATE	31/03/2011
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 315
Nombre total net * de droits de vote	8 891 315

☐ **Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 28/02/2011**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 03 mars 2011

DATE	28/02/2011
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 315
Nombre total net * de droits de vote	8 891 315

☐ **Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/10/2010**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 03 novembre 2010

DATE	31/10/2010
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 170
Nombre total net * de droits de vote	8 891 170

☐ **Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/01/2011**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 01 février 2011

DATE	31/01/2011
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 315
Nombre total net * de droits de vote	8 891 315

☐ **Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/09/2010**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 05 octobre 2010

DATE	30/09/2010
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 170
Nombre total net * de droits de vote	8 891 170

☐ **Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/12/2010**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 03 janvier 2011

DATE	31/12/2010
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 315
Nombre total net * de droits de vote	8 891 315

☐ **Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/08/2010**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02 septembre 2010

DATE	31/08/2010
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 170
Nombre total net * de droits de vote	8 891 170

☐ **Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/11/2010**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 01 décembre 2010

DATE	30/11/2010
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 170
Nombre total net * de droits de vote	8 891 170

☐ **Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/07/2010**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02 août 2010

DATE	31/07/2010
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 220
Nombre total net * de droits de vote	8 891 220

☐ **Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/06/2010**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 06 juillet 2010

DATE	30/06/2010
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 220
Nombre total net * de droits de vote	8 891 220

☐ **Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/05/2010**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02 juin 2010

DATE	31/05/2010
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 220
Nombre total net * de droits de vote	8 891 220

☐ **Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/04/2010**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 05 mai 2010

DATE	30/04/2010
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 220
Nombre total net * de droits de vote	8891 220

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/03/2010
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02 avril 2010

DATE	31/03/2010
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 220
Nombre total net * de droits de vote	8 891 220

☐ **Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 28/02/2010**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 01 mars 2010

DATE	28/02/2010
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 220
Nombre total net * de droits de vote	8 891 220

☐ **Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/01/2010**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 01 février 2010

DATE	31/01/2010
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 220
Nombre total net * de droits de vote	8 891 220

☐ **Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/12/2009**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 04 janvier 2010

DATE	31/12/2009
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 770
Nombre total net * de droits de vote	8 891 770

Pour information : Conformément à l'article L.225-123 du code de commerce et en application des statuts de SIPH, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant la date de réunion de l'Assemblée considérée.

GOVERNANCE

❑ Réorganisation temporaire de la gouvernance de SIPH en réponse à l'enlèvement d'Yves LAMBELIN Paris le 27 avril 2011

Le 4 avril 2011, dans un contexte politique très perturbé, Yves Lambelin, Président du Conseil de SIPH et de SIFCA, et deux de ses collaborateurs Chelliah Pandian et Raoul Adeossi ont été enlevés.

Depuis cet événement choquant, SIPH et SIFCA mettent tout en œuvre auprès des autorités ivoiriennes et françaises pour retrouver les trois collaborateurs. A ce jour, aucune information quant aux motifs et aux auteurs de cet acte odieux n'a pu être collectée.

Nous sommes confiants dans le travail d'investigation et de recherche actuellement mené et espérons un dénouement rapide et heureux. Les pensées de l'ensemble des personnels et des actionnaires du Groupe SIPH vont aux familles d'Yves Lambelin, de Chelliah Pandian et de Raoul Adeossi.

Face à cette situation exceptionnelle, le Conseil d'Administration de SIPH a nommé le 21 avril 2011 Jean-Louis Billon, Administrateur Délégué dans les fonctions de Président jusqu'au prochain Conseil d'Administration

Pour Jean-Louis Billon : « *Dans cette période troublée et choquante pour l'entreprise, je me devais de reprendre l'activité confiée à mon ami Yves Lambelin pour poursuivre jusqu'à son retour ce qu'il a entrepris avec talent.* »

❑ Evolution de la gouvernance du Groupe SIPH Bertrand VIGNES est nommé Directeur Général Yves LAMBELIN conserve la Présidence du Conseil d'Administration Publication le 01 mars 2010

SIPH, spécialisée dans la production, l'usinage et la commercialisation de caoutchouc naturel à usage industriel, annonce la séparation de la fonction de Président Directeur Général entre, d'une part, celle de Président du Conseil d'administration et, d'autre part, celle de Directeur Général.

En proposant de dissocier les mandats de Président du Conseil et de Directeur Général, Yves LAMBELIN a souhaité, comme les statuts de l'entreprise le prévoient, modifier la gouvernance de SIPH tout en garantissant un fonctionnement efficace et réactif de sa structure décisionnelle.

Yves LAMBELIN, Directeur Général de SIFCA, maison mère de SIPH, conserve ainsi la Présidence du Conseil d'administration tandis que Bertrand VIGNES, Directeur Général Adjoint de SIFCA depuis février 2009 et auparavant responsable des plantations d'hévéas chez Michelin, prend la fonction de Directeur Général.

Avec la proposition de séparation de la fonction de Président-Directeur Général, la nomination de Bertrand VIGNES a été avalisée par le Conseil d'administration du 31 août 2009 qui lui accorde toute sa confiance.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUIN 2011

ORDRE DU JOUR

A TITRE ORDINAIRE

- ☐ Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration
- ☐ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2010 – Approbation des comptes sociaux
- ☐ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2010 – Approbation des comptes consolidés
- ☐ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- ☐ Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président
- ☐ Affectation des résultats, distribution de dividendes
- ☐ Renouvellement de 4 mandats d'administrateurs
- ☐ Nomination de 2 administrateurs
- ☐ Nomination du Commissaire aux Comptes titulaire DELOITTE
- ☐ Nomination du Commissaire aux Comptes suppléant BEAS
- ☐ Délégation de Pouvoirs pour les formalités

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- ☐ Opportunité de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés,

TEXTE DES RESOLUTIONS

Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011

A titre Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L 225-38 et L 225-42 du Code de Commerce, approuve ces conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation du rapport du Président

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière visées à l'Article L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce, approuve ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION***Affectation des résultats & Distribution des dividendes***

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de distribuer un dividende brut de 27.834.345 € soit 5,5 € brut par action :

- par affectation du résultat de l'exercice soit 18.345.104,34 €
- par prélèvement de 9.489.240,66 € sur le report à nouveau qui passera de 14.129.651,54 € à 4.640.410,88 €.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Le dividende sera mis en paiement le 30/09/2011.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle les dividendes distribués aux titres des exercices 2009, 2008 et 2007 :

Dividende mis en distribution au titre des exercices :	Total Brut	Soit € brut/titre (ajusté)
2009	15 182 370,00 €	3,00
2008	7 085 106,00 €	1,40
2007	12 145 896,00 €	2,40

SIXIEME RESOLUTION***Renouvellement de mandat d'administrateur***

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Yves LAMBELIN pour une période de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

SEPTIEME RESOLUTION***Renouvellement de mandat d'administrateur***

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis BILLON pour une période de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

HUITIEME RESOLUTION***Renouvellement de mandat d'administrateur***

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de la SARL TRANSITYRE B.V. pour une période de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

NEUVIEME RESOLUTION

Renouvellement de mandat d'administrateur

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de la SARL MFPB « Michelin Finance » B.V. pour une période de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

DIXIEME RESOLUTION

Nomination de mandat d'administrateur

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Alassane DOUMBIA pour une période de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

ONZIEME RESOLUTION

Nomination de mandat d'administrateur

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer la société SIFCA, de nationalité Ivoirienne sis Rue des Thoniers - 01 BP 1289 - Abidjan 01 (Côte d'Ivoire) ayant comme Représentant Permanent Madame Frédérique VARENNES, pour une période de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

DOUZIEME RESOLUTION

Remplacement des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale décide de nommer la société DELOITTE & ASSOCIES sis 185 avenue Charles de Gaulle – 92524 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex, Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT dont le mandat est arrivé à échéance, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

TREIZIEME RESOLUTION

Remplacement des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale décide de nommer la société BEAS sis 7-9 Villa-Houssay - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex, Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Nicolas YVES dont le mandat est arrivé à échéance, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

A titre Extraordinaire

QUATORZE RESOLUTION :

(Augmentation de capital réservée aux salariés)

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles réservée aux salariés, conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du Travail ;
- décide que la présente délégation sera valable pour une durée de deux ans et dans la limite d'un plafond maximum de 3 % ;
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates, conditions et modalités des émissions, fixer les montants à émettre, déterminer le prix d'émission des actions nouvelles, la date de jouissance des titres à émettre, le mode et les délais de libération des actions, les délais de souscription, l'imputation des frais de cette augmentation de capital sur toute éventuelle prime y afférent, et généralement, prendre toutes dispositions utiles pour la bonne fin de l'émission envisagée et constater la ou les augmentations de capital et modifier corrélativement les Statuts.

Cette délégation comporte au profit des salariés concernés renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

QUINZIEME RESOLUTION

Accomplissement des formalités requises par la loi

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant les délibérations de la présente assemblée, en vue de l'accomplissement des formalités requises par la loi.